

"Les migrations au 20e siècle et leurs répercussions – des pistes pour un enseignement européen de l'histoire"

Séminaire européen pour enseignants
Dillingen an der Donau, Allemagne
29 novembre - 3 décembre 1999

Rapport

Conseil de la coopération culturelle

Apprendre et enseigner l'histoire de l'Europe du 20e siècle

en association avec le

Programme pour la formation continue du personnel éducatif

Strasbourg, juillet 2000

Le Conseil de l'Europe, fondé en 1949 dans le but de réaliser une union plus étroite entre les démocraties parlementaires européennes, est la plus ancienne des institutions politiques européennes. Avec 41 Etats membres¹, parmi lesquels les quinze pays de l'Union européenne, c'est la plus grande organisation intergouvernementale et interparlementaire d'Europe. Elle a son siège en France, à Strasbourg.

Seules les questions de défense nationale étant exclues de ses compétences, le Conseil de l'Europe déploie ses activités dans des domaines très divers: démocratie, droits de l'homme et libertés fondamentales; médias et communication; questions économiques et sociales; éducation, culture, patrimoine et sport; jeunesse; santé; environnement et aménagement du territoire; démocratie locale et coopération juridique.

La Convention culturelle européenne a été ouverte à la signature des Etats en 1954: des Etats membres du Conseil de l'Europe, ainsi que des Etats européens non membres, ce qui permet à ces derniers de prendre part aux activités de l'Organisation dans les domaines de l'éducation, de la culture, du patrimoine et du sport. A ce jour, quarante-sept Etats ont adhéré à la Convention culturelle européenne: les pays du Conseil de l'Europe, plus le Bélarus, la Bosnie-Herzégovine, le Saint-Siège, Monaco, l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

Le Conseil de la coopération culturelle (CDCC) est l'organe de gestion et d'impulsion des travaux du Conseil de l'Europe en matière d'éducation et de culture. Quatre comités spécialisés – le Comité de l'éducation, le Comité de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Comité de la culture et le Comité du patrimoine culturel – l'assistent dans ses tâches, qui sont définies par la Convention culturelle européenne. Le CDCC entretient des liens de travail étroits avec les conférences des ministres européens spécialisés dans les questions d'éducation, de culture et de patrimoine culturel.

Les programmes du CDCC font partie intégrante des travaux du Conseil de l'Europe et ils contribuent, comme les programmes des autres secteurs, aux trois objectifs majeurs de l'Organisation, à savoir:

- protéger, renforcer et promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales, ainsi que la démocratie pluraliste;
- promouvoir la conscience de l'identité européenne;
- rechercher des solutions communes aux grands problèmes et enjeux de la société européenne.

Le programme du CDCC en matière d'éducation couvre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur. Actuellement, ses grands projets portent sur l'éducation à la citoyenneté démocratique, l'histoire, les langues vivantes, les liens et échanges scolaires, les politiques éducatives, la formation des personnels éducatifs; la réforme de la législation sur l'enseignement supérieur en Europe centrale et orientale; la reconnaissance des qualifications; l'éducation tout au long de la vie au service de l'équité et de la cohésion sociale; les études européennes pour la citoyenneté démocratique; et les sciences sociales et le défi de la transition.

¹. Albanie, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Saint-Marin, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Turquie, Ukraine, Royaume-Uni.

CONSEIL DE LA COOPERATION CULTURELLE

Apprendre et enseigner l'histoire de l'Europe du 20e siècle
en association avec le
Programme pour la formation continue du personnel éducatif

Séminaire européen pour enseignants

"Les migrations au 20e siècle et leurs répercussions – des pistes pour un enseignement européen de l'histoire"

Institut de formation continue des enseignants et de gestion du personnel
Dillingen an der Donau, Allemagne

29 novembre – 3 décembre 1999

Rapport de
Ralf Kaufuss

Les vues exprimées dans la présente publication sont celles de l'auteur; elles ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe.

Toute correspondance relative à cette publication ainsi que toute demande de reproduction ou de traduction totale ou partielle doivent être adressées à la Direction Générale IV du Conseil de l'Europe, F - 67075 Strasbourg Cedex.

Sommaire

| | | |
|------|--|----|
| I. | Avant-propos sur le concept du séminaire de formation d'enseignants | 7 |
| II. | Le projet du Conseil de l'Europe sur l'enseignement de l'histoire de l'Europe du 20e siècle | 8 |
| III. | Les migrations dans l'histoire européenne du 20e siècle..... | 9 |
| IV. | Comment aborder les "migrations" en cours d'histoire?..... | 22 |
| V. | Synthèse et recommandations..... | 31 |

Annexe I

| | |
|--|----|
| La quatrième ethnie de la Bavière – Caractéristiques de l'intégration des réfugiés et des personnes déplacées <i>Rudolf Endres</i> | 33 |
|--|----|

Annexe II

| | |
|--|----|
| Les déplacements de population et les problèmes d'intégration en Pologne après la seconde guerre mondiale <i>Monika Choros (Opole)</i> | 45 |
|--|----|

Annexe III

| | |
|---|----|
| Integration policies in Europe: National Differences or Convergence? <i>Friedrich Heckmann, European Forum for Migration Studies</i> | 57 |
|---|----|

Annexe IV

| | |
|-----------------|----|
| Programme | 75 |
|-----------------|----|

I. Avant-propos sur le concept du séminaire de formation d'enseignants

A l'aube du 21^e siècle, deux évolutions apparemment inéluctables marquent toujours davantage notre vie au sein des Etats d'Europe, en l'occurrence l'eupéanisation et la mondialisation. Pour les sociétés ouvertes d'Europe, qui ont déjà été influencées par différentes formes de migration, cette évolution entraînera d'autres modifications radicales; la vie au sein d'une communauté pluriethnique à forte mobilité deviendra la règle.

Pour cette raison, il est important de préparer les jeunes générations de tous les pays d'Europe à cette évolution, l'objectif étant:

- de les sensibiliser aux causes de ces processus,
- d'atténuer les peurs et les préjugés,
- de mettre davantage l'accent sur l'incidence positive des migrations et,
- de permettre à chacun d'avoir une approche tolérante de l'autre.

Ceci constitue un défi pédagogique pour les écoles et pour les enseignants. Dans leurs allocutions de bienvenue, Ludwig Häring, le Directeur de l'Institut, et Stefan Krimm, du ministère bavarois de l'Education et des affaires culturelles, ont déclaré que le séminaire européen de formation d'enseignants "Les migrations au 20^e siècle et leurs répercussions, des pistes pour un enseignement européen de l'histoire", visait à faire avancer les choses dans ce domaine essentiel.

Dans le cadre du projet du Conseil de l'Europe intitulé "L'enseignement et l'apprentissage de l'histoire de l'Europe du 20^e siècle", le séminaire s'est penché sur la dimension historique de cette thématique. Pour comprendre le présent, il est nécessaire de connaître les racines historiques d'un certain nombre de modifications radicales. Dans le même temps, les connaissances historiques constituent un préalable indispensable pour faire face aux défis à venir. Dans ce contexte, l'objectif du séminaire était de trouver des réponses aux questions suivantes:

- comment mettre davantage l'accent sur "les migrations", qui jusqu'ici jouaient un rôle plutôt secondaire dans l'enseignement de l'histoire?
- quelles approches pédagogiques innovantes et pertinentes sont susceptibles d'intéresser et de motiver les 14-17 ans?
- quelles possibilités existent dès à présent pour mieux tenir compte de la dimension européenne de cette thématique dans l'enseignement de l'histoire?

Etant donné l'importance mineure accordée jusqu'ici à cette question dans l'enseignement, les réflexions sont parties de l'existence d'un besoin d'informations. C'est pourquoi les différentes interventions se sont efforcées de mettre en lumière des aspects très différents des migrations (voir programme en annexe). Les discussions en séance plénière et en groupes restreints ont été mises à profit notamment pour présenter des réflexions d'ordre didactique et méthodologique, mais aussi des expériences pédagogiques pratiques.

Vu la multiplicité et la diversité des migrations en Europe au 20^e siècle, seules des réponses partielles ont pu être apportées aux questions formulées ci-dessus. Celles-ci visent à pousser les intéressés à rechercher des applications pratiques dans le cadre des programmes scolaires nationaux respectifs. Les résultats de ce séminaire complètent ceux du 80^e séminaire européen

de formation d'enseignants qui s'est tenu à Donaueschingen sur le même sujet². Dans le même temps, ces réflexions seront prises en compte dans la pochette pédagogique sur les "mouvements de population en Europe au 20e siècle", qui est élaboré dans le cadre du projet du Conseil de l'Europe.

II. Le projet du Conseil de l'Europe sur l'enseignement de l'histoire de l'Europe du 20e siècle

Carole Reich (responsable du projet au Conseil de l'Europe) et Claude-Alain Clerc (président du comité directeur du projet) informent les participants des objectifs du projet "apprendre et enseigner l'histoire de l'Europe du 20e siècle". Ce projet, qui s'étale sur plusieurs années, a été approuvé lors de la 19e réunion de la Conférence permanente des ministres de l'éducation et des affaires culturelles des Etats membres du Conseil de l'Europe, qui s'est déroulée à Vienne. L'importance d'une culture historique de dimension européenne pour l'intégration européenne a été clairement soulignée. L'aube du 21e siècle est un moment propice pour réfléchir aux contenus de l'enseignement de l'histoire du siècle écoulé. Le Comité de l'éducation du Conseil de l'Europe a défini les objectifs détaillés suivants pour ce projet³:

Il est destiné à aider les jeunes,

- à comprendre les forces, évolutions et événements qui ont façonné le 20e siècle,
- à découvrir les racines historiques et le contexte dans lequel s'inscrivent les missions et défis actuels de l'Europe,
- à développer des compétences leur permettant:
 - de gérer de façon autonome la multiplicité des informations disponibles à l'ère de l'Internet;
 - d'aborder de façon critique les affirmations et interprétations à caractère historique;
 - d'accepter le point de vue des autres, d'identifier et de comprendre les éventuelles différences;
 - de pouvoir reconnaître les erreurs et les préjugés dans les présentations à caractère historique.

Pour atteindre ces objectifs, différents séminaires et colloques ont été organisés, par exemple sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information (Andorre, 1999), le recours aux archives et aux musées (Bruxelles, 1998), l'instrumentalisation et le détournement de l'histoire (Oslo, 1999), ou sur des questions relatives à la formation initiale et continue des enseignants; ces manifestations ont donné lieu à la rédaction de différents documents⁴. L'institut

² Une documentation à ce propos a été publiée sous la référence DECS/EDU/INSET/DONAU (98) 2.

³ Ces objectifs sont présentés en détail dans le document CC-ED/HIST (96) 14.

⁴ Les documents relatifs à ces manifestations ainsi que d'autres informations sur ce projet peuvent être consultées à l'adresse Internet suivante: <http://culture.coe.fr/hist20/>.

Georg Eckert de recherche internationale sur les manuels scolaires à Brunswick a effectué une étude comparative sur la présentation de thèmes centraux dans les manuels d'histoire de différents Etats d'Europe⁵; si cette étude a permis d'observer des progrès dans la prise en compte de la dimension européenne et des initiatives innovantes, elle a également mis en évidence des lacunes.

Parallèlement à cela, il est prévu un certain nombre de publications destinées à soutenir le travail pratique des enseignants d'histoire dans les 47 Etats qui ont adhéré à la Convention culturelle européenne. Parmi celles-ci on peut notamment citer les projets suivants, en préparation ou en cours de réalisation:

- un manuel pour les enseignants d'histoire;
- des brochures destinés aux enseignants d'histoire sur les sujets suivants:
 - les femmes en Europe au 20e siècle
 - le nationalisme en Europe au 20e siècle
 - les mouvements de population en Europe au 20e siècle
 - l'utilisation de films de cinéma (avec une filmographie)
 - traiter l'Holocauste en cours d'histoire
- des études de cas sur la prise en compte de l'histoire culturelle et d'Internet
- des études sur l'utilisation de méthodes innovantes telles que les simulations (par exemple de la Conférence de Paris ou des négociations de paix de Munster et d'Osnabrück).

L'ensemble des résultats collectés dans le cadre du projet seront présentés en octobre 2000 lors de la Conférence européenne des ministres de l'éducation et des affaires culturelles à Cracovie (Pologne). Ils permettent de donner des pistes pour élaborer des programmes et des manuels scolaires, et des impulsions pour développer la formation initiale et continue des enseignants; ils seront en outre mis à la disposition des enseignants qui pourront s'en servir pour organiser leurs cours.

III. Les migrations dans l'histoire européenne du 20e siècle

Les migrations sont-elles une caractéristique de l'histoire européenne du 20e siècle? Cette question peut surprendre ceux qui associent ce terme aux mouvements actuels de population aux mouvements actuels de population, tels que la migration pour fuir la misère, le problème des demandeurs d'asile ou celui de l'immigration clandestine. Si l'on définit notion de façon à ce qu'elle englobe par exemple tous les déplacements transfrontaliers de population, il apparaît clairement à quel point les migrations ont marqué ce siècle. Pour saisir ce phénomène dans toute son ampleur, il est utile et nécessaire de réfléchir tout d'abord brièvement à des aspects terminologiques et de revenir sur les mouvements de population les plus marquants.

⁵ Cf. DECS/EDU/HIST20 (99) 2.

1. Terminologie

Le terme de "migration" est un terme générique moderne emprunté à la biologie et utilisé de plus en plus souvent pour désigner toutes les formes de déplacement géographique de personnes. Ce terme s'est établi en géographie et en sociologie des populations; il est de plus en plus utilisé en histoire et en didactique spécialisée, domaines dans lesquels il remplace des termes plus anciens et souvent plus précis comme "immigration", "émigration", "fuite" etc.

Du point de vue phénoménologique, ce terme recouvre des mouvements de population très différents: d'une part les déplacements "forcés" effectués sous la contrainte ou la violence, telle que la fuite, l'expulsion ou la déportation, et d'autre part des mouvements de population "volontaires". Le lien entre ces différentes formes de migration est anthropologique puisqu'il s'agit à chaque fois de personnes qui quittent leur patrie et doivent prendre pied, en tant qu'"étrangers", dans un nouvel environnement.

L'avantage du terme "migration" réside dans le fait qu'il désigne une situation de façon neutre et souligne le lien entre toutes les formes de mouvements de population. Il facilite ainsi une approche globale du phénomène et une prise en compte de sa dimension européenne et mondiale. En revanche, ce terme ne permet pas d'identifier d'emblée les différences entre les divers types de migrations, s'agissant par exemple des motivations, de la part de choix ou des circonstances. Or une approche historique ne peut faire abstraction de ces différences. C'est pourquoi il est nécessaire de préciser la notion générale de "migration" en l'associant à d'autres termes.

Pour ce faire, il existe différentes expressions qui toutefois ont souvent été instrumentalisées au niveau politique. Ainsi, les mouvements de population par suite de violence sont présentés de façon très différentes selon le point de vue où l'on se place: pour désigner un même processus, à savoir le déplacement des Allemands des zones colonisées en Europe centrale et orientale en direction des quatre zones occupées par les Alliés à la fin et après la Seconde Guerre mondiale, on emploie des termes tels que "expulsion", "transfert", "déportation", "refoulement" ou "changement de résidence". On pourrait facilement citer d'autres exemples d'utilisation consciente ou inconsciente de termes donnés en vue de confirmer certaines représentations historiques. De ce fait, une réflexion terminologique est indispensable s'agissant de l'enseignement de l'histoire.

Cela dit, des formes moins violentes, voire "volontaires", de mouvements de population sont elles aussi nivelées par ce terme générique. La migration pour raisons professionnelles en Europe (par exemple au sein de grandes entreprises du secteur privé), la migration des élites (par exemple les comédiens ou les sportifs) ou certaines formes de migration pour raisons professionnelles (par exemple les "travailleurs immigrés") sont en réalité des phénomènes très différents, tant au niveau des motivations des migrants que de l'ampleur ou des répercussions de ces migrations.

Qu'entend-on ci-après par "migration"? Compte tenu du point de vue européen adopté en l'occurrence, il s'agit essentiellement de mouvements transfrontaliers de population qui peuvent être librement choisis, mais aussi imposés par les circonstances et accompagnés de violence. Par ailleurs, il ne faudrait pas omettre ni négliger les migrations intervenant à l'intérieur des Etats (depuis l'exode rural jusqu'à la déportation).

2. Les flux migratoires dans l'histoire de l'Europe au 20e siècle

Une approche historique révèle que les migrations sont un phénomène fondamental de l'histoire. Elles s'expriment dans les mythes tels que l'Odyssée, dans l'histoire de la Sainte Famille ou dans les stéréotypes (par exemple "le Juif errant". L'histoire peut donc être comprise comme une succession de migrations.

Les espérance suscitées par les mouvements de libération du 19e siècle, selon lesquels l'émigration pour fuir la misère et la fuite devant la répression politique pourraient être durablement maîtrisées, se fondaient sur l'espoir de voir le modèle d'une société libre s'imposer, l'industrialisation apporter les ressources nécessaires pour garantir des conditions de vie acceptables et la guerre disparaître. Le 20e siècle a détruit ces espoirs.

2.1 Aperçu général

L'histoire de l'humanité n'a jamais connu de mouvements de population d'une telle ampleur que ceux intervenus au 20e siècle. Rétrospectivement, cette période peut être désignée comme le "siècle des réfugiés" ou "siècle des expulsions". On estime qu'au cours de cette période quelque 250 millions de personnes dans le monde entier ont dû quitter leur patrie. Au cours des dernières décennies, les migrations pour raisons professionnelles ou pour fuir la misère se sont fortement amplifiées en raison de l'attraction exercée par les régions prospères d'Europe. Sur ce continent, on peut distinguer les principales évolutions suivantes, leurs limites respectives n'étant pas toujours très précises⁶:

Déplacements de population pour raisons ethniques, déportations, expulsions

Les déplacements de population pour raisons ethniques ont débuté après la Première Guerre mondiale et touché en premier lieu les Arméniens, les Grecs, les Turcs et les Kurdes. Les déportations massives ont été couramment pratiquées par les dirigeants politiques de régimes totalitaires autour de la Seconde Guerre mondiale. On peut mentionner par exemple les déportations pour raisons raciales perpétrées par le régime national-socialiste, les déportations au sein de la zone d'influence soviétique, l'expulsion de la population allemande des zones colonisées en Europe de l'Est ou le "déplacement" des Polonais originaires des régions cédées à l'Union soviétique après la Seconde Guerre mondiale. Plus récemment, on peut citer les "nettoyages ethniques" en ex-Yougoslavie.

Emigration et fuite

Il s'agit ici en premier lieu de la fuite devant les systèmes dictatoriaux ou totalitaires et les conflits ou guerre dont ils sont à l'origine. En l'occurrence, il suffit de citer les émigrés ayant quitté l'Allemagne ou les Etats occupés par le régime national-socialiste, un phénomène qui a tout particulièrement touché les Juifs. Le début de la Guerre froide a marqué le commencement d'un mouvement de fuite depuis les territoires dominés par l'Union soviétique. Parmi les mouvements de population les plus marquants, on peut citer les flux de réfugiés originaires de Hongrie ou de Tchécoslovaquie après les interventions militaires soviétiques contre les mouvements de libéralisation de 1956 ou 1968, mais aussi les flux de réfugiés est-allemands vers la République fédérale d'Allemagne jusqu'à la construction du mur de Berlin en 1961.

⁶ Les passages suivants se fondent sur l'intervention du prof. Werner K. Blessing de l'Université d'Erlangen-Nuremberg.

L'afflux massif de réfugiés est-allemands en 1989 a contribué à l'effondrement rapide du Bloc soviétique. Les conflits en ex-Yougoslavie ont suscité de nouveaux groupes de réfugiés fuyant la guerre civile. Il ne faut pas oublier les réfugiés politiques originaires d'autres régions en crise dans le monde, qui recherchent en Europe une terre d'asile ou une nouvelle patrie. Si, depuis les années 80, l'Europe est confrontée à un afflux croissant de réfugiés venant d'Afrique, le "continent des réfugiés", ceux-ci ne représentent qu'une partie infime des réfugiés du continent africain.

Rapatriement et déplacements de population dans le cadre de la décolonialisation

Les frontières des colonies ne coïncidaient pas avec les frontières ethniques, c'est-à-dire qu'elles ne tenaient nullement compte des espaces ethniques ou culturels traditionnels. La décolonialisation et les évolutions politiques qui l'ont suivie ont été à l'origine d'un déplacement voire d'une redéfinition des frontières nationales. La décolonialisation s'est accompagnée du rapatriement des coloniaux en métropole. Par ailleurs, des mouvements de population sont intervenus au sein des peuples d'Afrique, phénomène qui s'est poursuivi jusqu'à nos jours et a d'importantes répercussions sur l'Europe (cf. paragraphe précédent).

Migration pour raisons professionnelles

La migration pour raisons professionnelles devient une caractéristique de l'Europe occidentale à partir du milieu des années 50. Des travailleurs immigrés, originaires essentiellement du sud de l'Europe mais aussi de Turquie (plus de 30 millions de personnes au total), ont répondu à la demande de main-d'œuvre bon marché des économies nationales en plein essor au nord du continent. (Dans la zone d'influence soviétique, le recours à de la main-d'œuvre étrangère, notamment vietnamienne, a certes existé, mais n'est pas vraiment comparable.)

Mais une autre évolution s'est substituée à la rotation prévue à l'origine et seule une partie des travailleurs immigrés sont retournés dans leur pays d'origine après un séjour limité dans le pays d'accueil, un nombre non négligeable d'entre eux s'installant (durablement) dans celui-ci. Tant le retour au pays que la décision de rester sur place ont influencé et influencent toujours les sociétés respectives.

Emigrer pour fuir la misère

Cette catégorie concerne essentiellement l'immigration à partir d'Etats extra-européens, motivée par diverses raisons. Il est presque impossible de faire une distinction précise entre les gens qui quittent leur pays pour trouver des conditions de vie meilleures et les demandeurs d'asile qui fuient la persécution politique. La part des "immigrés clandestins" qui vivent dans les différents Etats est difficile à estimer. Toutefois, les circonstances font que seuls ceux qui, dans leur pays d'origine, appartiennent à des catégories socioprofessionnelles relativement favorisées ont la possibilité de venir en Europe.

Migrations après la fin du conflit Est-Ouest

A partir de 1989, les mouvements de population de l'Est vers l'Ouest s'intensifient à la suite des changements politiques. Ces migrations pour raisons professionnelles constituent-elles un phénomène durable, susceptible de s'amplifier dans le cadre de l'élargissement à l'Est de l'Union européenne? Il est trop tôt pour apporter une réponse définitive à cette question. La libre circulation des personnes au sein de l'Union européenne n'a pas encore eu d'incidences quantitatives notables. La migration des élites professionnelles a toujours existé et on observe actuellement une amplification de la "fuite des cerveaux" de l'Est vers l'Ouest.

2.2 Causes des migrations

Les migrations ont des causes multiples. On peut essayer de trouver des explications générales à partir de modèles fondés sur les lacunes structurelles des différents systèmes. Voici un bref aperçu des divers modèles d'explication possibles:

1. *Le modèle économique*: un système ne permet plus de garantir le niveau de vie de différents groupes de population, ou ceux-ci espèrent trouver de meilleures conditions de vie dans un autre système.
2. *Le modèle fondé sur la communication*: cette approche explique la pression migratoire par l'absence de dialogue ou un dysfonctionnement de la communication entre divers groupes de population, qui pousse l'un des groupes à quitter le pays.
3. *Le modèle politique*: la domination d'une idéologie est à l'origine de conflits qui obligent les groupes non conformes à émigrer.

Lorsqu'on analyse les causes des migrations, il est utile de faire la distinction entre *les facteurs liés au pays d'origine et ceux liés au pays d'accueil*. Parmi les premiers, les facteurs suivants ont joué un rôle au 20^e siècle:

- Raisons politiques:
 - Le principe d'exclusivité sur lequel repose le nationalisme et le droit d'autodétermination des peuples sont à l'origine d'expulsions à caractère ethnique sanctionnées pour la première fois dans le Traité de Lausanne (1923).
 - La suppression des libertés par les systèmes dictatoriaux et totalitaires (cf. par exemple la loi soviétique de 1922 sur la privation de la nationalité) est à l'origine de conditions de vie insupportables.
 - En raison de l'ampleur croissante des guerres et du recours à des technologies de pointe, la population civile est plus massivement touchée par les conflits armés.
 - Les conséquences ethniques ou économiques de la décolonisation sont à l'origine des migrations post-coloniales des années 50.

- Facteurs socioculturels
 - Le nationalisme à caractère ethnique et les conflits culturels ont notamment joué un rôle dans les pays issus des anciens Etats pluriethniques.
 - De la même manière, l'extrémisme religieux (notamment dans les pays arabes) reste une cause de migration.
- Facteurs écologiques

Ces derniers sont responsables de mouvements de population en particulier dans le Tiers-monde; cela dit, les déplacements de population se limitent généralement à de grandes régions et sont le fruit de plusieurs facteurs.

En général, ces divers facteurs sont liés; ainsi, les migrations pour raisons politiques et socioculturelles ont souvent une origine économique. Parmi la facteurs liés aux pays d'accueil, on peut citer les meilleures conditions de vie qu'ils offrent, mais aussi le contexte politique. Ces dernières années toutefois, ce sont surtout les facteurs économiques qui ont dominé.

2.3. Incidence des migrations

S'agissant de l'incidence des migrations actuelles, les aspects suivants jouent un rôle prépondérant au niveau de l'opinion publique:

- répercussions sur le marché de l'emploi
- incidence positive et négative au niveau social
 - coûts au niveau des budgets publics (à court, moyen et long terme)
 - conjoncture
- conséquences sur l'évolution démographique
- répercussions au niveau de la sécurité intérieure et extérieure
- incidence sociétale et culturelle ("société multiculturelle").

3. Comparaison de processus migratoires: quelques exemples

S'il est vrai que, dans les écoles, les migrations ont jusqu'ici été abordées essentiellement dans une perspective nationale, une approche comparative et la prise en compte d'autres points de vue semblent particulièrement pertinentes. C'est dans cet esprit que deux mouvements de population intervenus à la fin de la Seconde Guerre mondiale et intimement liés ont été examinés dans une perspective européenne: la fuite et l'expulsion des Allemands des territoires situés à l'Est de l'Oder et de la Neisse, et le "rapatriement" - autrement dit le déplacement forcé - des Polonais des régions cédées à l'Union soviétique dans le cadre du redéploiement vers l'Ouest de la Pologne. L'étude s'est concentrée non seulement sur les causes et les circonstances de ces phénomènes, mais aussi et surtout sur le processus d'intégration dans le pays ou la région d'accueil.

3.1. Intégration des réfugiés et des expulsés en République fédérale d'Allemagne⁷

En dépit d'importants problèmes économiques et sociaux, mais aussi de tensions non négligeables entre la population indigène et les nouveaux arrivants au cours de l'après-guerre, on peut aujourd'hui estimer que l'intégration des Allemands expulsés est plutôt réussie. Parmi les facteurs décisifs de cette évolution positive on peut citer: le dédommagement des personnes expulsées pour leurs pertes matérielles qui leur a facilité un nouveau départ, une situation économique favorable ("le miracle économique"), l'absence de ghettoïsation grâce à bonne répartition géographique des intéressés, la prise en compte de leurs intérêts par les partis politiques populaires, l'acceptation et la promotion des traditions culturelles des divers groupes d'expulsés, ainsi que l'intégration de la deuxième et de la troisième générations par l'école, la vie associative etc. De ce point de vue, l'histoire de ces réfugiés et expulsés en République fédérale d'Allemagne peut être citée comme un exemple réussi d'intégration.

3.2. Mouvements de population en Pologne et processus d'intégration au cours de l'après-guerre⁸ (le texte intégral de l'intervention est joint en annexe)

Les migrations qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale en Pologne concernaient le peuplement des "régions reconquises", c'est-à-dire de zones appartenant jusque-là à l'Allemagne et cédées à la Pologne dans le cadre de son redéploiement vers l'Ouest. L'intégration des "rapatriés" (les expulsés des régions situées à l'ancienne frontière orientale de la Pologne), en particulier, s'est révélée difficile. La question toujours en suspens des frontières, la crainte d'un "désir de revanche" des Allemands, attisée sciemment par les dirigeants politiques, ainsi que l'espoir de retourner un jour dans leur région d'origine ont fait qu'un grand nombre d'expulsés ne se sont pas préparés, dans un premier temps, à un séjour durable.

L'intégration des migrants dans la population indigène est un facteur important d'assimilation. Or une grande partie de celle-ci avait fui ou avait été expulsée. Les Allemands restants n'étaient pas considérés comme des concitoyens, mais souvent comme les responsables des souffrances endurées ou des répercussions de la guerre, telle l'expulsion des Polonais des régions situées à l'ancienne frontière orientale du pays. En Haute-Silésie, dans la région appelée Masuren en allemand ou celle de Warmia, les nouveaux arrivants étaient très méfiants vis-à-vis de la population locale, considérant les habitants comme des "demi-Allemands" ou des "demi-Polonais". A cela s'ajoutèrent des tensions entre les deux catégories de migrants polonais: ceux originaires du centre de la Pologne qui migrèrent volontairement vers les "zones reconquises" parce qu'elles offraient de meilleures perspectives d'avenir, et les rapatriés. Ces derniers, poursuivis par un sentiment d'injustice, ont dû surmonter le départ forcé de leur région d'origine, étaient méprisés par les autres migrants et désavantagés par rapport à ces derniers.

Dans un premier temps, le gouvernement polonais a essayé de remédier à ces facteurs négatifs par une politique d'intégration rapide. Celle-ci a eu peu de succès, en particulier en Silésie, où l'indifférence par rapport à l'Etat polonais et les clivages entre les divers groupes de population ont perduré (jusqu'à nos jours), l'émigration (par exemple des Allemands en RFA) servant en partie d'exutoire. Néanmoins, la naissance d'une nouvelle société à l'échelle régionale a partiellement réussi. Parmi les facteurs déterminants, on peut citer le travail en

⁷ L'intégration des expulsés allemands a été traitée par le prof. Rudolf Endres de l'Université de Bayreuth.

⁸ Les mouvements de population et les processus d'intégration en Pologne après la Seconde Guerre mondiale ont été traités par Monika Choro*, Instytut *lasky à Opole/Pologne.

commun notamment dans l'industrie, le nivellement social croissant et l'harmonisation des modes de vie qui en a résulté, la migration vers les villes, l'effet fédérateur du système scolaire, le recul des particularismes culturels du fait notamment des mass media, la foi catholique commune et, enfin, les relations entre les divers groupes du fait de mariages, participation commune à des organisations, voisinage, etc.

3. Politique migratoire et stratégies d'intégration

La fin de l'antagonisme Est-Ouest, le processus d'intégration européenne ainsi que l'évolution au niveau mondial créent, à la fin du 20e siècle, des conditions nouvelles pour les processus migratoires. Les acteurs du débat public ne sont souvent pas conscients de la multiplicité des formes d'immigration et d'émigration, ainsi que de leur amplitude. Les dirigeants politiques sont appelés à élaborer, à partir des expériences faites par le passé, des concepts permettant de mieux appréhender les migrations.⁹

C'est pourquoi le séminaire a en outre:

- engagé une réflexion sur les problèmes liés aux données sur la migration et
- analysé au niveau historique l'interaction entre l'attitude des Etats vis-à-vis des immigrés, les mesures politiques et le degré de réussite du processus d'intégration.

3.1. Quantification les migrations

L'exemple de la République fédérale montre que, contrairement à ce que pensent la plupart des gens, la situation en matière de migration résulte de l'immigration **et** de l'émigration.

Formes d'immigration en République fédérale d'Allemagne

Immigration et émigration en 1998

Les méthodes différentes de collecte des données constituent un problème important. Ainsi, dans le cas de l'immigration étrangère, la catégorie "étrangers" n'est pas définie de la même manière dans les différentes statistiques nationales. De ce fait, les comparaisons entre divers Etats européens sont plus difficiles. Il est intéressant d'examiner l'immigration du point de vue des chiffres absolus, mais aussi du "taux d'immigration".

En l'occurrence, comme à chaque fois que l'on se réfère à des données statistiques, il faut aborder les différentes catégories de façon critique pour éviter les interprétations erronées. Cela peut aussi être une bonne occasion pour les élèves d'acquérir des connaissances méthodologiques et de stimuler leur esprit critique.

En plus des publications spécialisées, un certain nombre d'organisations reconnues¹⁰ proposent sur Internet des données chiffrées et d'autres liens:

⁹ Les passages suivants se fondent sur l'intervention du prof. Friedrich Heckmann, Zentrum für europäische Migrationsstudien (Centre européen pour l'étude des migrations) (efms), Université de Bamberg.

¹⁰ Ainsi, le Zentrum für europäische Migrationsstudien (Centre européen pour l'étude des migrations) (efms) de l'Université de Bamberg propose un CD-ROM comportant diverses données ainsi que d'autres outils utiles sur la situation en matière de migrations en Allemagne.

Adresses Internet (sélection):

<http://statistik-bund.de>

(Statistisches Bundesamt, Allemagne)

http://www.unine.ch/fsm/mission_d.htm

(Forum suisse pour l'étude des migrations)

<http://europa.eu.int/en/comm/eurostat/eurostat.html>

(Office statistique de l'Union européenne)

http://www.unicc.org/unece/stats/stats_h.htm

(Commission économique des Nations Unies pour l'Europe)

<http://www.cemes.org>

(Centre for European Migration and Ethnic Studies)

<http://wwwwww.igc.ch/framstat.htm>

(Inter-Governmental Consultations on Asylum, Refugee and Migration Policies in Europe, North America and Australia)

<http://www.ercomer.org>

(European Research Centre for Migration and Ethnic Relations)

<http://coombs.anu.edu.au/ResFacilities/DemographyPage.html>

(The World-Wide Web Virtual Library: Demography & Population Studies)

3.2. Modes d'intégration dans divers Etats européens (cf. intervention du prof. Heckmann jointe en annexe)

Les pays d'Europe ont connu des formes très diverses d'immigration depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. L'illusion selon laquelle l'immigration est un phénomène transitoire se dissipe pour laisser place à l'idée que l'intégration de nouveaux groupes d'immigrés constitue une tâche durable. Celle-ci remet en question les conceptions établies sur la formation et l'identité de la nation, mais aussi sur l'Etat-providence.

Par "intégration" on entend l'assimilation de nouveaux groupes de population dans des structures sociales existantes et l'insertion de ces personnes dans un système existant de relations socioéconomiques, juridiques et culturelles, un processus qui dure généralement plus d'une génération. On peut faire la distinction entre les aspects suivants:

- *intégration structurelle*: elle implique l'égalité d'accès à des emplois dans des institutions clés de la société d'accueil, aux marchés du travail et du logement, ainsi qu'une participation à la vie politique (droits de citoyenneté).
- *acculturation*: elle concerne l'assimilation de conceptions, de normes et de valeurs. En règle générale, ce processus n'est pas à sens unique étant donné que la société d'accueil évolue elle aussi au contact des nouveaux groupes d'arrivants.
- *intégration sociale*: on entend par là le développement de relations personnelles et la participation à la société civile (amitiés, mariages, associations, etc.).
- *identification*: celle-ci s'exprime de façon subjective par un sentiment d'appartenance à la société, la nation, l'ethnie etc. d'accueil. Elle marque la fin du processus d'intégration.

Une intégration "réussie" se traduit par une convergence croissante entre les conditions de vie et les références ethniques et culturelles des immigrants et de la population indigène.

Il existe en Europe différentes stratégies d'intégration des immigrés. Celles-ci sont étroitement liées au concept respectif de nation. Leurs principales différences et incidences sont illustrées à l'aide de trois exemples.

- Le modèle républicain (à l'exemple de la France)

La France a une longue histoire en matière d'intégration. En raison de l'évolution démographique, ce pays a pratiqué dès les années 20 et 30 une politique active d'immigration. Après la Seconde Guerre mondiale, il a été confronté au retour des coloniaux, ainsi qu'à l'immigration pour raisons professionnelles.

Le concept français de nation se fonde sur les principes de la Révolution française, complétés lors de l'instauration de la III^{ème} République en 1875 par "une langue commune" et une culture commune". Le principe de l'Etat laïque et le système scolaire ont été des instruments essentiels d'intégration dans le cadre de la formation de la nation, un processus auquel ont été associés les immigrés. Le concept politique de nation (cf. E. Renan) a favorisé l'intégration.

La prééminence du droit du sol sur le droit du sang a facilité la naturalisation des immigrés. En effet, toute personne née en France, même si ses parents sont par exemple des immigrés clandestins, a droit à la nationalité française. Les enfants nés dans un pays tiers de parents non français obtiennent à l'âge de 18 ans la nationalité française, à condition d'avoir vécu au moins cinq années sur le territoire français. De ce fait, l'appartenance à la nation n'est pas subordonnée à des critères ethniques ni au strict droit du sol, mais se fonde sur une socialisation ou "assimilation" culturelle et politique. Dans cet esprit, on observe en France de grandes réticences à l'égard de la promotion d'organisations de minorités. A la fin des années 80, ce concept a évolué vers une "intégration d'assimilation" après la prise de conscience d'une interaction entre les différentes cultures.

On attend des immigrés qu'ils reprennent rapidement à leur compte les valeurs de la société française et fassent preuve de patriotisme. La politique de naturalisation rapide facilite l'identification. Cela dit, le facteur décisif d'intégration des immigrés et de leurs enfants est le système scolaire public.

- Le modèle ethnoculturel (à l'exemple de l'Allemagne)

Bien que l'on entende régulièrement dire que "l'Allemagne n'est pas un pays d'immigration", cet Etat affiche un taux d'immigration important (cf. point 4.1 ci-dessus). Le gouvernement s'efforce de limiter l'immigration, mais œuvre aussi en faveur de l'intégration des immigrés qui vivent en Allemagne. Les immigrés y jouissent, au même titre qu'en France, d'une égalité d'accès aux prestations sociales. L'intégration au niveau institutionnel (écoles, entreprises) est plutôt réussie. En dépit d'efforts soutenus visant à améliorer les relations personnelles entre les Allemands et les immigrés, ces derniers sont confrontés à un problème d'identification et rares sont ceux qui se présentent comme des Allemands.

La différence essentielle entre l'Allemagne et la France touche à la naturalisation et, par voie de conséquence, à l'intégration politique. Ceci s'explique par une conception fondamentalement différente de la nation. En Allemagne, celle-ci se fonde sur les théories de J.G. Herder et implique que la nation, et partant l'Etat, reposent sur une ascendance commune des citoyens, ainsi que sur une culture et une histoire communes, autrement dit une convergence des frontières ethniques et étatiques.

Ces dernières décennies, on observe toutefois une érosion de cette conception: le droit du sang est de plus en plus remis en question du fait de l'expérience liée au régime totalitaire national-socialiste, mais aussi de la proportion relativement élevée des immigrés vivant en Allemagne. Autres facteurs décisifs: le fait que l'Allemagne souscrive de plus en plus à la conception occidentale de la démocratie et l'importance croissante du "patriotisme constitutionnel" en tant que nouvelle forme d'identification politique. Ces évolutions ont débouché récemment sur certains amendements du droit de la citoyenneté qui se fondaient jusqu'ici sur le droit du sang. Le débat sur l'idée d'accorder des droits et une position spécifiques aux différents groupes d'immigrés se poursuit.

- Le modèle multiculturel (à l'exemple des Pays-Bas)

La tradition néerlandaise consistant à structurer la société en "piliers", autrement dit les groupes religieux et politiques organisent eux-mêmes leurs institutions, a influé tant sur le concept de nation que sur la politique migratoire de ce pays. Tous ont accès de la même façon au "toit" qui chapote ces "piliers", c'est-à-dire aux institutions politiques centrales. Les conflits sont réglés sous la forme de compromis. Ce modèle a été étendu aux immigrés et a débouché sur l'idée d'une "société multiculturelle" néerlandaise.

Après la Seconde Guerre mondiale, le droit de la citoyenneté a été complété de façon croissante par des éléments du droit du sol. Une naturalisation est aujourd'hui possible après cinq années passées sur le territoire et est très facile à obtenir pour la deuxième génération. La troisième génération obtient d'office la nationalité néerlandaise.

Le modèle de société spécifique aux Pays-Bas (reposant sur des piliers) permet également (contrairement par exemple à la France) une politique ciblée à l'intention des minorités et le lancement de programmes spécifiques d'intégration. Ces derniers temps, on observe toutefois des initiatives visant plutôt à améliorer l'intégration des immigrés dans la société dans son ensemble qu'à les préparer à vivre au sein d'une minorité ethnique aux Pays-Bas.

Synthèse

Cette comparaison montre essentiellement l'incidence d'une conception différente de la "nation" sur la politique d'intégration. Toutefois, elle révèle aussi une harmonisation au niveau européen. Etant donné que les pays étudiés reposent tous sur le principe de l'Etat-providence, un grand nombre de conditions de base à l'intégration y sont identiques ou similaires. Les immigrés et leurs descendants ont accès à l'éducation, au marché de l'emploi, au système de santé publique etc. Autre élément commun aux Etats européens: ils veulent tous limiter l'immigration future pour garantir l'intégration des immigrés vivant déjà sur leur territoire. L'image d'une "forteresse européenne" n'est pas vraie pour le passé.

Dans le Traité de Maastrich (1993), l'immigration est considérée comme une question "d'intérêt commun"; dans le Traité d'Amsterdam (1999), les Etats signataires sont convenus d'élaborer une politique d'immigration et d'asile commune en l'espace de quatre années, le Parlement européen et la Cour européenne de justice exerçant alors une influence sur les législations nationales.

4. Droit international et mouvements transfrontaliers de population¹¹

Le droit international a vu le jour sous la forme d'un droit régissant la circulation de biens et de personnes entre Etats souverains. Aujourd'hui, les organisations internationales sont elles aussi soumises au droit international. En la matière, les particuliers ou les groupes de personnes ne détiennent pas de droits propres. Le droit international est concerné par les mouvements de population lorsque des personnes franchissent des frontières. Les questions relatives à la protection des droits de l'Homme et au droit d'asile arrivent alors au premier plan. Etant donné que la situation de minorités est souvent à l'origine de migrations (par exemple fuite et expulsion), les dispositions relatives à la protection des minorités et les déclarations en matière de droit d'autodétermination ont également une importance. Au 20e siècle, le droit international s'est surtout efforcé de trouver des solutions à ces questions. La prise en compte de cette évolution dans l'enseignement de l'histoire peut montrer à quel point l'extension de la protection des droits de l'homme est laborieuse. Dans le même temps, une approche historique révèle qu'un engagement soutenu en faveur du renforcement des droits de l'homme en vaut la peine. C'est pourquoi il ne faut pas uniquement s'attacher aux cas dans lesquels le droit international a échoué, mais aussi mettre l'accent sur les progrès.

Droit des réfugiés

C'est sur la question des réfugiés que le droit international a réussi pour la première fois à offrir une protection juridique aux individus exclus de la communauté solidaire des Etats souverains. Ce processus a été engagé en son temps par la Société des Nations et poursuivi par les Nations Unies.

La notion de "réfugiés" existe en droit international depuis la Convention de Genève de 1951. Les Etats signataires accordent protection (par exemple sous forme de non-extradition) et certains droits aux réfugiés, mais ne sont pas obligés de leur donner asile. Cette définition, qui s'inscrit dans le contexte européen de l'époque (fuite devant des régimes totalitaires), s'est révélée trop étroite étant donné qu'elle excluait d'autres causes ou formes de fuite. Il est difficile de faire une distinction précise entre expulsion dans la violence et fuite, ou entre fuite et émigration. Ainsi, les "réfugiés nationaux" qui sont accueillis en "métropole" n'entrent pas dans cette catégorie (par exemple les rapatriés d'Algérie ou les Polonais originaires des régions cédées à l'Union soviétique après la Seconde Guerre mondiale). Le droit international n'offre pratiquement aucune protection aux groupes de personnes transférées de force au sein d'un même Etat (par exemple en cas de déportation de minorités ethniques). L'ONU œuvre activement en faveur de l'extension et de l'adaptation du droit des réfugiés.

¹¹ Cette thématique a été abordée dans l'intervention de Thomas Silberhorn, Université de Bayreuth.

Droits de l'Homme et migrations

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) contient trois articles qui peuvent être mis en rapport avec le problème des migrations:

- Article 13: Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. En revanche, il n'existe aucun droit à l'entrée dans un autre pays. Seuls des traités et accords internationaux (tels l'Accord de Schengen) peuvent accorder aux personnes entrant dans le champ de ces textes le droit d'entrer et de séjourner dans un pays.
- Article 14: Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays. Le deuxième alinéa limite ce droit aux cas de persécution politique. Les demandeurs d'asile qui ne peuvent invoquer la persécution politique, et ils sont très nombreux dans le cadre des flux migratoires intervenus au cours du dernier tiers du 20e siècle, ne jouissent pas d'un tel droit. Le fait qu'il n'existe pas à ce jour de droit au bénéfice de l'asile constitue une lacune majeure. Même la Convention de Genève de 1951 ne prévoit aucun droit individuel au bénéfice de l'asile; en revanche, elle interdit que des personnes persécutées soient renvoyées par suite d'expulsion, de refoulement ou de reconduite à la frontière, dans des Etats dans lesquels leur vie ou leur liberté sont menacées.
- Article 15: Tout individu a droit à une nationalité. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité. Cette clause est destinée à combattre l'apatridie mais n'implique aucun droit à la naturalisation.

La fuite et l'asile ainsi que la libre circulation sont également abordées dans la Convention européenne des droits de l'Homme. Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe doivent ratifier cette convention, une obligation qui, toutefois, ne vaut pas pour les protocoles additionnels. En cas d'infraction, la Cour européenne des droits de l'Homme peut être saisie.

Expulsions

On entend par expulsion toute forme de transfert forcé d'individus ou de groupes de personnes de leur zone de résidence habituelle vers le territoire d'un autre Etat, par suite de menaces, d'actes de violence ou d'autres mesures coercitives. Au cours de la première moitié du 20e siècle, des solutions pour les zones abritant différentes ethnies ont été esquissées dans des traités portant sur le transfert de populations ou des *accords optionnels* (cf. par exemple le Traité de Lausanne régissant le transfert des Grecs et des Turcs). Ces réflexions se sont poursuivies après la Seconde Guerre mondiale et, plus récemment, dans le cadre des guerres civiles et des expulsions en ex-Yougoslavie, en vue d'une interdiction des expulsions. En dépit d'efforts soutenus dans ce sens, il n'existe à ce jour aucune interdiction formelle des expulsions, mais on peut en déduire une du "droit international en matière de conflits armés". La IVe Convention de Genève de 1949 interdit, à l'article 49, le transfert forcé ou la déportation de civils résidant en zone occupée, cette interdiction couvrant également le transfert ou la déportation de civils vers ces régions. Cependant, des clauses d'exception ont limité jusqu'ici la validité de cette Convention. En 1977, elle a été complétée par deux protocoles additionnels interdisant les expulsions pour raisons raciales.

D'autres documents présentent un intérêt en la matière:

- Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966): Article 12 (le droit à la libre circulation et à l'entrée dans son pays), article 27 (protection des minorités)
- résolution de l'ONU (1971): interdiction de forcer des personnes à quitter leur patrie
- 4^e protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'Homme: article 4 (interdiction des expulsions collectives d'étrangers)
- Convention-cadre européenne pour la protection des minorités nationales.

En dépit de ces initiatives prometteuses, le problème n'a pas pu être réglé de façon satisfaisante, notamment parce que les personnes chargées de l'application du droit international n'ont pas suffisamment assumé leur rôle. En l'occurrence, un changement n'a commencé à s'opérer que tout récemment, du fait par exemple de la poursuite de personnes coupables de délits d'expulsion (cf. tribunal pénal international pour le Rwanda ou l'ex- Yougoslavie).

Migrations au sein de l'Union européenne

Dans l'Union européenne, il n'existe pas de limitations s'agissant de la libre circulation des citoyens de l'Union. Avec le Traité d'Amsterdam, la politique en matière d'immigration et d'asile relevant du "3^e pilier" de l'Union européenne a été intégrée dans la Communauté européenne ("communautarisation") et assortie de compétences législatives étendues (cf. article 61 et suivants du Traité instituant la Communauté européenne). La prise en compte des "acquis de Schengen" (en particulier l'Accord de Schengen de 1985 et la Convention d'application y relative de 1990) est essentielle en matière de politique d'immigration; il en va de même pour l'Accord de Dublin (1990) s'agissant de la politique en matière d'asile.

IV Comment aborder les "migrations" en cours d'histoire?

Les discussions qui ont suivi les différentes interventions, en particulier celle de M. Herwig Buntz sur le projet de brochure du Conseil de l'Europe sur le sujet, mais aussi les groupes de travail ont permis de dégager les réflexions et suggestions suivantes sur la manière d'aborder les "migrations en Europe au 20^e siècle".

1. Constat

Les "migrations en Europe au 20^e siècle" sont présentes dans les programmes scolaires de pratiquement tous les pays du continent, avec toutefois une pondération différente. Les élèves sont donc informés des principaux mouvements de population, ceci ne se faisant pas uniquement en cours d'histoire mais aussi dans d'autres matières, par exemple en géographie ou en éducation sociale et civique. En dépit de cette tradition, les enseignants d'histoire sont confrontés à un certain nombre de défis:

- La structure des programmes scolaires est chronologique. Une présentation synthétique et approfondie des divers aspects des "migrations" est rarement prévue et très peu pratiquée.
- Les migrations sont généralement traitées en cours lorsqu'elles ont eu une influence durable sur l'histoire du pays. En revanche, la "dimension européenne" arrive plutôt au second plan.

- Pour pouvoir présenter les principaux aspects de ce sujet et adopter une perspective européenne, il est nécessaire de s'appuyer sur des informations et du matériel supplémentaires. Les manuels scolaires existants ne répondent pas à ces besoins, comme l'a révélé une étude comparative menée à l'échelle internationale: "incontestablement, les élèves ont besoin d'une orientation géographique, d'informations factuelles et de connaissances contextuelles concernant les différents groupes et les multiples causes de la migration, et il faudrait les inciter à mesurer la richesse des milieux pluriculturels nés de ces mouvements de population. Or, aucun manuel, à travers ses multiples textes ou cartes, ne semble à même de présenter ce problème complexe dans toutes ses ramifications. Il semblerait que le sujet soit impossible à traiter de manière adéquate dans les limites d'un livre d'histoire"¹².
- L'intérêt des élèves pour cette thématique est très variable. L'enseignant devra tenir compte de différents aspects: les migrations ont-elles eu une influence sur les élèves ou sur leur entourage, s'agit-il d'un problème d'actualité, les élèves s'y sont-ils intéressés jusqu'ici? Il convient donc de s'intéresser de près à la motivation des élèves et de réfléchir à une approche adaptée à chaque classe.
- Ce sujet peut être traité de façon particulièrement réussie lorsque les aspects pluridisciplinaires sont abordés en collaboration avec des enseignants d'autres matières. En l'occurrence, il peut s'agir d'aspects touchant à la démographie, à la géographie (économique) ou au droit (international), mais aussi d'aspects politiques ou éthiques. Outre la portée historique de cette thématique, il faut également tenir compte des aspects suivants:
 - La dimension géographique: en collaboration avec les enseignants de géographie, il est possible d'étudier notamment l'évolution d'espaces donnés du fait de l'immigration ou de l'émigration.
 - La dimension politique: dans ce domaine, on peut aborder le débat en cours sur la politique en matière de migration ou d'intégration. Outre des domaines intimement liés aux migrations, telle que la protection des minorités, les droits de l'Homme, le rôle des organisations internationales dans la protection des réfugiés et des migrants, on peut également aborder les réticences nationales vis-à-vis de l'immigration.
 - La dimension éthique: les aspects qui entrent en ligne de compte en l'occurrence sont la dignité humaine, la tolérance, l'attitude vis-à-vis des autres.
 - La dimension personnelle: l'enseignant peut mettre à profit l'expérience personnelle des élèves; de nombreuses familles ont été confrontées à la migration, les élèves ont des migrants dans leur entourage, etc.
- Les migrations sont un sujet sensible et l'enseignant doit y réagir de façon adaptée:
 - Les mouvements de population accompagnés de violence soulèvent la question de la responsabilité historique ou de la cohérence de la mémoire nationale. Dans certains cas, les mouvements de population ont été à l'origine de conflits entre voisins européens.

¹² Falk Pingel: *The ways in which the history of Europe in the 20th Century is presented in textbooks for secondary schools* (Comment l'histoire de l'Europe au 20^{ème} siècle est présentée dans les manuels d'histoire de l'enseignement secondaire), page 49 (DECS/EDU/HIST20 (99) 2).

Très souvent, les migrations sont liées au processus de formation des nations et à des questions relatives à l'identité nationale.

- Les évolutions actuelles (par exemple les problèmes relatifs aux demandeurs d'asile ou aux immigrés clandestins) s'accompagnent souvent d'un débat public et politique; la question de l'immigration est le point de mire de mouvements extrémistes et les jeunes en sont conscients.
- Ce sujet réveille des préjugés et des peurs (anciens), même chez les jeunes.
- Les classes peuvent accueillir des enfants de migrants dont l'histoire et la situation peuvent être abordées en cours. Mais pour cela, il faut créer une atmosphère tolérante et ouverte.

2. Objectifs du traitement des migrations en cours d'histoire

L'un des objectifs essentiels de l'enseignement de l'histoire est de communiquer aux élèves une conscience historique "réfléchie", autrement dit qu'ils soient capables de faire le lien entre les diverses dimensions temporelles que sont le passé, le présent et l'avenir et d'appréhender le monde dans lequel ils vivent en tant que résultat d'un processus historique. Cette conscience historique est réputée "réfléchie" lorsqu'il existe des normes fondamentales permettant de contrôler l'interprétation du passé. Dans ce contexte, quels objectifs pédagogiques peut-on fixer s'agissant des migrations?

Objectifs cognitifs

Pour aborder ce sujet de façon adéquate, il est nécessaire de disposer de connaissances approfondies et détaillées. Cela implique de bien connaître les causes, le déroulement et les répercussions des migrations dans l'histoire tant nationale qu'européenne. Par ailleurs, les enseignants devraient veiller à faire preuve de circonspection et de prudence dans le choix des termes qu'ils utilisent en cours, afin d'éviter toute minimisation, euphémisme ou discrimination (cf. Point III, 1).

Pendant le cours, il s'agit de mettre l'accent sur les *contenus* suivants, si possible dans une perspective européenne:

- informations sur les principaux mouvements migratoires, leurs causes et les circonstances dans lesquels ils se sont déroulés,
- incidence des migrations ("bilans migratoires"),
- politique migratoire de divers pays,
- attitude vis-à-vis des "étranger" (préjugés, intégration ou exclusion, etc.),
- interaction entre les migrations et l'évolution du droit international et national (droit de la citoyenneté, droit d'asile, etc.).

Objectifs instrumentaux

Les compétences spécifiques en la matière peuvent être étendues et développées de manière très diverse et être mises à profit à d'autres fins dans le cadre de l'enseignement de l'histoire. Il faudrait développer l'esprit critique des élèves pour leur permettre d'identifier les documents tendancieux, suggestifs, manipulés ou propagandistes. Ce sujet se prête bien à des méthodes d'enseignement et de travail ouvertes et actives, par exemple excursions dans les environs de l'école, recherches dans les archives et les musées, enquêtes ou jeux de rôles (cf. point IV, 3 ci-après). Les méthodes pédagogiques et médias suivants présentent un potentiel éducatif particulièrement élevé:

- la collecte et l'exploitation d'informations à partir de supports scientifiques ou d'Internet;
- les images et représentations picturales véhiculent des jugements de valeur et suscitent, souvent inconsciemment, des émotions chez ceux qui les observent. Dans le cas des migrations, il faut tout particulièrement s'attendre à des photos et représentations graphiques suggestives. Ces réactions peuvent être illustrées à l'aide d'exemples adaptés (par exemple de pictogrammes) et les élèves peuvent être préparés à utiliser de telles sources d'informations.
- Les statistiques, diagrammes et cartes thématiques présentent les migrations dans leurs dimensions quantitatives et géographiques. Les élèves en particulier ont du mal à aborder ces supports de façon adéquate. Il faut les aider à aborder ces représentations, notamment les cartes thématiques, de façon critique en se demandant: quelle zone géographique ou époque est représentée sur la carte? Qu'est-ce qui manque? La composition (couleurs, symboles) suscite-t-elle une impression et partant une appréciation particulières? Comment les différentes catégories sont-elles définies? Sont-elles nuancées (par exemple le terme d'"étranger")?

Objectifs affectifs

Un cours d'histoire sur les migrations au 20e siècle ne peut faire l'économie d'une réflexion sur un certain nombre de valeurs essentielles et peut ainsi apporter une contribution significative à l'éducation des élèves en matière de valeurs. Ceci touche en particulier les droits de l'Homme et à leur protection, mais aussi la manière de gérer les conflits au sein d'une société ou entre différentes sociétés. La coexistence avec de nouveaux groupes de population suppose tolérance et ouverture d'esprit. L'enseignement peut contribuer à mettre à jour des préjugés, à faciliter les contacts directs avec les autres et à favoriser l'engagement social et politique des élèves, notamment par la participation à des organisations qui œuvrent en faveur de l'intégration des citoyens d'origine étrangères ou qui tentent d'empêcher les migrations dans le Tiers-Monde.

3. Approches pédagogiques et méthodologiques

Les suggestions faites en matière d'approches pédagogiques et méthodologiques peuvent être réparties en quatre catégories:

- introduction à des cycles de cours donnés,
- supports adaptés,
- méthodes pédagogiques,
- autres.

3.1. Introduction à des cycles de cours

Lorsqu'un enseignant décide d'aborder les migrations, il ne devrait pas attendre de ses élèves qu'ils prennent d'eux-mêmes conscience de l'importance du sujet et partagent son intérêt pour la question. C'est pourquoi il est important de stimuler leur motivation par une entrée en matière habile. Dans cet esprit, on peut présenter l'importance du sujet, mais aussi recourir de façon ciblée à la provocation pour susciter l'intérêt et la curiosité des élèves. Pour ce faire, différents moyens sont possibles:

- Réflexion sur le thème de l'"étranger",
- Cartes sur les principaux flux migratoires du 20e siècle et leur dimension quantitative,
- Titres de journaux, dépêches et articles sur des événements d'actualité, tels les nouveaux flux de réfugiés ou le débat politique sur l'immigration et les demandeurs d'asile,
- Images et photos, en particuliers celles que les élèves ne comprennent pas d'emblée et qui nécessitent une analyse, celle-ci servant alors de transition vers le sujet à proprement parler,
- Les caricatures dont la dimension provocatrice fait réagir et pousse à prendre position; une approche fondée sur l'image facilite la prise en compte de caricatures provenant par exemple d'autres pays d'Europe et, de ce fait, une perspective multiple,
- Discussion sur le vécu des élèves; une méthode éprouvée consiste à établir une sorte d'arbre généalogique indiquant le lieu/pays de naissance des membres de la famille afin de visualiser l'"histoire migratoire" de celle-ci (on peut également mettre à profit les projets d'avenir des élèves s'agissant de leurs études futures ou d'une éventuelle activité professionnelle à l'étranger),
- Statistiques et données chiffrées: outre les statistiques officielles, qui indiquent notamment la dimension quantitative des migrations, on peut utiliser des données qui montrent comment la composition de la population a évolué au niveau national ou local. Si les circonstances le permettent, les élèves peuvent s'informer de l'origine de leurs camarades au sein de la classe ou de l'école. Le résultat de ces recherches peut alors être le point de départ d'un traitement approfondi de cette thématique.

- Discussion sur les avis personnels, connaissances préalables et préjugés. En l'occurrence, on peut s'appuyer sur des statistiques nationales et internationales: il existe par exemple des informations avérées sur l'attitude des jeunes vis-à-vis des "étrangers" dans différents pays d'Europe¹³. Dans le même esprit, on peut effectuer dans la classe une enquête sur les réactions des élèves vis-à-vis de déclarations quelque peu provocatrices. Une autre possibilité consiste à demander aux élèves d'estimer le nombre ou la proportion d'étrangers dans une commune ou un Etat donné, puis de comparer les résultats avec des chiffres vérifiés. On peut éventuellement aussi rassembler du matériel reflétant l'attitude vis-à-vis des migrants ("discussions de café du commerce", proverbes et adages, graffitis, stéréotypes, blagues, etc.).

3.2. Matériel approprié

- Travailler à partir de textes littéraires¹⁴

Le thème de la "migration" au sens large a souvent été abordé dans la littérature, au travers de poèmes, mais aussi dans des romans les plus divers et notamment ceux destinés à la jeunesse¹⁵. En cours d'histoire, ces textes peuvent servir d'entrée en matière ou d'illustration. Ils offrent en outre la possibilité d'une approche pluridisciplinaire dans le cadre de laquelle les cours de littérature peuvent être mis à profit pour étudier plus en profondeur les œuvres en question, notamment en demandant aux élèves d'en imaginer la suite, de les décliner sous forme de sketches ou de rédiger eux-mêmes des textes à ce sujet.

- Recours à des objets

Les objets peuvent constituer une base de départ très concrète pour le cours, les possibilités étant très vastes. Dans son autobiographie, Nicholas Gage raconte que dans sa jeunesse, au moment de quitter la Grèce pour immigrer aux Etats-Unis en 1949, il emporta quatre objets destinés à lui rappeler son pays d'origine. Cela peut être le point de départ d'une réflexion sur ce que les élèves emporteraient avec eux s'ils quittaient leur pays et partant d'une discussion sur la notion de patrie. Celle-ci peut être particulièrement fructueuse lorsque des élèves étrangers y participent. On peut également trouver des objets intéressants dans les musées et les archives.

¹³ On trouve ce genre d'informations dans l'étude *Youth and History. A comparative European survey on historical consciousness and political attitudes among adolescents* (Les jeunes et l'histoire. Une étude comparative sur la conscience historique et le comportement politique des adolescents), Magne Anvik/Bodo von Borries (directeur de publication), Hambourg, 1997

¹⁴ L'approche poétique de la rencontre avec l'étranger a été illustrée, dans le cadre du séminaire, par la lecture d'extraits de l'œuvre de Gino Chiellino, un auteur né en Italie qui vit en Allemagne depuis les années 70. Cette manifestation a été aimablement parrainée par la Fondation Robert Bosch.

¹⁵ On peut citer ici une sélection non exhaustive d'ouvrages pour la jeunesse tels que: Henk Barnard: *Hier ben ik dran*, 1987, (qui relate l'histoire d'un jeune Turc qui vit à Rotterdam avec sa famille); Federica de Cesco: *Aischa*, 1985 (une fille d'immigrés algériens grandit à Paris et doit choisir entre la culture de ses parents et celle de son pays d'accueil); Judith Kerr: *Quand Hitler s'empara du lapin rose*, 1971 (livre autobiographique sur le destin d'une famille qui, en 1933, doit émigrer en Suisse, puis en France et enfin en Grande-Bretagne); Christobel Mattingley: *No guns for Asmir*, 1993 (l'histoire véridique d'une famille qui a fui la ville assiégée de Sarajevo).

3.3. Méthodes pédagogiques

- *Mise à profit de structures d'apprentissage extrascolaires / exploitation pédagogique du lieu de résidence*

Une étude du lieu de résidence ou de scolarisation des élèves peut être mise à profit pour rechercher les signes visibles de l'immigration ou de l'émigration, en particulier des bâtiments spécifiques tels que des églises, synagogues et mosquées, des commerces ou restaurants tenus par des immigrés, des plaques et monuments commémoratifs, noms de rues, etc. On peut également trouver des objets adaptés dans les musées ou les archives.

- *Entretiens avec des témoins de l'époque (histoire orale)*

L'expérience vécue peut permettre un accès particulièrement direct à certains aspects de la thématique. Elle peut être exploitée au travers d'une enquête effectuée par écrit (questionnaire), mais aussi sous forme d'entretiens. Il convient alors d'élaborer avec les élèves un guide leur permettant d'obtenir un maximum d'informations lors de ces entretiens. Il ne faut pas oublier qu'ils ne sont souvent pas familiarisés avec les techniques de conduite d'entretiens et qu'il est donc indispensable de les y préparer. Un autre problème réside dans l'exploitation et l'appréciation des informations souvent subjectives qui sont collectées, et leur intégration dans un contexte historique¹⁶.

- *Discussions avec des experts*

En règle générale, il est plus facile de s'entretenir avec des experts qu'avec des témoins de l'époque. On peut ainsi s'adresser à des spécialistes des questions d'immigration et d'émigration dans l'administration, les églises ou les organisations caritatives.

- *Jeux de rôle*

Les jeux de rôle sont un excellent moyen pour se mettre à la place des autres et comprendre leurs décisions. Ils se prêtent tout particulièrement à l'apprentissage historique lorsque la situation mise en scène est très proche d'une situation réelle. Pour cela, les élèves doivent disposer d'un maximum d'informations. Parmi les situations susceptibles d'entrer en ligne de compte on peut citer les suivantes: les membres d'une famille se demandent s'il vaut mieux rester au pays ou émigrer; une famille qui vit depuis longtemps dans un autre pays se demande si celui-ci est devenu une nouvelle patrie ou reste un pays étranger; une famille "indigène" parle des immigrés autour d'elle, se demandant s'il s'agit "d'étrangers ou de nouveaux voisins". Des informations et points de vue personnels sont essentiellement échangés lors de la préparation des jeux de rôle et la discussion qui s'ensuit.

¹⁶ On peut également utiliser à des fins pédagogiques des enregistrements vidéos rassemblant les témoignages de témoins de l'époque. Ainsi, les numéros suivants de la collection « Bayern in der Nachkriegszeit » (L'après-guerre en Bavière) contiennent des interviews sur les migrations: *Alltag in der Nachkriegszeit*, *Flucht/Vertreibung/Heimkehr* et *Lebensperspektiven von Frauen*.

Un autre moyen de mieux connaître les autres consiste à se placer dans la situation d'une personne d'origine étrangère. Ainsi, un élève néerlandais peut "construire" l'identité d'un Allemand en lui donnant un nom et un lieu de naissance, et en lui fabriquant une biographie réaliste à l'aide d'un livre d'histoire. Ensuite, l'enseignant définit des situations dans lesquelles se place l'élève, qui décrit alors les pensées et sentiments du personnage.

– *Projet filmique / vidéo*

Les recherches effectuées au niveau local ou les entretiens avec des témoins de l'époque peuvent également être fixés sur des supports filmiques¹⁷. L'investissement technique se justifie étant donné que le document en résultant peut être réutilisé et que cet exercice permet aux élèves d'acquérir des compétences précieuses. Il leur fait découvrir les potentialités et les limites du film pour la représentation de l'histoire et les confronte à la question du choix des séquences, de l'association de l'image et du son, etc. dans l'objectif de la plus grande objectivité possible.

– *Projet: exposition/journal/documents photographiques*

Les projets peuvent être très différents s'agissant du contenu et du calendrier. L'un des critères essentiels est que les élèves fassent preuve d'un minimum d'autonomie pour la recherche du matériel, son exploitation et sa présentation. Parmi les formes de présentation possibles, on peut citer un journal mural, une exposition au sein de l'établissement scolaire, un journal rassemblant les résultats des travaux des élèves, ou des documents photographiques. A ce propos, on peut citer par exemple le projet mené par les élèves du lycée Paul-Klee de Gersthofen (près d'Augsbourg)¹⁸, qui a été abordé dans le cadre du séminaire et qui est décrit ci-après.

Les élèves de cet établissement ont examiné les répercussions des migrations au 20^e siècle sur leur ville. Ils ont collecté des informations, documents et objets, réalisé des photographies, tourné un film, interrogé des habitants et des experts. Les traces laissées par les différentes migrations dans leur ville ont été présentées dans le cadre d'une exposition.

Sujets abordés dans le cadre du projet "Mouvements de population – problèmes et opportunités" mené au lycée Paul-Klee de Gersthofen (sélection)

- Le destin des travailleurs forcés et des prisonniers de guerre après la Seconde Guerre mondiale
- Fuite, expulsion, nouveau départ à Gersthofen
- La migration pour raisons professionnelles ("travailleurs immigrés")
- Les personnes d'origine allemande ayant vécu en Europe de l'Est et s'installant définitivement en Allemagne
- Les réfugiés et demandeurs d'asile

¹⁷ Parmi les meilleurs exemples de documents filmiques sur l'histoire récente, on peut citer le film "Brettheim" présenté dans le cadre du séminaire. Ce film a été réalisé par des scolaires sous la direction de Thilo Pohle. Il s'inscrit dans une collection de films consacrés à l'histoire du village de Brettheim près de Rothenburg ob der Tauber à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ce film existe en version américaine, française et russe.

¹⁸ L'initiative réalisée au lycée Paul-Klee a été présentée par Bernhard Lehmann qui a dirigé le projet.

- Le droit de séjour des immigrés et réfugiés
- L'évolution de la population en Allemagne et en Bavière
- L'Union européenne – la fin des frontières en Europe
- La cohabitation multiculturelle à Gersthofen
- Les étrangers dans la vie associative
- "Entre deux mondes", le quotidien d'une société multiculturelle
- Moi et les autres: une étude sur l'attitude vis-à-vis des étrangers
- Paul Klee était-il "allemand" ou "suisse"? Ou l'émigration des artistes.

Les résultats de ces études ont par ailleurs été rassemblés dans un journal. Ces initiatives s'inscrivent dans le projet Comenius dans le cadre duquel des écoles de divers pays d'Europe ont travaillé sur le même sujet et échangé leurs résultats.

– *Projets communs dans le cadre de partenariats ou d'échanges scolaires*

La dimension européenne peut tout particulièrement être prise en compte dans le cadre d'activités scolaires binationales ou multinationales. En l'occurrence, il n'est pas nécessaire d'aborder tous les aspects de la thématique.

3.4. Autres idées

La liste ci-après présente d'autres possibilités; elle n'implique aucune hiérarchie ni appréciation:

- Travail à partir de l'annuaire téléphonique:
- A l'aide d'une page de l'annuaire, les élèves essaient de trouver l'origine des abonnés; cet exercice se prête bien en tant qu'entrée en matière.
- "Les étrangers dont nous ne voulons pas nous passer":
- L'établissement d'une telle liste d'exemples peut contribuer à révéler des incohérences dans la perception des étrangers. Cela dit, il faut bien réfléchir avant de s'engager dans un tel exercice car il risque de déboucher sur une liste de catégories jugées indésirables.
- Comparaison des hymnes nationaux:
- Les hymnes nationaux sont étudiés du point de vue de la conception de nation qu'ils reflètent.
- Jeux informatiques:
- On peut par exemple analyser les jeux informatiques vendus dans le commerce en s'attachant à l'image qu'ils donnent des étrangers ou des immigrés. Un certain nombre de jeux très populaires abordent le problème des migrations, par exemple "Siedler".
- Films de cinéma
- La vie des migrants et la confrontation avec une culture étrangère ont également été abordés au cinéma¹⁹.

¹⁹ Exemples de longs métrages: *Tous les autres s'appellent Ali* (Allemagne, 1973, un film de Rainer Werner Fassbinder sur la relation entre une veuve et un travailleur immigré de 20 ans son cadet); *Elise ou la vraie vie* (France/Algérie, 1970: ce film de Michel Drach raconte l'histoire d'amour entre une

- Chansons (variété et musique pop)
- La musique pop et la variété intéressent les jeunes et peuvent être mises à profit en cours²⁰. Il existe un grand nombre de chansons tendancieuses voire extrémistes émanant de groupes proches de l'extrême droite. La pertinence d'un recours à de tels exemples doit être analysée au cas par cas.
- Organisation d'une fête multiculturelle, par exemple à l'issue d'un cycle de cours sur les migrations.

V. Synthèse et recommandations

En conclusion, on peut recommander les approches pédagogiques suivantes pour traiter les "migrations en Europe au 20e siècle":

- Les migrations ne doivent pas être présentées comme des exceptions dans l'histoire, mais comme un phénomène normal. Une perspective historique montre que l'histoire de l'humanité est une succession de migrations. Lorsqu'on aborde cette thématique, il faut également tenir compte des migrations internes à un pays pour insister sur le caractère normal de ce phénomène et faire le parallèle avec l'incidence des migrations transfrontalières. Dans ce contexte, l'imprécision du terme de "migration" est, d'un point de vue pédagogique et didactique, plus un avantage qu'un inconvénient.
- Les cours d'histoire devraient contribuer à corriger l'avis très répandu selon lequel une politique d'immigration et d'intégration adaptée peut remédier de façon définitive aux problèmes liés aux mouvements de population. L'approche historique devrait renforcer le point de vue selon lequel les migrations et les changements qui en découlent sont des phénomènes permanents et durables. Il est souhaitable de les replacer dans leur contexte historique et géographique, et ne pas se limiter à l'Europe et au 20e siècle.
- Il ne faudrait pas présenter l'histoire des migrations essentiellement au travers de catastrophes, de conflits et de menaces. A moyen et long terme, l'histoire offre de nombreux exemples d'incidence positive des migrations. Il importe donc de mettre davantage l'accent sur les apports bénéfiques des migrations sur les différentes sociétés, non seulement pour réagir aux "scénarios catastrophes" débattus dans les médias, mais aussi pour faire comprendre aux jeunes que des solutions pourront aussi être trouvées aux problèmes de demain.

Française et un Algérien à Paris); *My beautiful laundrette* (Grande-Bretagne, 1985, Stephen Frears: en Grande-Bretagne, un jeune Pakistanais devient le propriétaire d'une laverie automatique).

²⁰ A titre d'exemple, on peut citer les chansons suivantes en langue allemande: « Mann aus Alemania » (Frédéric Mey), « Heimatlos » (Rheinhard Fendrich), « Vertriebene » (Heinz Rudolf Kunze).

- Les migrations ont toujours une incidence aussi bien sur les pays d'origine que sur les pays d'accueil des migrants. Ceux-ci sont confrontés à un environnement nouveau et étranger dans lequel ils doivent s'intégrer. Pour les citoyens des pays d'accueil, l'immigration implique également une rencontre avec l'étranger (l'autre), qui s'accompagne souvent de peurs et de préjugés. Des questions touchant au concept de nation, à l'attitude vis-à-vis d'autres groupes ethniques ou religieux et à l'identité se posent dans les deux cas. L'enseignant devrait évoquer ces questions lorsqu'il aborde les migrations, dans le sens où - au-delà de la transmission d'un savoir - il assume aussi une mission délicate touchant à l'éducation et à la culture, à l'apprentissage de la tolérance et à la formation de l'identité.
- Les connaissances historiques sont un facteur d'émancipation. L'analyse précise de processus réussis ou non permet aux jeunes de prendre des décisions par eux-mêmes. Les polémiques doivent être présentées en tant que telles en cours et abordées ouvertement. Mais une approche purement cognitive n'est pas suffisante et il faudrait toujours tenir compte de la dimension affective (par exemple en abordant les peurs, les préjugés et les avis personnels).
- Une réflexion sur "l'étranger", "l'autre" est fructueuse du point de vue didactique. Elle révèle une certaine continuité mais aussi des changements, et ces changements peuvent être analysés. On peut de la même manière examiner les conditions dans lesquelles les réticences ou une attitude plutôt favorable dominent. Il faudrait que les cours sur les migrations soient perçus comme une contribution à l'apprentissage interculturel.
- Les élèves prennent véritablement conscience des événements historiques lorsque ceux-ci présentent un lien avec leur vie. S'entretenir avec les élèves de leur expérience s'agissant des migrations et leur incidence peut être un moyen particulièrement propice d'effectuer, à partir d'éléments d'actualité, un retour en arrière susceptible de donner des repères pour l'avenir. Dans le même esprit, le cours en lui-même devrait partir de la situation concrète des élèves. A partir de ce qui est proche (le vécu, l'environnement local et régional), on peut ensuite faire le lien avec la dimension européenne et mondiale de la thématique.
- Pour mieux intégrer la dimension européenne, il faudrait que les manuels scolaires et les autres publications à caractère pédagogique comportent davantage de matériel adapté. En outre, il serait également bon de tenir compte de spécificités liées aux sexes (par exemple aborder les femmes en tant que catégorie spécifique). Ce sujet mérite qu'on lui accorde davantage d'attention dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignants. En plus d'une approche chronologique, les programmes scolaires devraient permettre une synthèse approfondie.

Annexe I

"La quatrième ethnie de la Bavière"

Caractéristiques de l'intégration des réfugiés et des personnes déplacées

Rudolf Endres

Après le désastre de l'année 1945, l'accueil et l'intégration de plus de 12 millions de réfugiés et de personnes déplacées constituèrent le plus grand défi et la plus grande mise à l'épreuve auxquels furent confrontés le nouvel Etat allemand en devenir et la société allemande. Au cours de ces années caractérisées par l'effondrement total, la misère et les destructions massives, on jeta simultanément les fondements d'un nouveau départ qui fut aussi profond que réussi pour la future République fédérale d'Allemagne.

Pendant l'été 1945, quelques semaines après l'effondrement total, on avait déjà officiellement inscrit, en Bavière, 734.000 réfugiés allemands venant des territoires polonais et russes occupés à l'Est de l'Oder-Neisse. Puis, à partir de janvier 1946, des convois groupés d'Allemands d'origine ethnique arrivèrent en provenance de Hongrie et surtout de la région des Sudètes. Les quelque deux millions d'Allemands expulsés des Sudètes s'abattirent sur la Bavière tel un raz de marée. Un flot de personnes apatrides et démunies se déversa sur une région où la reconstruction n'en était qu'au stade du déblaiement des ruines et où l'approvisionnement en vivres des populations autochtones et déplacées ne pouvait plus être assuré.

Le 25 janvier 1946, les premiers trains transportant des groupes d'Allemands déplacés quittèrent les centres d'accueil tchèques et franchirent les postes frontières de Hof, Furth i. Walde, Passau, Piding près de Salzbourg et le poste de contrôle américain d'Eger pour rejoindre Waldsassen via Wiesau; ensuite, il y eut chaque jour jusqu'à sept trains, tous composés en général de 1000 à 1500 personnes et d'un minimum de biens autorisés. Ces trains poursuivaient leur chemin jusqu'à leur destination finale telle les gares bavaroises de Wurtzbourg et d'Aschaffenburg. En mai 1946, le nombre de nouveaux arrivants passa à plus de 137.000 par mois pour atteindre une pointe de plus de 142.000 en juin 1946. Au 1er novembre 1946, on avait dénombré et enregistré dans les statistiques 725 trains arrivés en Bavière avec, à leur bord, 754.464 Allemands déplacés. On pouvait encore y ajouter de nombreuses personnes non recensées, arrivées par les routes ou à pied après avoir franchi la frontière. Beaucoup de convois comprenaient les habitants d'une localité entière qui s'efforçaient de rester groupés et qui étaient le plus souvent encadrés par des ecclésiastiques allemands eux aussi déplacés. L'évêché d'Augsbourg devait héberger à lui tout seul 136 prêtres allemands expulsés des Sudètes.

Lors du recensement de l'été 1950, on dénombra 1,929 millions de réfugiés et de personnes déplacées en Bavière, dont plus d'un million venant de la Tchécoslovaquie. En Bavière, un habitant sur cinq était un réfugié. On utilisera indifféremment les termes "réfugié" et "personne déplacée" dans ce texte. Cependant, de nombreuses personnes déplacées avaient à nouveau quitté la Bavière pour s'installer dans d'autres régions, notamment le bassin de la Ruhr.

Les réfugiés avaient fui le front de l'Est et les atrocités commises par les Russes, mais on peut se demander ce qui avait entraîné l'expulsion massive d'Allemands en dehors du territoire du Reich et qui avait profondément modifié la carte de l'Europe centrale et orientale.

Les faits antérieurs aux mesures d'expulsion sont connus puisqu'on dispose des comptes rendus publiés par les puissances ayant pris part aux conférences de Téhéran, de Yalta et de Potsdam. Jusqu'à la phase préparatoire de la conférence de Potsdam, les projets officiels d'après-guerre des Alliés ne comprenaient pas de plans d'émigration ou d'expulsion. Tous les projets d'après-guerre avaient comme principal but d'empêcher un renouveau du militarisme allemand et d'affaiblir durablement l'Allemagne sur le plan militaire, économique et politique de sorte qu'elle ne puisse plus jamais mener de guerre d'agression. De cet objectif commun à tous les Alliés découlèrent de nombreux plans individuels qui donnèrent lieu à des discussions et des débats controversés, aussi bien dans les pays où ils avaient vu le jour que chez les Alliés. Parmi ces desseins, il y avait par exemple la division ou le démembrement de l'Allemagne, la dissolution de la Prusse, la démilitarisation, la dénazification, la condamnation des criminels de guerre, les réparations de guerre, le rétablissement de la souveraineté des Länder allemands, la destruction de l'industrie allemande de l'armement, le démantèlement des monopoles industriels, le contrôle de l'économie allemande, l'occupation militaire pendant au moins une génération et enfin la cession de territoires à l'Est et à l'Ouest. Pour tous ces cas de figure, il y eut une multitude de conférences, de mémorandums (il suffit de rappeler le plan Morgenthau), de divergences d'opinions, de directives, de conventions et d'accords. Néanmoins, on ne retrouve dans aucun de ces documents des mots-clés tels que "expulsion", "émigration", "transfert" ou "déplacement de populations". Ce n'est que dans les accords de Potsdam du 2 août 1945 qu'on aborda pour la première fois ces questions. Ils prévoyaient le "transfert vers l'Allemagne de la population allemande et de ses ressortissants restés en Pologne, Tchécoslovaquie et Hongrie".

De la conférence de Téhéran qui s'est tenue du 28 novembre au 1er décembre 1943, il ne reste dans les annales que la fameuse scène où Churchill présenta, à l'aide d'allumettes, l'extension à l'Ouest de la Pologne. A cette occasion, Staline souligna que l'Union soviétique voulait s'en tenir aux frontières ethnographiques de 1939. On ne mentionna donc point les Allemands d'Europe orientale. Or, à l'époque, il avait déjà dû être question de l'expulsion des Allemands, même si celle-ci n'avait pas été évoquée dans les conventions. En effet, l'expulsion des Allemands des provinces situées à l'Est de l'Oder-Neisse fut l'un des inéluctables résultats connexes de la délimitation de la nouvelle frontière polonaise.

Il est avéré que le président tchécoslovaque Edvard Benes, qui démissionna de son poste en octobre 1938 et qui se rendit à l'étranger à titre privé, fut l'un des premiers et des plus fervents défenseurs de l'expulsion des Allemands des territoires de l'Est. En tant que chef du gouvernement en exil à Londres, il propagea l'idée de l'expulsion. Dès juin 1943, il obtint l'assentiment de Roosevelt quant à l'éviction des Allemands de la région des Sudètes au faux motif que Staline aurait soi-disant déjà donné son accord en la matière. Cependant, quelques semaines auparavant, il avait fait pression sur Staline en invoquant à ce sujet l'approbation des Américains. Benes réussit aussi à délibérément induire en erreur le public britannique.

On sait que, jusqu'à la clôture de la conférence de Potsdam, les Alliés n'avaient aucune idée précise quant aux plans d'expulsion polonais et tchèques et ne disposaient par ailleurs pas d'informations suffisantes relatives aux évictions "sauvages" qui avaient déjà eu lieu. C'est pourquoi ils tentèrent d'en savoir plus et c'est aussi la raison pour laquelle le libellé du communiqué final de la conférence de Potsdam resta extrêmement vague. Pourtant, il fut ensuite possible de préparer et de mettre en oeuvre les mesures "d'expulsion", "d'émigration" ou de "transfert des populations", qui donnèrent lieu à des actes arbitraires, des pogromes et des atrocités.

Personne ne savait ce qu'il allait et devait advenir, à long terme, de ces personnes déplacées en Allemagne. En mars 1947, la comtesse Marion Dönhoff, elle-même réfugiée, écrivit dans "die Zeit": "il est utopique de croire qu'à elle seule l'Allemagne en ruines et démembrée puisse régler le

problème des réfugiés qui représentent à ce jour près d'un cinquième de la population totale du pays". Mais il n'en fut rien. Dès 1960, on put à juste titre considérer que l'intégration des réfugiés et des personnes déplacées avait été couronnée de succès et ce sans grande aide externe. Pendant les années de misère et de famine qui ont suivi l'effondrement du pays, on ne soupçonnait pas que l'intégration se ferait aussi rapidement, ni d'ailleurs qu'elle se déroulerait sans anicroche et sans guerre civile.

L'intégration reposait sur un vaste domaine de compétences: il fallut en priorité procurer des logements, assurer l'approvisionnement en denrées alimentaires et en divers biens d'utilité courante, puis éliminer le chômage, favoriser la réinsertion professionnelle, supprimer les différences entre les autochtones et les nouveaux arrivants, enfin et surtout faire naître chez les personnes déplacées une volonté d'intégration, ce qui mit un certain temps étant donné que beaucoup d'entre elles espéraient retourner rapidement dans leur pays d'origine.

Malgré les exemples explicites fournis par le protocole de Potsdam, les décrets de Benes et la politique soviétique, les réfugiés voulaient retourner dans leur pays d'origine pour retrouver leurs biens et avoir à nouveau un vrai chez-soi. En octobre 1946, 150.000 personnes étaient hébergées en Bavière dans des camps de réfugiés surpeuplés où régnaient des conditions misérables, dont plus de 1000 dans le château de Plassenburg situé au-dessus de Kulmbach. A l'automne 1946, il y avait 1400 camps en Bavière. Un rapport du ministère bavarois de l'Intérieur insista sur le fait que ces camps étaient très insuffisamment équipés, dotés "de paillasses, de coins cuisine, de bois de chauffage, de lits, de vêtements, de chaussures, de sorte que les réfugiés, également exposés aux rats, punaises et autre vermine, vivaient dans des hébergements qui faisaient la honte de tout un pays et de ses habitants". Grâce à des sacs qu'elles avaient cousu ensemble, les familles de réfugiés avaient fabriqué des cloisons entre les pièces d'habitation et celles servant de dortoir. Dans les camps, le mobilier consistait la plupart du temps en objets récupérés datant de l'assistance publique du régime national-socialiste et du service du travail obligatoire et les logements n'offraient dans le pire des cas qu'un mètre carré d'espace par personne. Ceux qui étaient logés dans des usines, des casernes de la Wehrmacht, des écoles, des auberges, des hangars et des étables étaient un peu mieux lotis. Même les grottes et les casemates servaient d'hébergement.

On avait installé un autre contingent de réfugiés dans des maisons et des appartements privés, ce qui força les commissaires chargés des réfugiés à faire appel à la police à maintes reprises car les autochtones se défendaient par tous les moyens. Comme les villes étaient largement détruites, les personnes déplacées étaient avant tout hébergées dans les villages; d'après les statistiques, les trois quarts d'entre elles se retrouvèrent dans des municipalités de moins de 5000 habitants.

Il fallut prendre en charge les réfugiés dans les différentes circonscriptions: 25,4% en Souabe, 24,5% en Basse-Bavière, 23,5% en Haute-Franconie, 20,8% dans le Haut-Palatinat, 20% en Haute-Bavière, 18% en Moyenne-Franconie et 16,7% en Basse-Franconie qui en accueillit le moins. Dans les villages, le grand nombre d'"étrangers" et de "réfugiés" avait déséquilibré les relations interconfessionnelles et les liens sociaux jusqu'alors très étroits. Bien que le flot de réfugiés n'ait engendré que peu de changements en termes d'appartenance religieuse de la population bavaroise totale (le nombre de catholiques tomba de 73% à 71%), l'arrivée et l'installation des réfugiés changèrent le profil confessionnel de certaines régions bavaroises, ce qui n'avait plus été le cas depuis la contre-réforme. Par exemple, dans la région de Basse-Bavière jusqu'alors entièrement catholique, il y avait dès lors 12% de protestants. En 1939, on dénombrait encore 1424 communes exclusivement catholiques en Bavière. Il n'y en avait plus que neuf en 1946.

Les réfugiés, qui avaient le plus souvent travaillé dans l'industrie et l'artisanat, étaient considérés à la campagne comme des marginaux qui, compte tenu de leur grand nombre, suscitaient néanmoins des peurs, de la méfiance et des différends. Il fallut par exemple rappeler aux maires de l'ancienne Bavière le droit des personnes expulsées d'enterrer elles aussi leurs morts, non pas en-dehors, mais dans les cimetières municipaux. Des affiches et des tracts apparurent très vite, invitant la population à refouler hors de ses frontières "les Prussiens, les Silésiens et les Sudètes". A Egming, ville de Haute-Bavière, on pouvait lire: "Les réfugiés hors de notre village! Donnez à cette racaille des Sudètes le fouet plutôt que des logements!" Même le gouvernement militaire dut encore admettre en 1948 que "le problème des réfugiés pouvait créer une situation explosive" et que "ce qui venait de se développer en Bavière n'était autre qu'un nouveau prolétariat, un grand groupe de personnes démunies".

A l'automne 1948, c'est-à-dire après la réforme monétaire, l'indignation des réfugiés avait atteint son paroxysme dans ce qu'on appela la "révolte du camp de Dachau". Les occupants de cet ancien camp de concentration organisèrent un rassemblement de protestation pour revendiquer de meilleures conditions d'hébergement et davantage de vivres. Ils menacèrent d'entamer une grève de la faim lorsque leurs exigences ne furent pas satisfaites. Leur meneur Egon Herrmann organisa alors des rencontres pour les émissaires de tous les camps bavarois. Il s'adressa également à la presse. Mais Herrmann fut arrêté et condamné pour atteinte à l'ordre public. Le gouvernement du Land ne coopérait pas avec des radicaux. Cependant, Herrmann avait réussi à attirer l'attention du grand public sur les conditions de vie intolérables dans les camps de réfugiés et à inciter le gouvernement bavarois à déployer davantage d'efforts en la matière.

Le gouvernement bavarois, mis en place par les Américains, déploya d'emblée toute son énergie pour trouver une solution au problème des réfugiés. Dès l'automne 1945, le ministre de l'Intérieur Seifried instaura un "commissariat d'Etat aux réfugiés" à la tête duquel il nomma Wolfgang Jaenicke le 15 décembre 1945. Auparavant préfet en Silésie, Jaenicke était un fonctionnaire extrêmement compétent qui devint le "père du service des réfugiés". Dès lors, un commissaire chargé des réfugiés fut délégué auprès de tous les préfets, les sous-préfets et les maires pour exercer des fonctions exécutives et consultatives. Dans l'ensemble, les commissaires chargés des réfugiés ont relativement bien rempli leur tâche extrêmement délicate. Parmi les 166 commissaires qui intervenaient à la base et qui étaient entourés de quelques 3000 collaborateurs, il y avait à peu près autant de Bavarois que d'Allemands originaires des Sudètes. Ils soutenaient et défendaient les intérêts des réfugiés, ce qui entraîna de nombreuses frictions et querelles avec la population locale, notamment lors des placements d'office. Dans ces cas, la Croix Rouge, la Caritas ou la mutualité ouvrière sont souvent intervenues pour servir d'intermédiaire et régler le problème.

Pour renforcer la position des services chargés des réfugiés, Jaenicke fut bientôt nommé secrétaire d'Etat et lesdits services furent intégrés dans la fonction publique. Après le retrait de Jaenicke en 1950, on nomma pour lui succéder Theodor Oberländer, spécialiste des relations avec l'Est dont le "passé très nazi" était connu.

La "loi relative à l'accueil et l'intégration des réfugiés allemands" aussi appelée "loi sur les réfugiés", qui datait du 19 février 1947 et qui valait de façon uniforme dans la zone américaine, était capitale pour l'ensemble des services de l'Etat chargés des réfugiés. Cette loi donnait aux commissaires des objectifs précis. Elle stipulait que "les autorités compétentes étaient tenues de favoriser l'intégration des réfugiés par tous les moyens et en particulier lors de l'embauche de fonctionnaires, d'employés et d'ouvriers". En réalité, la carte de réfugié, très convoitée, donna lieu à toute une série d'avantages et accentua ainsi la jalousie et l'envie de la population locale à l'égard des "réfugiés" qui étaient soi-disant ou réellement favorisés.

Après leur avoir assuré un hébergement plus digne, il fallut franchir une autre étape décisive menant à l'intégration économique et professionnelle des réfugiés. Leur répartition géographique fit en sorte que leurs qualifications professionnelles et la gamme de compétences qu'ils avaient à offrir ne correspondaient en général pas aux besoins des régions d'accueil. Les agriculteurs autochtones étaient en quête d'une main d'oeuvre expérimentée dans le domaine agricole et les personnes déplacées, qui étaient pour la plupart très bien formées, cherchaient des postes dans l'industrie ou l'artisanat mais qui étaient introuvables dans les villages. Pendant quelques années, ceci entraîna des modifications constantes en termes de lieux de travail et de main d'oeuvre, jusqu'à ce que la situation se stabilise quelque peu dans les années 50, suite au départ de nombreux réfugiés des villages isolés vers les villes où ils trouvèrent du travail dans l'industrie.

Pourtant, l'une des caractéristiques essentielles des mouvements de réfugiés et de personnes déplacées fut la création de nouvelles branches industrielles dans des zones où celles-ci faisaient jusqu'alors défaut. Après 1945, les entreprises des réfugiés participèrent à "l'industrialisation importée" et la "modernisation" de la Bavière. A cet égard, les réfugiés eux-mêmes étaient souvent des laissés-pour-compte sur le plan social. En effet, les agriculteurs silésiens, par exemple, installés auparavant à leur propre compte, durent presque tous faire face à une régression professionnelle en acceptant des emplois subalternes et occasionnels à la campagne et, à la ville, des postes d'ouvriers spécialisés dans l'industrie. De nombreux médecins, juristes ou hauts fonctionnaires originaires des Sudètes, ayant bénéficié d'une excellente formation, durent également louer leurs services en tant que manoeuvres et donc faire l'expérience du déclin social et professionnel. En 1950, un habitant de la région sur cinq était installé à son compte et il y avait 40% d'ouvriers parmi la population locale. Parmi les réfugiés, seul un sur 15 était indépendant et 74% d'entre eux travaillaient pour un patron. Cette situation n'évolua qu'au bout d'un certain nombre d'années et ne bénéficia souvent qu'aux enfants des réfugiés.

Pendant les premières années, faute de moyens financiers, l'Etat ne put pas faire grand-chose pour l'intégration économique des réfugiés et des personnes déplacées. Il put toutefois mettre à disposition d'anciens terrains militaires et octroyer rapidement des autorisations de création d'entreprises. Ces mesures donnèrent naissance aux célèbres "villes nouvelles" telles que Geretsriet, Traunreut, Waldkraiburg, Neutraubling, Neugablonz, Neu-Wildflecken et à des cités telles que Weidenberg et Bubenreuth. Dans ces nouveaux lieux d'implantation, la cohésion des groupes de personnes originaires de la même région fut pleinement mise en valeur en tant qu'élément favorisant la reconstruction industrielle.

La fabrication de produits finis, activité nécessitant une bonne qualification sans impliquer de grandes contraintes en termes de transport de matières premières, telle que la production d'instruments de musique ou de bijoux, permit de redresser au plus vite cette situation géographique défavorable. Ainsi, on développa à Neugablonz une zone forte de plus de 400 entreprises spécialisées dans la verrerie et la bijouterie et les sociétés les plus diverses originaires du territoire des Sudètes s'installèrent à Waldkraiburg. Là aussi les efforts personnels étaient de rigueur. Mais c'est à Traunreut que Siemens établit sa nouvelle usine d'outillage et offrit rapidement un nombre important d'emplois.

Neutraubling près de Ratisbonne constituait un cas particulier. Les Américains y avaient conquis un aérodrome largement détruit, mais cédé le terrain et les bâtiments encore existants. Les réfugiés en quête de travail y trouvèrent des possibilités d'emplois. Ils improvisèrent, réparèrent le gros oeuvre et, dès décembre 1946, quelques entrepreneurs déplacés commencèrent à ériger des lieux de production provisoires qui jouxtaient en général les murs restants des anciens bâtiments de l'aérodrome. On supprima l'aire de décollage et d'atterrissage, on combla les cratères créés par les bombes et des agriculteurs déplacés se mirent aussitôt à cultiver la terre et à élever du bétail.

En 1947, on fonda une communauté de survie pour organiser l'implantation des personnes et des emplois.

Après la réforme monétaire, l'Etat bavarois dégagea, grâce au fonds de péréquation des charges, des aides financières et des subventions considérables destinées précisément aux "villes nouvelles". Entre 1949 et 1979, on engagea rien qu'en Bavière environ 18 milliards de marks par le biais de la loi relative à l'aide immédiate de 1949, de la loi sur la péréquation des charges de 1953 et de la loi sur l'évaluation des dommages. 70% de ces subventions furent attribuées aux réfugiés et aux personnes déplacées. Les prêts accordés dans le cadre de la loi sur la péréquation des charges en vue de l'établissement et de la réinstallation des réfugiés firent surtout leurs preuves lors de la reconstruction et de la modernisation de l'économie bavaroise.

On constata avec étonnement que, dès la fin de l'année 1946, plus des deux tiers des réfugiés et des personnes déplacées avaient déjà trouvé à se loger et à s'intégrer dans la vie active. Il faut tout de même faire remarquer que de nombreux hommes originaires de la région bavaroise étaient morts à la guerre ou avaient été faits prisonniers et que beaucoup de nazis avaient dû céder leurs postes, alors qu'on pouvait difficilement reprocher aux réfugiés un passé nazi. Ainsi, de nombreux enseignants réintégrèrent avant tout leur ancienne profession, de sorte que les réfugiés ou les personnes déplacées représentèrent bientôt plus de la moitié du corps enseignant. D'après les estimations, environ 40% d'individus ont pu à nouveau exercer leur ancienne profession, mais les problèmes s'envenimèrent avec le retour des prisonniers de guerre qui exigeaient de retrouver leur ancien emploi. De surcroît, le "processus de dénazification" fonctionnait de mieux en mieux.

Après tout, un tiers de toutes les entreprises industrielles implantées en république de Bavière avaient été créées par des réfugiés qui y fondèrent par ailleurs quelques 22.000 établissements artisanaux. La Bavière était de loin le Land où l'intégration économique et professionnelle des réfugiés avait eu lieu le plus tôt et avec le plus grand succès, bien que la réforme monétaire y ait provoqué un profond fléchissement du renouveau économique. A la fin des années 70, il y avait encore dans cette république plus de 4.000 entreprises qui avaient été créées par des personnes déplacées et qui représentaient 20% de l'industrie bavaroise. La contribution des nouveaux habitants avait donc été réellement décisive pour doter la Bavière d'une "industrialisation importée".

Les réfugiés et les personnes déplacées cherchaient et avaient besoin d'emplois qu'ils trouvèrent essentiellement dans l'artisanat, le commerce, le transport et la production industrielle. Au début, les quelques 400.000 personnes en quête d'une activité professionnelle constituèrent une surcharge pour l'industrie locale déjà mal en point, mais la reprise s'annonça rapidement à travers des branches jusqu'alors inconnues telles la céramique d'art et du mobilier, la verrerie, la bijouterie, les instruments de musique, l'industrie des produits manufacturés en matières plastiques et l'industrie électrotechnique la plus récente.

L'entreprise de construction W. Markgraf de Bayreuth servira ici d'exemple concret pour illustrer les divers problèmes et décisions économiques auxquels fut confrontée une société fondée par des réfugiés. En septembre 1945, Wilhelm Markgraf, ingénieur diplômé, s'était enfui d'Eger avec sa famille pour rejoindre Waldsassen. Il était le cofondateur de la société Markgraf & Heger de la région d'Eger, l'une des entreprises de construction les plus performantes des Sudètes. En 1945, les Tchèques avaient procédé à l'expropriation des responsables de cette société. Mais la réputation de Markgraf n'était plus à faire et on lui donna ainsi rapidement l'autorisation de créer une nouvelle entreprise de construction à Ratisbonne et Munich. Il obtint même un crédit bancaire sans pouvoir offrir de garanties. Comme l'unité d'Eger s'était spécialisée dans le matériel de voie et d'infrastructure de chemins de fer, la nouvelle société obtint en peu de temps des marchés en vue

de reconstruire le réseau ferroviaire détruit en Haute-Franconie et dans le Haut-Palatinat. Etant donné qu'après des années passées à Eger Markgraf avait gardé des contacts en Rhénanie et à Munich, le volume de commandes augmenta, les effectifs s'étoffèrent avec, outre le personnel familial de l'entreprise venu du territoire des Sudètes, un nombre croissant d'ouvriers du bâtiment originaires de la région et il fallut transférer la direction de la société à Bayreuth. De nos jours, l'entreprise Markgraf avec ses quelques 2000 employés est l'une des plus importantes de la région et le propriétaire actuel, le Dr. Gerhard Markgraf, a la particularité d'être le président de la chambre syndicale du bâtiment en Bavière. Néanmoins, toutes les entreprises n'eurent pas le même succès et bien des sociétés nouvelles connurent vite l'échec.

La conjoncture économique des années 50 permit aussi de procurer plus rapidement des logements aux nombreux nouveaux habitants qu'il fallait avant tout faire sortir des camps où régnaient des conditions de vie indignes. Outre les aides et les prêts de l'Etat destinés à la construction de logements, les églises se distinguèrent essentiellement dans ce domaine avec la création de cités; il y eut, d'une part, l'organisme évangélique chargé de la construction de logements et, d'autre part, les sociétés de construction d'habitats propres aux différents diocèses bavarois, telles la "fondation St-Joseph" de Bamberg ou "l'oeuvre St-Bruno" de Wurtzbourg. Comme Julius Döpfner, le jeune évêque de Wurtzbourg, avait très tôt déjà présenté une solution au problème en affirmant que "la mission de l'Eglise à ce moment-là était autant la construction de logements que celle de cathédrales", les premiers habitats destinés aux réfugiés et aux personnes déplacées poussèrent comme des champignons. Certains pasteurs se mirent à bâtir et ne cherchèrent à savoir que par la suite où trouver les fonds nécessaires à la construction. A l'époque, on faisait beaucoup de dons et de collectes dans les églises. Dans le diocèse de Wurtzbourg, les collectes permirent de rassembler une somme de plus d'un demi million de marks grâce à laquelle l'oeuvre St-Bruno érigea 915 logements en location et 758 maisons individuelles pour les réfugiés et les personnes déplacées. En Bavière, les instances religieuses participèrent à hauteur de plus de 10% à la construction de logements. Bien des pasteurs protestants éprouvèrent une profonde inquiétude au sujet de la construction, par des organismes catholiques, de logements dans des villes protestantes telles que Bayreuth, Hof et Nuremberg.

Cependant, la majorité des logements destinés aux réfugiés et aux personnes déplacées ont été construits grâce aux aides de l'Etat et notamment au fonds de péréquation des charges. La péréquation des charges constitua une prestation sociale énorme et en fin de compte un bon compromis, parce qu'elle prônait la justice, empêchait une radicalisation et accélérât le processus d'intégration des réfugiés. Certes, beaucoup d'entre eux s'indignèrent des indemnités insuffisantes pour compenser les pertes subies dans leur pays d'origine (c'est ainsi que se répandit le slogan "trois sous ne remplacent pas une fortune"), mais les réfugiés et les personnes déplacées furent en moyenne dédommagés à hauteur d'environ 20% de leurs biens spoliés, notamment grâce aux sommes prélevées auprès de la population locale. Le dédommagement fut un véritable acte de solidarité envers les réfugiés et les personnes déplacées qui avaient été dépossédés de leurs biens.

L'intégration économique et professionnelle ne représente à vrai dire qu'une face de la médaille à laquelle s'ajoutent également l'insertion sociale, le contact avec le patrimoine culturel et enfin l'intégration politique, c'est-à-dire la participation active à la construction d'une Bavière démocratique.

Le micro-recensement de 1950 et l'enquête complémentaire qui accompagna celui de 1971 constituent une excellente source d'informations relatives au processus d'intégration des réfugiés; ils font non seulement la distinction entre la population locale et les personnes déplacées, mais donnent aussi des indications à propos de la formation scolaire et de la qualification

professionnelle. L'examen des conditions requises en matière d'éducation montre clairement que l'afflux de réfugiés et de personnes déplacées en Bavière a entraîné un accroissement du niveau de connaissances de la population entière. En effet, les nouveaux habitants originaires de l'Est avaient en règle générale de meilleures qualifications que les hommes et surtout les femmes de cette Bavière jusqu'alors encore dotée principalement d'une structure agraire. Les réfugiés en provenance de la zone d'occupation soviétique, d'où s'enfuirent surtout les élites intellectuelles, représentaient un potentiel particulièrement élevé en termes de qualifications. L'afflux de réfugiés et de personnes déplacées eut donc un effet de "modernisation" indiscutable sur le niveau de connaissances et le potentiel de qualifications en Bavière, qui valut aussi dans le domaine scientifique, artistique et culturel (avec pour preuve "l'orchestre symphonique de Bamberg").

Si l'on se penche sur les différents parcours professionnels, il en résulte, comme indiqué ci-dessus, que les réfugiés et les personnes déplacées avaient dû accepter une rétrogradation sur le plan professionnel accompagnée d'une régression sociale pendant les premières années passées dans leur nouvelle patrie. Mais, au cours des années marquées par le miracle économique, de nombreuses personnes, notamment les jeunes et les individus d'âge moyen, ont réussi à grimper des échelons sur le plan professionnel et social. Parmi les réfugiés, les hommes aussi bien que les femmes se positionnèrent mieux et plus vite sur le marché du travail que la population locale et purent donc, dès 1971, se hisser à son niveau. Ceux qui n'y étaient pas parvenus eux-mêmes reportèrent sur les carrières de leurs enfants leurs ambitions et leurs espoirs accrus.

Ce sont surtout les femmes déplacées qui s'adaptèrent bien plus rapidement et plus généralement à la vie active que les Bavaroises qui, selon le jargon des sociologues, travaillèrent encore longtemps comme "main d'oeuvre familiale", la plupart du temps comme femme au foyer ou agricultrice. D'après les micro-recensements de 1950 et de 1971, beaucoup de femmes réfugiées, puis principalement les jeunes filles et les jeunes gens, s'installèrent dans des postes d'employés et de fonctionnaires de premier plan, obtinrent en tant que diplômés de l'enseignement supérieur un travail indépendant ou fondèrent leur propre entreprise.

Le comportement observé sur le plan de la nuptialité ou plus exactement le nombre d'unions ou de mariages mixtes entre membres de la population locale et réfugiés est peut-être l'indice le plus probant d'une intégration réussie. Si l'on prend les années 1948 à 1953, environ 5 à 6% des mariages contractés étaient le fait d'un réfugié et d'un membre de la population locale; en 1971, les mariages mixtes concernant ces deux catégories d'individus ou leurs enfants représentaient déjà 14% du nombre total d'unions et avaient, dans bien des cas, enfreint les clivages religieux.

Ces brassages d'autochtones et d'émigrés eurent bien entendu aussi des conséquences durables au niveau du patrimoine culturel des personnes déplacées; cependant, intégration culturelle ne signifiait pas assimilation, mais au contraire démarcation et retour au patrimoine culturel particulier des réfugiés. C'est pourquoi les associations de réfugiés avaient d'emblée entretenu les coutumes de leur pays d'origine, surtout dans les localités nouvellement créées pour les personnes déplacées. Lors des soirées très appréciées où les réfugiés célébraient leur patrie d'origine, ils se remémoraient leur passé commun en s'adonnant à la musique, la danse et aux jeux. Les chansons populaires, la musique folklorique, les danses, les costumes régionaux, les dialectes, l'art et l'artisanat des divers groupes de réfugiés restaient vivants. On établit des lieux d'exposition et des petits musées et on organisa tous les ans des rencontres auxquelles participaient des centaines de milliers de personnes. Pourtant, l'intérêt de la jeune génération a considérablement diminué.

Pendant l'occupation, la vie culturelle des réfugiés était néanmoins bien vivante et florissante, ce que le gouvernement militaire encourageait expressément. Car les instructions des Américains stipulaient que les réfugiés devaient s'organiser sur le plan culturel ainsi qu'associatif, mais pas au niveau politique. Les Américains voulaient à tout prix couper court aux actions politiques, voire même aux revendications des réfugiés et des personnes déplacées, telles des appels à la revanche et au retour dans leur pays d'origine.

Ainsi naquirent d'abord les organisations d'expulsés, par exemple celle des Allemands des Sudètes, celle des Silésiens ou celle des Souabes du Banat, qui cultivaient leurs traditions dans différents contextes culturels. Toutefois, au niveau des communes et des arrondissements, un nombre toujours croissant de réfugiés ou de personnes déplacées s'engagèrent également sur le plan politique et réussirent à faire en sorte que, dès 1950, le BHE ou "union des personnes expulsées de leur pays et privées de leurs droits" ainsi que "le comité central des réfugiés allemands" soient officiellement reconnus et autorisés à prendre part à la vie politique du pays. La guerre froide et le rideau de fer rendaient impossible tout retour dans le pays d'origine et il fallait dès lors que les réfugiés et les personnes déplacées s'installent définitivement dans leur nouvelle patrie et participent aussi à la construction de la république fédérale.

Cependant, l'action politique des associations de réfugiés et d'expulsés se caractérisait par des sécessions et des querelles perpétuelles. Ce n'est qu'en 1952 que Lodgmann put créer "le groupement des organisations d'expulsés" qui fusionna en 1957 avec "l'union des réfugiés allemands" dirigée par Linus Kather pour donner la "fédération des réfugiés, des organisations d'expulsés et des associations régionales unies" (BdV). Même si elles étaient ventilées selon le pays d'origine de leurs membres, toutes les organisations de réfugiés relevaient désormais d'une structure commune. Theodor Oberländer, qui fut d'abord secrétaire d'Etat chargé des réfugiés en Bavière, puis ministre fédéral chargé des réfugiés à Bonn, a participé de manière déterminante à la formation de cette coalition.

Comme dit dans les passages précédents, les Américains n'autorisèrent d'abord pas les personnes déplacées à fonder leur propre organisation ou parti politique. En 1948, les réfugiés ont enfin obtenu le droit de vote aux élections municipales: ce fut un pas décisif vers leur intégration politique. Néanmoins, lors de l'occupation, quelques réfugiés ou personnes déplacées s'étaient déjà fortement engagées sur le plan politique et notamment dans les partis existants. Parmi les premiers représentants de la CSU, il y avait Hans Schütz et Walter Rinke, au SPD Willibald Mücke et Richard Reitzner et au FDP Walter Zawadil. Volkmar Gabert s'imposait chez les jeunes socialistes. Ce furent surtout les Allemands originaires de la région des Sudètes qui fondèrent leurs propres groupes de travail politiques par le biais de la "commune de Seliger" à tendance sociale-démocrate et de la "commune d'Ackermann" proche de la CSU.

C'est probablement le SPD qui enregistra, avec 25%, le plus fort taux de participation des réfugiés au sein des partis politiques bavarois. Mais, dans le doute, on préférait toujours les candidats locaux dans les parlements et les commissions politiques. Au niveau local, les nouveaux habitants, qui se sentaient encore comme des "citoyens marginaux", purent au moins former des corps électoraux. Au printemps 1948, lorsque le gouvernement militaire américain autorisa enfin les listes autonomes des réfugiés lors des élections municipales, le ministre-président Ehard, lui-même très soucieux d'instaurer l'égalité, commenta cette décision des Américains à la radio bavaroise (Bayerischen Rundfunk) en se demandant "ce qui pourrait davantage entraver l'élimination progressive de l'étrangeté, sinon l'idée de vouloir la surmonter en créant des partis pour les étrangers". Lors des élections municipales de 1948, les groupes représentant les réfugiés ont remporté presque 12% des voix, chiffre qui passa à plus de 15% à l'occasion des cantonales.

Après la CSU et le SPD, ils formaient ainsi la troisième force politique dans les villages et les petites villes situées en zone rurale.

La WAV ou "union économique de reconstruction" dirigée par Loritz a particulièrement attiré les réfugiés et les personnes déplacées. Lors des élections au Bundestag de 1949, celui-ci leur a offert une représentation paritaire sur les listes régionales bavaroises, ce qui permit à de nombreux réfugiés de faire leur entrée au Bundestag. En 1950, le BHE fut créé en Bavière et devint d'emblée la quatrième force au sein du landtag (conseil régional). Comme principe sous-jacent à sa politique, il stipula que "le BHE ne renonçait jamais à ses racines ancrées à l'Est... [que] la République fédérale était révisionniste, mais réprouvait toute guerre pour atteindre ses objectifs". Mais, au fur et à mesure que l'intégration des réfugiés et des personnes déplacées s'amplifiait, le parti des réfugiés n'avait plus de raison d'être. Du reste, les partis établis ont tout mis en oeuvre pour attirer les réfugiés dans leur camp. Pourtant, au début, le BHE enregistra son meilleur résultat avec presque 6% des voix lors des élections au Bundestag de 1953. En 1954, il obtint tout de même encore 11% des voix à l'occasion des élections au landtag de Bavière. Les hommes forts du BHE étaient Walter Becher, Walter Stain (secrétaire d'Etat) et Willi Guthsmuths qui fut secrétaire d'Etat au ministère de l'économie à Munich entre 1950 et 1962.

Les électeurs du BHE étaient surtout des retraités disposant de faibles revenus. Les personnes déplacées appartenant à l'église protestante étaient surreprésentées au BHE, alors que les catholiques avaient plutôt tendance à voter pour la CSU. En 1955, lorsque Oberländer passa dans le camp de la CDU, de nombreux partisans quittèrent le BHE. Les élections au landtag de 1962 sonnèrent la fin politique du BHE, puisqu'il ne dépassa plus la barre des 10% dans aucune circonscription.

Dans un dernier chapitre, nous montrerons comment l'intégration et le problème des réfugiés étaient perçus par le public, abordés dans les médias, pris en compte et traités dans les journaux et à la radio. La radio et la presse ont effectivement fortement influencé l'opinion publique au niveau de l'Etat et de la société.

Depuis le 12 mai 1945, "Radio Munich", la "station du gouvernement militaire", fournissait à nouveau des informations et des opinions à la population bavaroise. Avant toute retransmission, chaque émission devait cependant recevoir l'aval d'un attaché de presse de l'armée américaine.

Il fallait une licence octroyée par le gouvernement militaire pour pouvoir publier un quotidien. Les premiers "journaux sous licence" parurent à l'automne 1945. La création d'une presse propre aux réfugiés s'avéra beaucoup plus difficile, car il leur était défendu de s'organiser sous quelque forme que ce fut en raison de "l'interdiction de créer une coalition" promulguée par les Alliés au printemps 1946. Ce n'est qu'en juillet 1948, lorsque les Américains autorisèrent les réfugiés à former des associations à l'échelon local, que ces derniers purent commencer à créer leurs propres journaux.

Au Bayerischen Rundfunk, par suite de l'ingérence directe de l'attaché de presse américain, on ne diffusait que peu d'émissions au sujet des réfugiés, bien qu'un "service chargé des affaires et des relations avec l'Est" fut instauré en tant que structure interne à la station placée sous la direction du Dr. Herbert Hupka. Après 1949, ce service donnait des informations certes très détaillées sur l'ancienne patrie des personnes déplacées et la situation qui y régnait alors ainsi que sur les coutumes est-allemandes, mais abordait moins, voire pas du tout, la question de l'intégration des réfugiés dans la structure étatique, économique et sociale en place en Bavière et des difficultés et des problèmes y afférents.

Il est bien compréhensible que les journaux destinés aux réfugiés et créés par la suite aient au contraire eu tendance à exagérer, à procéder à des analyses extrêmement négatives de la situation et à aller trop loin dans les exigences adressées à la population et au gouvernement bavarois. Après l'arrivée des personnes déplacées, presque tous les journaux sous licence exhortèrent la population locale à faire preuve de compréhension à l'égard des réfugiés et de leur situation précaire et à aider ces derniers à se forger une nouvelle existence. Cela apparut très clairement dans les programmes d'entraide et les collectes de dons destinés aux réfugiés et soutenus par tous les journaux. A cette occasion, ce furent essentiellement les quotidiens sous licence, les journaux réservés aux réfugiés publiés par la suite ainsi que la presse religieuse qui émirent à plusieurs reprises des critiques quant aux résistances et au manque de serviabilité de la population locale à l'égard des personnes déplacées.

Mais d'autres voix se firent rapidement entendre, surtout dans le courrier des lecteurs. C'est ainsi qu'on douta de la culture allemande des réfugiés, qu'on traita les Silésiens de "piastes" et qu'on demanda si le gauleiter (chef de district) Hanke avait été le seul membre du parti ouvrier national-socialiste (le NSDAP) en Silésie. La blague suivante circula vite: "Etiez-vous membre du NSDAP? - Non, je suis Silésien".

Pourtant, lors des vives discussions sur la loi relative au fonds de péréquation des charges, la "Passauer Neuen Presse" mentionna aussi "un grand dénuement": "instaurer un équilibre relativement juste entre les vaisseliers et les armoires à linge bien garnis et les valises affreusement vides des réfugiés n'est pas une atteinte à la vie familiale bourgeoise qu'il faut rejeter telle une "contrainte non démocratique"; pour tous ceux qui ont conscience de ce qui se passe dans le monde, c'est une nécessité dont la méconnaissance doit entraîner de sérieuses conséquences, notamment pour les possédants eux-mêmes".

Comme le prouve la presse religieuse, les deux églises bavaroises ont rencontré des problèmes particuliers. En effet, elles craignaient la création d'églises autonomes pour les réfugiés. C'est pourquoi le synode régional de l'église protestante, qui s'est tenu à Ansbach du 9 au 13 juillet 1946, prit la décision suivante: "... Nous voulons les accueillir comme des frères et des soeurs, mais devons aussi attendre d'eux qu'ils ne fassent pas bande à part dans le cadre de notre église régionale, ni même qu'ils n'envisagent de fonder des églises spéciales, mais qu'ils trouvent notre façon d'être à leur goût, qu'ils s'y attachent et qu'ils ne forment plus qu'un avec nos communes". L'église catholique fut aussi confrontée à des difficultés liées à la liturgie commune et à la tenue du service religieux et elle eut bien du mal à prendre en charge les ecclésiastiques déplacés, ce qui était sans cesse évoqué dans les journaux religieux.

Cependant, jusqu'en 1950, tous les médias se penchèrent sur la situation des "nouveaux habitants" dans leur nouvelle patrie, tout en accentuant différents aspects. Au coeur du débat, il y avait les conditions de vie et d'hébergement dans les logements collectifs ainsi que les progrès en matière d'intégration. Depuis 1948, lorsque les réfugiés purent pour la première fois disposer de leurs propres listes pour participer au scrutin municipal en Bavière, on observait et traitait bien évidemment le rôle politique des personnes déplacées. Mais, à l'exception de quelques journaux pour réfugiés, tous les quotidiens réfutèrent la création d'un parti propre aux réfugiés ou l'établissement d'un "parlement provisoire". En ce sens, les journaux suivirent les instructions des Alliés, à savoir qu'ils devaient oeuvrer pour l'intégration des réfugiés et éviter d'attribuer à ces derniers un rôle particulier.

Après l'abolition du poste de responsable de presse des Alliés, les journaux destinés aux réfugiés ainsi que la plupart des quotidiens exigèrent la révision des décisions prises à Potsdam et une assistance accrue de la part des pays étrangers. On trouvait dans presque tous les quotidiens un supplément mensuel s'adressant aux réfugiés et on ne s'en tenait pas non plus à la disposition des Alliés datant du 31 janvier 1946 qui préconisait l'utilisation du terme "expulsé" à la place de l'expression "personne déplacée". En juin 1946, quand la "Süddeutsche Zeitung" dénonça de manière très virulente les agissements des autorités tchèques lors de l'expulsion des Allemands des Sudètes, cela ne lui valut rien de plus qu'un blâme infligé par le gouvernement militaire américain. Il ne faut donc pas surestimer l'influence de la censure de la presse exercée par les Américains.

Après les élections au Bundestag de 1949, la presse bavaroise s'intéressait moins aux problèmes quotidiens des réfugiés et davantage à l'élaboration des différentes lois compensatoires. Les journaux suivirent attentivement le développement des "villes de réfugiés". Depuis 1951, le problème des réfugiés suscite visiblement moins d'intérêt auprès des journaux, à l'exception de la presse destinée à cette population.

Lorsqu'on évoque la "quatrième ethnie de la Bavière", on concède ainsi que les réfugiés et surtout les Allemands des Sudètes dont plus d'un million ont été déplacés possèdent leur propre tradition, ce qui était et est toujours d'une grande importance en terme d'intégration culturelle ou d'acculturation. La loi fédérale sur les réfugiés et les expulsés de 1953 prescrivait même une aide financière au niveau national pour soutenir l'action culturelle des réfugiés et des personnes déplacées, mais il y avait au préalable d'autres soucis et problèmes. La Bavière continua toutefois à promouvoir la culture. Lors de la journée des Allemands des Sudètes à Munich en 1954, le ministre-président Ehard annonça déjà que la république de Bavière allait parrainer ce groupe ethnique compte tenu des liens historiques et culturels séculaires entre l'ancienne Bavière, la Franconie et les Allemands des Sudètes. Ce parrainage existe encore de nos jours.

En conclusion, l'intégration des réfugiés et des personnes déplacées fut l'un des plus grands défis de l'histoire auxquels l'Allemagne a été confrontée immédiatement après la guerre. La Bavière à elle seule vit arriver quelques deux millions de personnes qu'il fallut accueillir, héberger et prendre en charge en plus de la population locale pour éviter une situation explosive menaçant la démocratie en devenir.

Le statut de zone d'occupation, la dénazification, les réglementations en vigueur dans la quasi-totalité des domaines économiques ainsi que l'isolement de l'Allemagne sur la scène internationale vinrent en outre compliquer le processus d'intégration. Pour beaucoup de personnes, la fuite et l'expulsion étaient non seulement synonymes de perte d'une patrie, mais aussi de profonde intrusion dans l'histoire de leur vie, de changement de carrière et de régression sociale. Ce n'est qu'à partir des "années marquées par le miracle économique" que "l'industrialisation importée" apporta de nouvelles ressources. Parmi les réfugiés et les personnes déplacées, ce furent essentiellement les jeunes qui participèrent tout particulièrement à la reconstruction et à la formation de la "Bavière moderne". Le "miracle de l'intégration" se produisit effectivement.

Annexe II

Les déplacements de population et les problèmes d'intégration en Pologne après la seconde guerre mondiale

De Monika Choroś (Oppeln/Opole)

Le siècle qui s'achève est qualifié notamment de "siècle des déportations". Il mérite à juste titre ce qualificatif, car on a davantage déporté à notre époque (et malheureusement on continue de le faire) que jamais auparavant. Expulsion, déportation, transfert, transplantation, rapatriement, déplacements forcés, sont des termes qui désignent en fait la même chose: la perte de son pays natal, mais elles sont comprises et interprétées de manière différente, car elles ont une connotation émotionnelle différente. Ce sont des termes qui, en Allemagne comme en Pologne, rappellent la souffrance et l'injustice, qui déclenchent des discussions animées et pénibles et qui sont liées à l'un des chapitres les plus douloureux de notre histoire commune.

Lorsqu'on parle de fuite et de déplacements de population, en particulier en Allemagne, on entend par-là surtout le déplacement forcé des Allemands qui habitaient les territoires perdus de l'Est; on pense à la souffrance et à l'injustice qu'a subies la population civile allemande, composée avant tout de femmes et d'enfants. Pense-t-on alors à ce qui a provoqué cette catastrophe, le déplacement des frontières sur une grande partie de l'Europe et le fait que d'autres nations aient perdu leur patrie?

La décision de déplacer par la violence des populations à des fins politiques n'a rien de nouveau. Dès le début des temps modernes, des hommes ont été contraints d'émigrer. A cette époque, c'était en général parce qu'ils étaient d'une autre religion (ainsi, les huguenots, les hussites et les protestants, qui ont notamment fait souche en Silésie). Par la suite, des populations furent déportées parce qu'elles n'avaient pas la "bonne" nationalité ou l'appartenance nationale appropriée. Dès 1855, le nationaliste allemand Paul de Lagarde a formulé ce qui est toujours pratiqué actuellement: "Il est tout à fait inadmissible qu'il existe une nation différente dans une nation quelconque; il est absolument indispensable d'éliminer ceux qui ont favorisé la décomposition: tout peuple a le droit d'être maître sur son territoire, de vivre pour lui-même et non pour des étrangers²¹."

Dans les Balkans, les migrations forcées et massives furent courantes dès le milieu du XIX^e siècle. En 1913, des traités prévoyant un échange de population furent conclus après les guerres balkaniques et, en 1923, la communauté internationale sanctionna pour la première fois des déplacements de population dans le Traité de Lausanne. L'étape suivante sur la voie de la grande migration de peuples d'est en ouest, qui est en fait notre thème, est le Pacte Hitler-Staline d'août 1939 en vertu duquel le centre-est de l'Europe fut divisé en zones d'intérêt allemande et soviétique.

En 1939 et en 1940, des milliers d'Allemands (au total environ un demi-million) furent appelés à quitter leur pays natal situé entre la mer Baltique et la mer Noire pour "regagner le Reich". Ils constituèrent l'avant-garde des millions de personnes qui, pendant la guerre et après celle-ci, subirent un déplacement forcé, s'enfuirent ou furent déportées.

²¹. Citation tirée de Philipp Ther, *Deutsche und polnische Vertriebene*, p. 31.

Le protocole additionnel au traité de fixation de frontière et d'amitié germano-soviétique du 28 septembre 1939 marqua le début du déplacement planifié des Allemands de Volhynie, de Galicie, de Bessarabie, de la Dobroudja, de la Baltique et de la Bucovine. Des centaines de milliers d'entre eux "regagnèrent le Reich", c'est-à-dire les Reichsgau récemment formés du "Wartheland" (Posnanie) et de "Danzig-Westpreussen" (Danzig-Prusse occidentale). Le plan de déplacement précise ceci: "Vous, les Allemands de Volhynie, vous serez déplacés de Pologne dans le Warthegau. Vos exploitations de Volhynie reviendront à des Ukrainiens qui seront déplacés de la région de Lublin et de Cholm vers l'est. Les Polonais dont vous, les Allemands de Volhynie, occuperez les exploitations, se rendront dans cette région de Lublin-Cholm et pourront s'y installer²²." En fait, les habitants polonais de cette région (plus d'un million) furent contraints de quitter leur région natale et subirent un déplacement forcé dans le "gouvernement général". Nombre d'entre eux furent envoyés finalement dans des camps de concentration ou affectés au Service de travail obligatoire (STO) dans le Reich. Les familles qui arrivèrent dans les fermes et les logements qui avaient été libérés pour elles constatèrent souvent que "le feu allumé par nos prédécesseurs brûlait encore dans l'âtre des fermes polonaises²³".

En 1941, la ville de Lublin et le district de Zamość furent déclarés grandes régions de colonisation allemande où environ 90 000 "rapatriés" (*Rück siedler*) venus d'Union soviétique, de Bosnie et de Croatie devaient être installés. De novembre 1942 à août 1943, quelque 110 000 paysans polonais dont plus de 30 000 enfants furent expulsés de 297 villages après avoir été répartis selon des "critères raciaux" en quatre groupes, de la "catégorie inférieure" à la catégorie "des germanisables". La plupart d'entre eux furent envoyés en camp de concentration.

Les Polonais qui étaient restés dans la zone d'influence allemande ne furent pas les seuls à devoir abandonner tous leurs biens. A la suite du Pacte germano-soviétique, la Pologne fut occupée par les deux Etats qui l'avaient agressée, et partagée entre eux. 51 % de son territoire fut rattaché à l'Union soviétique. Dès le mois d'octobre 1939, les services de sécurité soviétique commencèrent à préparer la "déportation des éléments polonais antisoviétiques". Quatre vagues de déportation massive furent organisées. La première, qui eut lieu le 10 février 1940, visait les cheminots, les techniciens et gardes forestiers, les bûcherons, les employés de l'Etat de grades inférieur et moyen, et les familles de militaires (soit quelque 250 000 personnes). La deuxième, qui eut lieu en avril, toucha les propriétaires d'entreprises, les employés de banques, les responsables d'organisations politiques et sociales, et les familles de fonctionnaires de police, les parents de militaires et les familles de personnes déjà arrêtées (soit environ 300 000 personnes). La troisième fut réalisée fin juin-début juillet 1940. Elle frappa avant tout des Polonais et des Juifs qui avaient fui les zones occupées par la Wehrmacht et une grande partie de la population qui vivait le long de la ligne de démarcation germano-soviétique (soit environ 300 à 400 000 personnes). La quatrième vague se déroula à la veille de la guerre germano-soviétique en juillet 1941. Selon les estimations, ce furent 280 000 à 300 000 civils qui furent alors déportés. Près de 1,2 million de Polonais (dont 200 000 enfants), qui vivaient dans la zone située à l'est du Bug furent expulsés et déportés en Sibérie, au Kazakhstan, en Extrême-Orient et dans d'autres régions d'Asie centrale. Il en alla de même pour de nombreux Allemands de souche d'Union soviétique. La déportation des Polonais fut également une expulsion car les personnes concernées ne purent rentrer dans leur pays natal après la

²². 40 Jahre nach Flucht und Vertreibung, p. 16-17.

²³. 40 Jahre nach Flucht und Vertreibung, p. 18.

seconde guerre mondiale, mais elles furent transportées, pour s'y établir, dans les anciens territoires allemands de l'Est.

Fuite et expulsion des Allemands des territoires du Reich situés à l'est de l'Oder et de la Neisse

En 1939, il y avait environ 8,5 millions d'habitants dans les provinces allemandes orientales qui, en 1945, revinrent à la Pologne. Fin 1944, leur nombre avait atteint 10,5 millions dont environ 1 million d'étrangers, surtout des Polonais, qui y avaient été déportés comme travailleurs immigrés.

Dès le début de la grande offensive soviétique, le front se rapprocha très rapidement. On pressentait que l'arrivée des troupes soviétiques entraînerait des souffrances insupportables dans les régions habitées par des Allemands, notamment pour les femmes, les enfants et les personnes âgées, et que la fuite ou l'évacuation étaient leurs seules chances de salut. Pourtant les ordres de départ arrivèrent bien trop tard et l'évacuation n'était guère préparée. La situation s'aggrava encore en raison d'un hiver très rigoureux. Les routes et les chemins étaient encombrés par les colonnes de la Wehrmacht.

Rares furent ceux qui après avoir connu la misère et les horreurs de l'exode parvinrent à atteindre l'Ouest salvateur. La plupart des files de réfugiés furent rattrapées par l'Armée rouge pendant l'hiver froid de 1944-1945. De nombreux réfugiés tentèrent de revenir, souvent à pied, dans leur pays natal. A la fin de juin 1945, on estime que 300 à 400 000 réfugiés de la zone d'occupation soviétique étaient déjà revenus dans leur pays natal à l'est de l'Oder et de la Neisse. Beaucoup plus nombreux (quelque 800 000) furent ceux qui revinrent de Tchécoslovaquie après le cessez-le-feu²⁴.

Leurs logements et leurs maisons, qui avaient été pillés, parfois détruits en partie ou incendiés, étaient vides. Mais certains d'entre eux étaient déjà habités, non seulement par des gens qui cherchaient un abri provisoire pour un bref laps de temps, mais aussi par des personnes qui avaient perdu leur patrie. La cohabitation avec les nouveaux venus (*Ankömmlingen*) suscita des deux côtés des sentiments d'appréhension, d'angoisse, mais aussi de haine et d'humiliation.

Voici ce que racontent des Polonais immigrés dans leurs mémoires: "Comme la maison que nous devions habiter était occupée par des Allemands, nous avons été séparés. L'un de nous a dû s'installer auprès d'une famille allemande pour quelques nuits (...) Cette répartition chez les Allemands était humiliante et ça n'allait pas bien. Mais on nous a expliqué qu'ils allaient partir et que nous recevions la maison pour nous et notre famille²⁵." Et ils partirent effectivement. D'abord dans d'autres logements, puis, à titre provisoire, dans un quartier destiné uniquement aux Allemands, ensuite dans un camp, puis loin de leur pays natal dans la nouvelle Allemagne qui se composait de zones d'occupation.

²⁴. *Die Vertreibung der deutschen Bevölkerung aus den Gebieten östlich der Oder-Neiße*, t. 1, p. 74, 76.

²⁵. *Tu jest nasza ojczyzna*, p. 264.

Ils durent partir parce qu'on avait décidé de leur sort dès 1943 à Téhéran, et, ensuite (en février 1945), à Yalta. C'est lors de ces conférences que les alliés décidèrent de la réorganisation territoriale et ethnique de l'Europe. En principe, les frontières étatiques et ethniques devaient autant que possible coïncider. Les alliés décidèrent que la frontière soviéto-polonaise suivrait la ligne Curzon, que l'Allemagne perdrait ses territoires orientaux, que les Allemands devraient quitter ces régions et que les minorités allemandes seraient expulsées des différents pays du centre-est et du sud-est de l'Europe. Le déplacement important des frontières à l'est devait provoquer une modification considérable de la frontière polonaise à l'ouest, si bien que bien plus de Polonais et d'Allemands qu'on ne l'avait prévu d'abord furent touchés par un transfert de population. Comme des détails importants de la réorganisation territoriale de l'Europe furent laissés en suspens (notamment le choix entre la Neisse occidentale (Neisse de Lusace) ou orientale (Neisse de Glatz - Kłodzko) comme frontière orientale de l'Allemagne et la souveraineté sur Lwów/Lemberg), on recourut à une politique du fait accompli pour préparer une réorganisation territoriale ultérieure. Au printemps et en été 1945, les autorités polonaises, qui dépendaient de Moscou, créèrent leur propre administration dans les territoires allemands de l'est. En mai, les premiers Allemands furent expulsés. Les autres se virent interdire le retour dans leur lieu d'habitation. Bien avant la Conférence de Potsdam qui entérina la déportation de la population allemande, 250 000 allemands furent expulsés (s'appuyant sur les sources allemandes, Skubiszewski indique le chiffre d'environ 400 000 Allemands). Il y en eut 550 000 de plus entre la Conférence de Potsdam et la fin de l'année. Après que le nombre de déportés eut culminé en 1946 à environ 2 millions de personnes, dont 1,1 million originaires de Basse-Silésie et 160 000 de Haute-Silésie, le nombre d'expulsés se réduisit progressivement les années suivantes, de même que le nombre de convois. Alors qu'en 1947 il y en eut environ 500 000, en 1948 et 1949 ce chiffre fut de 150 000. De mars 1950 à la fin de 1951, on expulsa encore 44 000 personnes environ pendant l'opération appelée "Aktion Link", essentiellement des femmes et des enfants (dont 4 228 originaires de Prusse orientale et occidentale, 4 023 de Poméranie orientale et du Brandebourg oriental, 15 368 de Silésie, 12 744 de la région de la Wartha et 5 964 du centre de la Pologne)²⁶.

La population de langue polonaise qui habitait la région où un référendum avait eu lieu en 1922, c'est-à-dire la Haute-Silésie, la Warmie (Ermland) et la Mazurie, ne fut guère inquiétée. Les autorités polonaises adoptèrent là d'emblée une position claire: elles ne voulaient ni garder un seul Allemand, ni céder un seul Polonais²⁷. Cette population fut placée en 1945 devant un dilemme dramatique: soit rester isolée dans son pays natal, soit entamer une errance à l'étranger. Rester n'était possible qu'à la condition de se soumettre à un contrôle de nationalité dont le critère principal était la maîtrise du dialecte polonais de Haute-Silésie ou du polonais. L'intéressé devait cependant s'occuper lui-même de l'obtention d'un certificat provisoire ou par la suite de l'octroi à titre permanent de la citoyenneté polonaise. Fin 1949, 850 000 habitants de Haute-Silésie et 15 000 habitants de Basse-Silésie avaient satisfait au contrôle, ce qui représente plus de 85 % de tous ceux qui avaient subi un contrôle dans les nouvelles régions occidentales et septentrionales de la Pologne.

²⁶. Voir: *Vertreibung der deutschen Bevölkerung*, t. 1, p. 155.

²⁷. Selon les estimations de H. Rogmann, de l'Association de l'est allemand, il y avait environ 550 000 Polonais en 1935 dans la partie allemande de la Haute-Silésie; voir M. Lis, *Wach auf mein Herz und denke*, p. 471.

Par ailleurs, les travailleurs qualifiés allemands et leurs familles qui étaient jugés indispensables pour faire fonctionner l'économie restèrent sur place. Ils étaient employés avant tout dans les mines et l'industrie alimentaire. Selon le recensement de 1950, il y en avait 106 500 dans toute la Pologne, dont 80 000 en Silésie. La plupart d'entre eux vivaient dans le bassin houiller de Waldenburg (Wałbrzych, 25 000) et à Hirschberg (Jelenia Góra, environ 12 000). Après le mois d'octobre 1956, la quasi-totalité d'entre eux émigrèrent en RFA. Le nombre de ceux qui se rendirent en RDA fut très faible.

Cependant les déplacements de population vers l'ouest ne s'arrêtèrent pas là. La politique du regroupement familial donnant la possibilité d'émigrer à l'Ouest, une émigration de Pologne commença en 1956. Elle dura jusqu'à la fin des années 80 et fit petit à petit baisser l'importance de la population autochtone en nombre tant relatif qu'absolu. Entre 1952 et 1955, 10 800 personnes émigrèrent de Pologne en RDA et 737 en RFA. L'année suivante, le chiffre fut de 20 615, dont 14 992 en RFA; en 1957, il atteignit 113 297, dont 22 962 en RDA et 90 113 en Allemagne de l'Ouest; en 1958, ce furent 119 236 personnes qui émigrèrent, dont seulement 8 423 en RDA.

Les années qui suivirent, l'Etat polonais rendit plus difficiles les départs (il appartient au ministère de l'Intérieur de prendre la décision finale), ce qui fait chuter le nombre des émigrants, appelés en Allemagne *Spätaussiedler*. Au total, 110 752 personnes, qui provenaient pour la plupart des voïvodies d'Olsztyn, d'Opole et de Katowice émigrèrent entre 1959 et 1970 en RFA. Les cinq années suivantes, il n'y en eut que 12 437 et après le Traité d'août 1975 conclu entre E. Gierek et H. Schmidt à Helsinki, 124 493 personnes quittèrent la Pologne²⁸. La vague d'émigration vers l'Allemagne dura jusqu'en 1991. S'ajoutèrent encore les émigrés politiques des années 80, et plus de 13 000 Juifs qui quittèrent la Pologne après le mois de mars 1968.

Colonisation des "territoires récupérés"

Le 21 juillet 1944, un Gouvernement polonais qui dépendait totalement de l'Union soviétique fut créé à Moscou sous le nom de Polski Komitet Wyzwolenia Narodowego (PKWN – Comité polonais de libération nationale). Dès le 27 juillet, le chef de ce gouvernement, E. Osóbka-Morawski, avait accepté la ligne Curzon comme frontière orientale de la Pologne par un traité secret conclu avec Molotov, c'est-à-dire qu'il avait renoncé aux villes polonaises de Wilno (Vilnius), de Grodno et de Lwów. En échange, l'Union soviétique avait promis de s'attacher à fixer la frontière occidentale de la Pologne sur la ligne Oder-Neisse. La Pologne céda ainsi 50 % de son territoire d'avant-guerre à l'Union soviétique. Rien n'était encore à l'époque définitivement décidé au sujet d'un agrandissement vers l'ouest.

Peu après, en septembre, des traités prévoyant l'évacuation de la population polonaise des anciennes régions de l'est dans le territoire polonais d'après-guerre furent signés avec les républiques soviétiques d'Ukraine, de Biélorussie et de Lituanie. Selon ces traités, le déplacement des Polonais devait être achevé au printemps 1945. Les personnes évacuées avaient le droit d'emporter du bétail et deux tonnes d'affaires par famille si elles venaient de la campagne, et une tonne si elles venaient de la ville. Les autorités soviétiques s'étaient engagées à leur fournir suffisamment de vivres. De plus, il était prévu que toutes les personnes concernées aient droit à un dédommagement d'un montant équivalent aux biens qu'elles abandonnaient à l'exception des terres. L'"évacuation" vers la Pologne était volontaire.

²⁸. Chiffres tirés de J. Bielski, *Emigranci ze Śląska Opolskiego do Republiki Federalnej Niemiec*, Opole, p. 86.

Cependant, ce caractère volontaire était largement fictif. Nombreux furent ceux qui abandonnèrent leur maison et leur ferme parce qu'ils craignaient la terreur des nationalistes ukrainiens, qu'ils avaient fait les pires expériences (collectivisation, déportations massives) en Union soviétique et qu'ils ne voyaient plus aucune perspective d'avenir dans leur pays natal. Ceux qui voulaient rester devaient de plus prendre la citoyenneté soviétique. Nombre des évacués avaient vu s'installer plus tôt que prévu des personnes qui ne devaient occuper leur maison et leur logement qu'après le "rapatriement". De plus, beaucoup avaient perdu l'espoir de voir leur pays natal revenir à l'Etat polonais.

L'évacuation commença d'abord en Ukraine, essentiellement en raison de la guerre civile qui s'y prolongeait depuis 1943. En automne 1944, les nationalistes ukrainiens redoublèrent leurs attaques contre la Pologne. Des atrocités sans nom furent commises. Même des parents et des voisins se combattirent les uns les autres. Dans de nombreux cas, des unités ukrainiennes ordonnèrent sous forme d'ultimatum de quitter tel ou tel village. Les habitants qui ne cédaient pas à ces exigences s'exposaient au pillage du village et à une expulsion immédiate sans que leur vie soit garantie. Les Polonais, qui occupaient un habitat dispersé, s'enfuirent d'abord dans des centres d'autodéfense puis dans des villes importantes où les habitants étaient en majorité Polonais. Cet exode se déroula par étapes, il dura souvent plusieurs mois. Les victimes perdirent tous leurs biens et très souvent la vie. La guerre civile marqua la fin d'un voisinage séculaire. Une coexistence de Polonais et d'Ukrainiens dans les zones d'habitats mélangés ne sembla plus possible en 1944.

Avant que les premiers transports de la population polonaise d'Ukraine occidentale arrivent en octobre 1944, c'est-à-dire au beau milieu des hostilités, environ 300 000 Polonais avaient déjà fui par peur du nationalisme ukrainien en passant le Bug et le San. Cette même année, quelque 120 000 Polonais réfugiés abandonnèrent leurs foyers à l'est et furent transportés dans le sud-est de la Pologne car les territoires allemands de l'est que les gouvernements polonais et soviétique avaient retenus comme régions de colonisation pour les expulsés n'avaient pas encore été conquis.

Jusqu'en juillet 1945, environ 742 000 "rapatriés" (*Heimkehrer*) revinrent "d'au-delà du Bug" (soit de la zone annexée par l'Union soviétique) dans ce qui était jusque-là la zone allemande située à l'est de l'Oder et de la Neisse. On voit par-là combien on a abusé de cette notion de rapatrié. Il ne s'agissait en effet pas de personnes qui revenaient dans leur pays natal, mais de personnes qui avaient fait souche depuis des centaines d'années dans des lieux qu'elles étaient obligées de quitter.

La transplantation de la population polonaise des territoires annexés par l'Union soviétique visait à déplacer des villages ou des quartiers entiers de localités dans les territoires récupérés. Ainsi, on envoya les habitants de Lwów/Lemberg à Wrocław/Breslau, ceux de Stanisławów (Ivano-Frankovsk) à Opole/Oppeln. De plus, on s'efforça d'offrir aux rapatriés une région située *grosso modo* à la même latitude que celle où ils avaient vécu afin que leur installation soit facilitée par la ressemblance de la géographie, du paysage, du climat et de la nature des sols. Les convois venant d'Ukraine furent donc dirigés vers la Silésie et la Haute-Silésie, ceux venant de Biélorussie vers l'est du Brandebourg et ceux venant de Lituanie, vers la Prusse orientale (Mazurie, Warmie, Poméranie et Suisse kachoube).

Selon les statistiques officielles concernant les rapatriés, au total 1 526 000 personnes furent chassées des territoires polonais de l'est entre 1944 et 1948. 810 000 d'entre elles provenaient d'Ukraine, 274 000 de Biélorussie, 178 000 de Lituanie et environ 300 000 d'autres régions d'Union soviétique. Ce dernier groupe comprenait environ 260 000 Polonais qui, pendant la guerre, avaient été déportés à l'intérieur de l'Union soviétique. Il faut cependant ajouter à ces chiffres officiels environ 600 000 Polonais qui s'enfuirent par leurs propres moyens et qui dissimulèrent leur identité par peur des persécutions. On obtient ainsi une estimation totale d'au moins 2,1 millions de personnes.

Les traités d'évacuation étaient conclus sur base de réciprocité, c'est-à-dire que les ressortissants de la nation voisine devaient être "évacués" dans leur Etat national. En fait, seuls les Ukrainiens habitant à l'ouest du Bug et du San durent quitter leurs foyers. Il y en eut 481 000 jusqu'en 1946. Parmi ceux qui restèrent dans la République populaire de Pologne, 150 000 de plus furent déportés dans les territoires polonais occidentaux entre avril et juillet 1947 dans le cadre de "l'Opération Vistule". 37 000 Biélorusses et près de 20 000 Lituaniens furent expulsés en Union soviétique.

Outre les Polonais venant de l'est, plus de 2 millions de personnes qui avaient été déportées par les Allemands pendant la guerre revinrent dans le pays (immigrés, travailleurs forcés, prisonniers de guerre, ou détenus de camps de concentration). Il s'y ajouta environ 235 000 immigrés polonais revenant de France, de Belgique et de la Ruhr. Ceux-ci faisaient partie des émigrés économiques d'avant la guerre. 500 000 personnes, pour l'essentiel soldats et officiers des forces polonaises à l'ouest, ne rentrèrent pas. Beaucoup d'entre eux sont restés en Grande-Bretagne.

L'"*homo migrans*" a été une figure caractéristique de cette époque, aussi bien pour l'Allemagne que pour la Pologne. Le voyage vers l'inconnu, vers l'étranger, durait souvent plusieurs semaines, voire plusieurs mois; on voyageait dans de simples wagons de marchandises parfois même dans des wagons non couverts, famille, biens, bétail et basse-cour, tous ensemble. Dans chaque train, il y avait des centaines de personnes: sales, couvertes de poux incertaines de leur avenir. Les conditions de "voyage" vers l'Ouest étaient très semblables, aussi bien pour les vaincus que pour les vainqueurs.

Voici ce dont se souvient un déporté polonais: "Les habitants de Sądowa Wisznia se sont mis en route, même ceux qui avaient trouvé là refuge pendant les troubles de la guerre. Un cordon d'hommes en armes entourait les voitures. Il devait nous protéger contre les barbares pour que nous ne soyons pas assassinés en cours de route. Nous sommes restés assez longtemps devant la barrière à Medyka où se trouvait désormais la frontière polono-russe. Les Russes ont fouillé les voitures, prétendument à la recherche d'armes. Ils en ont profité pour voler tout ce qui s'y trouvait, depuis les objets précieux – si quelqu'un avait encore caché quelque chose –, jusqu'à l'ensemble des papiers (...). Il y eut alors un regroupement de tous les réfugiés à Przemyśl. Là se rassembla la population de Galicie orientale, de Podolie et de Volhynie, et attendit un convoi ferroviaire vers l'Ouest. Nous avons attendu deux mois²⁹."

²⁹. K. Tyszkowska, *Das Los der Umsiedler. Aus dem Geschichtswettbewerb: «Rapatrierte, die polnische Ansiedlung in Westen und Norden Polens»*, Wrocław, 1993, p. 13.

La séparation d'avec la maison paternelle, les amis et les connaissances fut pénible pour tous: "Enfin arriva le jour du départ. C'était tôt le matin. Le soleil était au rendez-vous comme dans un roman. Un dernier regard vers la maison, vers le potager, vers le lilas devant la maison et notre voiture attelée à un cheval misérable se met en branle. Un Ukrainien indifférent est sur le seuil. Nous ne le voyons pas, car nos yeux sont pleins de larmes, qui sont venues toutes seules et nous prennent à la gorge. Nous avons vécu ici de si longues années. Involontairement passent sous nos yeux, comme dans un film de nos souvenirs, notre enfance heureuse, nos peines, et notre maison. Aujourd'hui encore, je ne peux oublier la maison que je voyais de mes yeux remplis de larmes.

Lorsque nous sommes arrivés à la gare, nous avons déchargé nos affaires de la voiture, nous les avons mises dans une longue et énorme file de caisses et de personnes attendant le long des voies (...) C'est ainsi que nous avons attendu en plein air à la gare de Stryj pendant quinze jours. Le train n'arrivait pas. Les gens juraient; rentrer à la maison n'avait pas de sens, les Ukrainiens y habitaient déjà. Nous attendions... Il pleuvait... Finalement, nous avons décidé de soudoyer le chef de gare pour qu'il se dépêche enfin et prépare le convoi. On rassembla des denrées comme de la vodka et d'autres choses de ce genre. Le lendemain, nous avons reçu le convoi. Lorsqu'il est arrivé, nous sommes restés sans voix. Les wagons n'avaient pas de toit: c'étaient de simples wagons à charbon, aux bords tantôt bas, tantôt plus élevés. Cependant, les gens se sont lancés sur eux, contents que quelque chose se passe enfin, et que l'attente cesse³⁰."

Une fois qu'ils furent enfin arrivés à destination, ils cherchèrent un logement libre, une ferme non habitée. Seuls les premiers venus y réussirent. En général, pour s'installer, les expulsés s'éparpillaient aux alentours des gares où ils étaient déchargés jusqu'à ce qu'ils aient trouvé un gîte. A vrai dire, dans bien des cas, les expulsés du centre de la Pologne s'étaient préalablement assurés les meilleures maisons, les meilleurs logements et les meilleures fermes. Ils avaient été attirés vers l'Ouest ou pour mieux dire vers "l'Ouest sauvage", par la promesse que chaque habitant du centre de la Pologne y recevrait une ferme. Ces personnes déplacées venaient donc véritablement à titre volontaire dans l'espoir d'une vie meilleure, s'installaient fréquemment de manière spontanée et prélevaient sur les biens laissés par les Allemands, ce dont ils avaient besoin pour se bâtir une nouvelle vie. Dans bien des cas, ils ne voulaient pas s'installer à demeure, mais simplement s'enrichir et ramener le bétail, les machines et les objets de prix dans le centre de la Pologne. A la fin de 1945, ils constituaient le groupe le plus nombreux parmi les nouveaux arrivés, soit plus de 700 000 personnes.

Les personnes déplacées les plus faibles étaient celles que l'on appelait les *Sybiracy* (les "Sibériens"). On désigne sous ce terme les Polonais qui ont passé la guerre en déportation dans le nord et l'est de l'Union soviétique. Ils se distinguaient à bien des égards des autres colons polonais. Leur misère ne passait pas inaperçue, même dans la Pologne de l'après-guerre. Le bannissement qu'ils avaient subi pendant six ans leur avait fait tout perdre, même la santé. Ils arrivaient complètement épuisés, personnes séparées de leur famille ou enfants orphelins. La situation politique ne leur était pas non plus très favorable, car le principal responsable de leurs malheurs – l'Union soviétique – était désormais le grand allié et protecteur de la Pologne. De plus, lorsqu'ils arrivèrent en 1946, les logements et maisons bien équipés et intacts laissés par les Allemands n'étaient plus disponibles pour eux. Nombre d'entre eux durent

³⁰. *Pamiętniki osadników Ziemi Odzyskanych*, Poznań 1936, p. 197-198.

partager le logement de familles de colons. Pour eux, les nouvelles colonies n'étaient pas, comme l'affirmait la propagande, une terre promise offrant de nombreuses perspectives d'avenir.

Problèmes d'intégration

L'intégration est un processus par lequel des parties sont réunies à un tout ou en un tout. Il implique la participation à l'économie, à la répartition des biens et à la culture de la terre d'accueil. Le terme d'intégration doit dans un sens plus large englober la société régionale, dans laquelle existe, en tant que valeur définie, un rapport avec le milieu d'habitation, le sentiment donc de s'identifier à sa propre région. Cette volonté d'identification se reflète dans la volonté de s'engager pour son milieu de vie et pour son emploi.

La situation politique du printemps 1945 était peu favorable pour les Polonais. La colonisation des nouvelles régions se fit avec précipitation et pour des motivations politiques, ce qui conduisit notamment à une mauvaise préparation et à une réalisation par étapes. Ces conditions exercèrent une influence dès le début de la vie commune des différents groupes de population qui se retrouvaient en contact dans les nouveaux territoires et elle rendit plus difficile la coexistence ultérieure.

Lorsqu'on parle d'intégration dans les nouveaux territoires de l'ouest et du nord de la Pologne, il conviendrait de parler d'une double intégration. Comme il ressort de la définition donnée ci-dessus, la population du pays d'accueil constitue un facteur essentiel de l'intégration. Dans les nouveaux territoires polonais, il n'y avait une population autochtone qu'en Haute-Silésie, en Warmie et en Mazurie. Dans le reste de ces territoires, les anciens habitants avaient pratiquement disparus. Certes, la population allemande était encore représentée en grand nombre, mais elle devait être expulsée, ce qui fut fait peu après. Les nouveaux venus ne considéraient pas les Allemands comme des compatriotes, mais souvent comme les responsables des souffrances qu'ils avaient endurées pendant la guerre. On retrouvait ici le rapport séculaire entre vainqueurs et vaincus: "Provisoirement, nous revoyons les Allemands, nous entendons leur langue. Que nous avons peur d'eux autrefois. Maintenant, ce sont eux qui ont peur³¹."

Dans ces territoires, on peut parler de l'intégration de deux groupes différents de Polonais: d'une part, les personnes déplacées du centre de la Pologne, d'autre part, les "rapatriés", c'est-à-dire les populations expulsées des ex-territoires polonais de l'est. Les deux groupes se distinguaient considérablement l'un de l'autre et pas seulement dans le domaine de la culture (us et coutumes, habillement, dialecte). Les premiers étaient venus vers l'ouest pour connaître une vie meilleure. Ils n'avaient pas besoin d'absorber le choc causé par la perte de leur pays natal, ils étaient plus nombreux et mieux représentés au sein des structures de l'administration, du parti et de la milice. Souvent arrivés plus tôt, ils avaient pu trouver de meilleurs logements. Ils étaient convaincus d'être les représentants de l'identité et de l'Etat polonais. Ils étaient dynamiques et mobiles, ils formaient donc tout simplement des pionniers "de première classe". C'est ainsi que le gouvernement lui-même les considérait.

En revanche, les rapatriés souffraient du sentiment d'avoir subi une injustice et de l'impression d'être partout de trop, étrangers et perdus. Une jeune femme de Lemberg (Lwów) écrivait en juin 1945: "Si seulement on pouvait chasser, balayer ce caractère étranger, allemand qui

³¹. *Tu jest nasza ojczyzna*, Poznań, p. 264.

ressort de toutes parts (...). Je ne cesse de voir des objets qui appartiennent à quelqu'un d'autre, témoins d'une vie différente dont je ne sais rien, de personnes qui ont possédé la maison, qui y ont habité et qui ne vivent peut-être plus. Comment peut-on commencer ici une nouvelle vie? Non, je ne peux pas me faire à l'idée que je puisse dire un jour: ici, c'est chez moi³²."

Comme ils espéraient rentrer chez eux et qu'ils étaient en général peu sûrs de l'avenir dans les "territoires récupérés", nombreux furent ceux qui n'entamèrent aucune activité à long terme; tout n'était que provisoire. Cet état d'esprit les conduisit aussi à ne travailler que pour assurer leur survie dans l'immédiat. Cela conduisit non seulement à des disparités matérielles avec les autres habitants, mais aussi, de la part de ceux-ci, à du mépris, qui se refléta notamment dans les expressions *chadziaj* (vagabonds) ou *zza Buga* (ceux d'au-delà du Bug). C'est ce que confirme aussi un rapport d'une commission d'enquête du ministère des Territoires récupérés daté de l'été 1946: "A l'exception d'un petit groupe de spéculateurs, la population immigrée vit dans des conditions très précaires, certains vivent en dehors de la vie, ils ne s'installent pas, ils vivent comme s'ils étaient arrivés à une étape (...) sans perspectives d'avenir, comme des Tsiganes nomades ou comme le Juif de la légende, errant à jamais³³."

Les disparités et tensions existantes eurent pour effet que la société s'organisa en fonction de l'origine de ses membres: les rapatriés aidaient les rapatriés et les personnes déplacées s'entraidaient entre elles.

Avec le temps, cet antagonisme fut surmonté et une nouvelle société régionale apparut dans ces territoires. Le travail côte à côte, avant tout dans l'industrie, joua un grand rôle à cet égard, mais aussi le nivellement social croissant et l'harmonisation des modes de vie qui y était liée, la migration vers les villes, l'effet unificateur de l'enseignement, la foi catholique commune à tous, le changement de génération et à n'en pas douter aussi, pour une part, l'"ennemi commun", le "revanchisme allemand", qui furent exploités comme jamais par la propagande. Un rôle particulier revint à la fonction de communication égalisatrice de la langue, ainsi qu'aux médias. Pendant la première phase d'intégration, l'école, la radio et la presse contribuèrent à faire diminuer considérablement le nombre de dialectophones. Les ethnographes relèvent les liens qui se créèrent par le biais des mariages mixtes, des rapports de voisinage, des marchés, des fêtes religieuses et de la vie associative.

La politique de l'Etat favorisa également l'intégration par la création de nouveaux emplois, de possibilités de promotion sociale et de formation permanente, et par l'encouragement pendant les premières années d'après-guerre, à l'intégration extérieure, c'est-à-dire à l'établissement de relations plus étroites des régions du Nord-Est avec le reste de la Pologne, par l'exaltation du patriotisme et des tâches importantes qui y étaient liées dans l'édification du nouvel Etat. La collectivisation de l'agriculture eut elle-même des effets positifs sur les processus d'intégration – elle provoqua des effets de solidarité dans l'ensemble de la population et relégua au second plan les conflits qui existaient jusque-là entre les groupes concernés.

³². *Wach auf, mein Herz und denke ...*; Berlin/Opole, 1995, p. 439.

³³. Citation d'après P. Ther, *Deutsche und polnische Vertriebene*, p. 131.

La situation était différente en Haute-Silésie, en Mazurie et en Warmie. Aux facteurs de désintégration précédemment cités s'ajouta la coexistence avec les autochtones que les nouveaux venus ne considéraient pas comme polonais, mais comme mi-allemands, mi-polonais. On ne leur faisait pas confiance parce qu'ils étaient différents. Leur langue comprenait des éléments allemands, surtout le vocabulaire, leur mode de vie était empreint de modèles culturels allemands et, notamment, ils n'avaient pas la même attitude vis-à-vis du travail et des obligations.

Les exploitations dont la propriété était contestée soulevaient un problème particulier entre les anciens et les nouveaux habitants. Selon une ordonnance du voïvode de Haute-Silésie, toutes les exploitations agricoles et les biens de la région abandonnés par leurs propriétaires étaient passés provisoirement sous administration étatique. Par la suite, les exploitations des autochtones furent affectées à la colonisation. Cependant, au printemps et en été, mais souvent aussi plus tard, les propriétaires revinrent chez eux, ayant fui le front, ou été évacués par les nazis, internés dans des camps de travail ou encore déportés en Union soviétique. Après contrôle, ils avaient aussi droit à la restitution de leurs biens antérieurs. Les colons installés dans ces exploitations contestées devaient les quitter. En Silésie centrale, 5 024 familles, composées uniquement de rapatriés, durent abandonner ces exploitations. Inutile d'expliquer que cela n'était pas un facteur d'intégration. L'une des rares bonnes mesures prises par l'Etat en faveur des autochtones aggrava en fin de compte, comme ce que l'on appela l'opération de repolonisation, la désintégration.

En 1945, il importait avant tout d'associer la population autochtone à la vie de la nation et de l'Etat et à lui faire comprendre qu'elle était ici maître de son destin. La politique de repolonisation visait à former de la main-d'œuvre pour l'administration locale, le secteur tertiaire, le commerce nationalisé et les activités culturelles et éducatives. Malheureusement, ce ne fut là que des vœux pieux. En réalité, la voie de la carrière et de l'ascension sociale était, pour les autochtones, en général barrée. Même à l'école, le dialecte de Haute-Silésie et le modèle culturel régional étaient souvent méprisés, si bien que les autochtones se replièrent de plus en plus sur eux-mêmes. La politique d'intégration menée par l'Etat ne visait en fait qu'à une assimilation rapide et totale. En conséquence, la désillusion et le détachement vis-à-vis de l'Etat polonais ne firent que croître dans de larges couches de la population autochtone. Dans le domaine économique également, la politique de l'Etat eut aussi un effet défavorable sur le processus d'intégration. L'incompétence manifeste dans l'organisation du travail et des entreprises, les différences de développement économique et leurs résultats dans la République populaire de Pologne et la RFA furent rattachées par les autochtones non pas au système politique et économique de la Pologne, mais au stéréotype de l'économie polonaise.

En Haute-Silésie, l'Eglise contribua très fortement à l'intégration, à une meilleure adaptation et au nivellement des fortes disparités entre les populations autochtone et immigrée. Elle eut un effet intégrateur non seulement en raison de la pratique religieuse, mais aussi par son influence sur la vie de la collectivité. Citons à cet égard la reconstruction commune des églises et presbytères endommagés ou détruits. Pourtant, cette influence favorable fut absente en Mazurie et dans le district de Kluczbork/Kreuzburg de Silésie centrale où les autochtones étaient, pour la plupart, évangéliques. Or, en Pologne, le protestantisme était associé à l'identité allemande et le catholicisme à l'identité polonaise. (Aujourd'hui encore, l'idée selon laquelle un bon Polonais est catholique est largement répandue.) Les Polonais déplacés dans ces régions furent donc encore plus enclins à considérer les autochtones comme des Allemands, malgré leurs origines polonaises. L'année 1956 suscita de nouveaux espoirs, mais ne changea pas

grand-chose à la situation de la population silésienne. Les processus de désintégration se renforcèrent. La possibilité d'émigrer en Occident dans le cadre du regroupement familial fit naître une vague d'émigration qui amena une fracture plus forte encore de la société.

Les problèmes d'intégration dans le nord et l'ouest de la Pologne, notamment en Haute-Silésie, ont fait l'objet de nombreuses recherches scientifiques depuis 1945. Nous présenterons ici uniquement les résultats d'une seule d'entre elles³⁴. Les recherches ont été réalisées entre 1982 et 1984 dans un petit village de la Silésie centrale où la moitié des habitants est silésienne et l'autre moitié constituée d'immigrés de l'est de la Pologne.

Après quarante ans de voisinage, on constate que les deux groupes se côtoient. Il n'y a aucun conflit déclaré entre eux, mais aucune confiance non plus, ce qui s'explique par des différences culturelles qui rendent difficiles les contacts communs, par la politique du gouvernement, qui a privilégié les immigrés, et par les obstacles à la compréhension mutuelle que constituent des parlers polonais différents. La séparation et les différences entre les groupes persistent même aux deuxième et troisième générations. Les Silésiens ne s'identifient qu'à leur propre groupe ethnique, ils donnent une grande importance aux caractéristiques extérieures de leur particularisme (le dialecte, l'habillement, et l'aménagement et l'aspect extérieur des maisons). Les immigrés ne veulent pas être considérés comme des Silésiens et se déclarent Polonais. Les autochtones se comparent aux Allemands, les immigrés, aux Polonais. Dans le discours des Silésiens, transparaît de la désillusion à l'égard de l'Etat polonais et des Polonais. Les différences qui existent et qui sont mises en avant témoignent d'une intégration ratée.

Ce qui atteste le mieux l'absence d'intégration entre la population autochtone et la population immigrée, ce sont l'émigration toujours croissante depuis des décennies des autochtones vers la RFA et l'émergence d'une minorité allemande de Pologne. Celle-ci a de nouveau suscité de la méfiance auprès d'une partie des habitants de Haute-Silésie.

Bibliographie

- Jerzy Bielski, *Emigranci ze Śląska Opolskiego do republiki Federalnej Niemiec*, Opole, 1986;
- *Integracja społeczna ludności rodzimej Śląska po 1945 roku*, red. W. Jacher, Opole, 1994;
- M. Szmaja, *Starzy I nowi mieszkańcy Opolszczyzny*, Opole, 1997;
- Philipp Ther, *Deutsche und polnische Vertriebene*, Göttingen, 1999;
- A. Trzcielińska-Polus, *"Wysiedleńcy" z Polski w Republice Federalnej Niemiec w latach 1980/1990*, Opole, 1997;
- *Wach auf mein Herz und denke//Przebudź się serce moje I pomyśl*, Berlin/Opole, 1995.

³⁴. M. Szmaja, *Starzy I nowi mieszkańcy Opolszczyzny*, Opole, 1997.

Annexe III

Politiques d'intégration en Europe Divergences nationales ou convergence?

Document élaboré par
Friedrich Heckmann
Otto Friedrich Universität Bamberg
Feldkirchenstrasse 21
96045 Bamberg
tel: 49 951 5 863 2603
Fax: 49 951 35996
<http://www.uni-bamberg.de>

Forum européen pour l'étude des migrations
Institut de l'université de Bamberg
Katharinenstrasse 1
96052 Bamberg
Tel: 49 951 93 20 20 10
Fax: 49 951 93 20 20 20
<http://www.uni-bamberg.de/efms>
e-mail: friedrich.heckmann@sowi.uni-bamberg.de

1. Introduction

Les sociétés européennes connaissent une forte immigration depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Le mythe d'une migration temporaire n'est plus de mise et les nouvelles sociétés d'immigration se voient contraintes d'intégrer les nouveaux groupes. L'intégration des immigrés remet en question les systèmes traditionnels qui président à la construction des nations et des politiques de l'Etat providence. Les sociétés européennes sont à la recherche de la meilleure solution pour inclure les immigrés dans leurs structures sociales.

Une telle situation a conduit à rechercher des modèles et à étudier différentes stratégies nationales d'intégration pour en déceler les mérites et les problèmes respectifs. Le discours qui prévaut en Europe compare les différentes "stratégies" nationales: ainsi, on oppose un modèle français, républicain et universel dans lequel l'unification est essentiellement culturelle au multiculturalisme britannique ou néerlandais et aux dispositions de la politique sociale allemande concernant les immigrés. Conformément au paradigme de la spécificité nationale, il existe une "intégration à la française" associée à l'histoire de la nation depuis l'avènement de la République et visant à créer une nation culturellement homogène. Par contre, le "multiculturalisme" britannique ou néerlandais chercherait préserver les différences culturelles et l'identité ethnique des immigrés. Quant à l'Allemagne dont l'idée de nation repose sur des bases ethniques centrées sur le "Volk", elle ne voit pas dans les immigrés des citoyens, mais les inclut néanmoins dans presque toutes ses mesures de politique sociale.

On pense que ces différentes "stratégies" sont liées aux méthodes traditionnelles d'intégration macro-sociétale, aux idéologies nationales spécifiques et à certaines décisions déterminantes durant le processus d'immigration (Brubaker, 1994; Heinelt, 1994; Küppinger et al, 1992; Wihtol de Wenden, 1999).

Ce document traite de la question de savoir si l'on peut défendre l'idée de différents "modèles" nationaux ou stratégies d'intégration des immigrés ou s'il existe des processus de convergence qui laissent présager une politique d'intégration des immigrés commune à l'ensemble de l'Europe. Pour répondre à ces questions nous étudierons les aspects majeurs des politiques française, allemande et néerlandaise. Avant de passer à l'étude de ces trois cas particuliers, voici quelques propositions théoriques sur la signification de l'intégration, la politique d'intégration et le "mode" d'intégration. A partir de ces propositions, nous présenterons un schéma d'analyse des politiques d'intégration nationales que nous utiliserons pour les études par pays.

Ce document ne présentera pas de données nouvelles mais nous utiliserons les recherches et la documentation existantes. Notre nouvelle approche consiste à observer les tendances qui convergent vers un éventuel modèle européen de politique d'intégration dans un domaine de recherche et de publications dominé par le paradigme de la spécificité nationale.

2. Intégration, politique d'intégration et mode d'intégration: propositions théoriques.

Nous proposons un concept d'intégration qui s'appuie en partie sur les notions d'"assimilation" telles qu'elles ont été formulées par Gordon (1994) et Esser (1990) ainsi que sur l'interprétation générale et formelle de l'intégration. Pour des raisons pragmatiques, nous n'utilisons pas le terme d'"assimilation" parce que, pour un large public, il provoque des réactions affectives quasi-instantanées et évoque l'idée de répression culturelle.

En tant que concept général et formel, l'intégration peut se définir a) comme une nouvelle structure constituée à partir d'éléments indépendants, b) comme facteur créant de meilleures relations au sein d'une structure et c) comme facteur ajoutant des éléments indépendants ou des structures fragmentaires à une structure existante et les intégrant à un "ensemble" interconnecté. L'intégration concerne à la fois le processus de connexion des éléments et le degré d'interconnexion à l'intérieur de l'"ensemble". Dans le contexte de l'immigration, l'intégration a trait à l'inclusion de nouvelles populations dans les structures sociales existantes ainsi qu'au genre et à la qualité de l'insertion de ces nouvelles populations au système existant de relations socio-économiques, juridiques et culturelles.

L'inclusion de nouvelles populations dans les structures existantes et la qualité d'intégration qui en résulte impliquent que l'immigré devient membre des institutions de base du pays d'immigration (économie, marché du travail, éducation, système de qualifications, marché du logement, citoyenneté en tant que membre de la communauté politique). Elles supposent également les connaissances et la socialisation qui lui permettront de participer à la vie de la nouvelle société. Cette intégration implique donc que les immigrés et leurs descendants possèdent des droits et ont accès à des emplois et à un statut dans les institutions de base de la société d'accueil: intégration structurelle.

Les immigrés ne peuvent exercer ces droits ni accéder à ces emplois et à un rang social que s'ils prennent part à certains mécanismes d'acquisition des connaissances et de socialisation. Compte tenu de ces conditions de participation préalables, l'intégration est associée à des processus de transformation cognitive, culturelle et comportementale de la personne: intégration culturelle ou acculturation. Cette dernière concerne essentiellement les immigrés et leurs descendants, mais il s'agit d'un processus interactif et mutuel qui modifie également la société d'accueil.

Dans le domaine privé, la participation des immigrés à la nouvelle société se reflète dans les relations entre personnes et l'appartenance aux groupes (relations sociales, amicales, mariages, associations bénévoles): intégration sociale.

Au niveau de la personne, l'adhésion à la nouvelle société se manifeste par un sentiment d'appartenance et d'identification, essentiellement sous forme d'identification ethnique et/ou nationale: intégration par identification.

Ainsi, pour les immigrés, l'intégration implique l'acquisition de droits, l'accès à un emploi et à un statut social, une modification des traits individuels, le développement de relations sociales et la naissance d'un sentiment d'appartenance et d'identification à la société d'immigration. Cette intégration repose sur certaines orientations du pays d'accueil que l'on pourrait qualifier d'"ouverture" envers le nouveau groupe de personnes. Une intégration "réussie" ou en bonne voie pourrait également se définir par une similarité croissante des conditions de vie et des orientations socio-culturelles des immigrés et des autochtones et une stratification ethnique atténuée.

Nous laisserons de côté la question des "migrations transnationales". A supposer que ce type de migrations soit un phénomène pertinent dans le cadre des migrations actuelles, les questions d'intégration devront être traitées différemment pour ce groupe.

Au sein des sociétés modernes, l'intégration est essentiellement un mécanisme du marché, le résultat de choix individuels, souvent pour des motifs qui semblent n'avoir aucun rapport avec elle.

"...pour discuter des possibilités d'assimilation (au sens d'intégration, F.H.) avec discernement, il nous faut admettre que cette assimilation peut se faire en dépit de l'opposition des membres d'une communauté ethnique. Elle peut être la conséquence cumulative et souvent involontaire de choix faits par des personnes qui cherchent à profiter de certaines opportunités pour améliorer leur situation sociale. Nous avons un exemple de ce genre d'assimilation lorsque des membres de groupes ethniques minoritaires européens dont la situation professionnelle s'est améliorée quittent leur quartier ouvrier ghettoïsé au centre ville pour des banlieues bourgeoises plus hétérogènes au plan ethnique. Comme cet exemple le laisse entendre, l'assimilation se fait le plus souvent par petites étapes et sur plusieurs générations...." (Alba, 1999).

A côté de cette intégration qui obéit à un mécanisme du marché et évolue pendant des générations, un processus développé au plan politique définit les conditions d'insertion et motive les choix et les décisions personnels: politiques d'intégration. Il existe d'une part, des mesures et des institutions spécifiques conçues directement pour les immigrés. Nous parlerons de politiques d'intégration spécifiques. Mais l'intégration est encouragée bien davantage encore par l'inclusion des immigrés dans le dispositif général d'intégration de l'Etat-nation, dans les mesures de politique sociale et, si nécessaire, dans le régime de prévoyance sociale: il s'agit de politiques d'intégration générales ou indirectes selon Thomas Hammer (1985, 9).

Les politiques d'intégration comportent donc des mesures d'intégration spécifiques (directes) et des mesures générales (indirectes). Le concept n'inclut pas les effets des influences extérieures "positives" ou "négatives", tel un changement dans les relations entre les pays d'immigration et les pays d'émigration ou dans la situation économique.

Le terme de "stratégie nationale d'intégration" qui revient souvent dans les discours comparatifs européens semble être quelque peu problématique. Une "stratégie" implique planification et cohérence. Une stratégie nationale impliquerait donc une planification consciente, une cohérence, une action organisée et ciblée de manière systématique à l'échelon national. De ce point de vue, il semble bien qu'aucun pays européen ne possède de stratégie d'intégration. L'existence d'une telle stratégie nationale est peu plausible pour une autre raison: les politiques d'immigration et d'intégration sont souvent au coeur des luttes politiques et font l'objet de graves querelles politiques. Le contenu et l'orientation des politiques d'immigration et d'intégration varient selon le climat social du pays et selon les rapports d'autorité.

Nous nous fondons néanmoins sur l'hypothèse qu'il existe une certaine cohérence et des aspects communs dans les politiques d'intégration au niveau national, issus de principes socio-structurels de base ("ordre social"), telle la "Soziale Marktwirtschaft" allemande, l'étatisme et le républicanisme français ou la "structure en piliers" de la société néerlandaise: nous posons en principe que l'"ordre social" et une certaine "idée de la nationalité" déterminent les politiques générales d'intégration. L'"idée de la nationalité" ou concept de nation est particulièrement pertinente lorsqu'il s'agit d'inclure ou d'exclure les étrangers résidents (naturalisation, citoyenneté). La cohérence et les aspects communs au plan national semblent également être issus de ce que j'appellerais volontiers "la définition sociétale de la situation de l'immigration" (Exemples: les Etats Unis sont une "nation d'immigrés", "Deutschland ist kein Einwanderungsland") description nettement enracinée dans l'histoire.

Nous proposons d'appeler "mode national d'intégration" l'ensemble complexe des politiques d'intégration directes et indirectes dans leur relation à l'ordre social de la société et à la définition sociétale de la situation de l'immigration.

3. Comment analyser ce mode national d'intégration?

En nous fondant sur les propositions théoriques ci-dessus, nous pouvons maintenant élaborer une liste d'évaluation pour l'étude des politiques d'intégration. A cette fin, nous présentons simplement les dimensions d'intégration que nous avons définies et les politiques générales et spécifiques d'intégration sous forme de tableau à deux entrées (tableau 1).

Tableau 1: Liste d'évaluation destinée à l'étude de la politique d'intégration

| Dimensions définies pour l'intégration | Politiques d'intégration | |
|--|--------------------------|-------------|
| | générales | spécifiques |
| structurelle | 1 | 5 |
| culturelle | 2 | 6 |
| sociale | 3 | 7 |
| par identification | 4 | 8 |

Par politiques générales d'intégration nous entendons l'ensemble des politiques d'un Etat moderne visant à l'intégration de ses habitants, qu'il s'agisse des autochtones ou des immigrés. Certes, nous nous intéresserons en particulier à l'incidence de ces politiques sur les immigrés. Parallèlement à l'adaptation des institutions existantes aux besoins d'une nouvelle "clientèle" - ce qui à nos yeux relève de la politique générale - une autre politique a consisté à créer de nouvelles institutions exclusivement destinées à l'intégration des immigrés. Il s'agit de politiques d'intégration spécifiques. En voici quelques exemples, pris en Allemagne: les "Ausländerbeiräte", des services d'immigration gérés par des organismes de protection sociale ou encore des cours

du soir en "langue maternelle". Parmi d'autres exemples venant d'autres pays européens il convient de citer la création de services d'intégration en Suède ou l'institutionnalisation de cours d'intégration obligatoires aux Pays Bas pour certains groupes de "nouveaux arrivants".

Inspirées par la politique américaine à l'égard des minorités, l'action positive et des lois antidiscriminatoires sont mises en place dans certains pays européens ou font actuellement l'objet de discussions. Le Traité d'Amsterdam prévoit également une législation contre la discrimination dans ses normes européennes. Je qualifierai ces politiques de politiques de promotion de l'égalité et j'en ferai une forme de politique d'intégration spécifique.

A partir des arguments ci-dessus, nous sommes maintenant en mesure de proposer trois points pour l'analyse du mode national d'intégration:

1. Définition sociétale de la situation de l'immigration
2. Principes d'"ordre social" et notion de nationalité
3. Liste d'évaluation de la politique d'intégration (tableau 1)

Nous avons choisi la France, l'Allemagne et les Pays Bas pour notre étude par pays parce que le discours public de ces trois pays présente des politiques d'intégration des immigrés très différentes. Par suite des limites matérielles de ce rapport, il n'est pas possible d'étudier toutes les catégories du tableau 1. Par ailleurs, nous ne pourrions pas accorder la même importance aux trois points mentionnés ci-dessus pour chacun des pays sélectionnés.

4. Mode d'intégration français

4.1. Définition sociétale de la situation de l'immigration

Parce que la France a connu une évolution démographique dès la deuxième moitié du 19^e siècle, elle a une longue tradition d'immigration et d'intégration de facto. S'agissant de la définition sociétale de la situation de l'immigration, la France ne s'est jamais considérée comme un pays ou une nation d'immigrants, à la différence des Etats Unis. Le recrutement important de main d'oeuvre étrangère dans les années 1960 et 1970 "... était considéré et souvent perçu comme une immigration de main d'oeuvre limitée dans le temps..." (Schnapper, 1995, 99). La France a cessé de recruter de la main d'oeuvre étrangère en 1974 après le "choc pétrolier" de 1973. Survint alors une querelle politique pour savoir s'il convenait de permettre aux travailleurs ainsi recrutés de rester dans le pays. "Allait-on permettre aux immigrés légaux de s'installer à titre permanent sur le sol français et de s'intégrer à la société française? Pour de nombreux politiques, il s'agissait de savoir s'ils pouvaient accepter que des immigrés maghrébins indésirables s'établissent dans le pays. Après une période d'hésitation et pour des motifs racistes, le Président Valéry Giscard-d'Estaing a tenté de rapatrier de force la majorité des immigrés légaux originaires du Maghreb, en particulier les Algériens, entre 1978 et 1980.... Mais, en raison de violentes réactions de la Gauche politique, des syndicats, du RPR et du CDS, cette action a échoué" (Weil, 1997, 4). La migration temporaire des années 1960 et du début des années 1970 s'est transformée en immigration et en installation définitive.

Depuis 1974, la France n'a plus levé l'interdiction de recruter des immigrés. Et comme tous les autres pays européens, elle estime toujours qu'il faut continuer de restreindre l'afflux d'immigrés si l'on veut pouvoir intégrer ceux qui se trouvent déjà dans le pays (Schnapper, Krief et Peignard, 1998, 13).

4.2. *Ordre social et notion de nationalité*

La France est un Etat moderne et centralisé, doté d'une tradition étatiste, ce qui implique que l'Etat joue un rôle actif dans la société. Elle est un Etat social pour les citoyens et pour les étrangers résidents (légaux). Si les immigrés restent des étrangers, ils jouissent des mêmes droits que les Français: "Ils bénéficient de la sécurité sociale (maladie, invalidité, pensions, décès, chômage, veuvage....), des allocations familiales et de l'aide sociale (médicale, pour les enfants, les personnes âgées, les mères célibataires....). Les étrangers, les immigrés ont les mêmes droits que les nationaux en matière de logements sociaux (ibidem, 14).

Le concept français de nation est fondé sur les principes politiques de la Révolution française, mais en particulier sur la construction sociale de la nation par la 3^e République à partir de 1875. Les différences idéologiques, religieuses, régionales et linguistiques, la forte opposition ville-campagne n'avaient cessé de menacer l'intégration politique et sociale de la société et de l'Etat français au 19^e siècle. Sous la troisième République, l'idée de construction de la nation s'appuyait sur l'instauration d'une langue et d'une culture nationales. La laïcité et un système scolaire national unifié devinrent les principaux rouages de ce projet d'intégration nationale (Heckmann et Tomei, 1997, 34/35). L'intégration des immigrés n'était qu'un élément implicite de ce programme. Dans l'ensemble, l'intégration nationale est politique: les membres de la société nationale sont intégrés par le biais de la citoyenneté individuelle selon une conception universaliste du citoyen. Ce principe, issu du mythe fondateur de la révolution française, est le fondement idéologique de ce qu'il est convenu d'appeler politique d'"assimilation". C'est par le biais de la citoyenneté individuelle que cette politique tente de transformer une population d'origine étrangère en peuple français" (Schnapper, Krief et Peignard 1998, 27).

3.3. *Politiques générales d'intégration*

Les politiques générales d'intégration sont celles que l'Etat-nation moderne pratique "habituellement" pour l'intégration de son peuple car elles concernent à la fois les autochtones et les immigrés. Il ne sera pas possible dans le cadre de ce rapport de traiter de toutes les dimensions du tableau 1. Nous étudierons donc les différents aspects des politiques d'intégration structurelle et culturelle et parlerons brièvement des politiques d'intégration par identification. Pour ce qui est de l'intégration structurelle, nous traiterons de l'intégration légale (ou politiques de citoyenneté) et de scolarisation et nous nous contenterons d'une brève allusion à l'intégration sur le marché du travail et en matière de logement.

L'admission légale dans la communauté nationale, c'est-à-dire la citoyenneté ou l'intégration légale, constitue le fondement d'une intégration globale dans l'Etat et dans la société. Selon Marshal (1950), dans une société capitaliste aux prises avec de nombreux conflits, l'extension et l'expansion de la citoyenneté ainsi que l'acquisition de droits civiques, politiques et sociaux étaient autrefois le principal "mécanisme" d'intégration. L'attribution de la citoyenneté - d'abord mise en oeuvre en Europe pour l'intégration de la classe ouvrière - est donc un mécanisme d'intégration traditionnel dont le succès ne date pas d'hier.

En matière de nationalité, la législation française fait preuve d'une grande ouverture depuis 1889. Traditionnellement, jus sanguinis et jus soli se combinent afin que toute personne née en France qui souhaite avoir la nationalité française peut l'obtenir, même si elle est née de parents étrangers ou se trouve en situation illégale. Le Code de la nationalité actuel stipule que les enfants nés en France de parents étrangers qui ne sont pas eux-mêmes nés en France, obtiennent automatiquement la nationalité française à l'âge de 18 ans, à condition qu'ils vivent en France depuis cinq ans au moins. Un enfant né de parents étrangers eux-mêmes nés en

France est automatiquement français à sa naissance. La France reconnaît également la double nationalité et c'est là un autre aspect de cette ouverture du processus de naturalisation. La spécificité du modèle français de jus soli tient au fait qu'il fonde la nationalité sur la socialisation et non sur l'origine ethnique. Il diffère donc également du modèle américain qu'on pourrait qualifier de jus soli exclusivement (Schnapper, Krief et Peignard, 1998, 12).

Parce que de nombreuses institutions d'intégration traditionnelles - usine, syndicats ouvriers, armée et église - ont perdu de leur influence, l'école est devenue l'institution principale de l'intégration des immigrés et de leurs enfants. "On peut considérer l'école comme l'instrument fondamental et le symbole du modèle français d'intégration; l'école républicaine était censée créer une nation française unifiée" (ibidem, 15); "Fondés sur le principe de centralisation, les programmes scolaires sont... les mêmes dans les 36 000 villes et villages de France. Selon cette conception, l'école doit offrir un apprentissage de la langue française, du calcul, des droits et des devoirs du citoyen. Mais elle est également le lieu par excellence de socialisation à la culture française et de promotion sociale" (ibidem, 14/15). L'influence de l'école sur la socialisation s'est accrue avec l'allongement du nombre d'années que les enfants passent dans l'enseignement scolaire et préscolaire. L'école maternelle obligatoire (jardin d'enfants, enseignement préscolaire) débute à l'âge de trois ans et la scolarité obligatoire se termine à 16 ans. Par ailleurs, les cours ont lieu toute la journée ce qui augmente le temps passé à l'école (Heckmann et Tomei 1997, 40).

Pour ce qui est de l'intégration au marché du travail considérée comme un aspect important de l'intégration structurelle générale, la France se heurte au problème difficile de la transition d'un système d'apprentissage purement scolaire au marché du travail. Les différentes formes d'apprentissage et un système de qualification ambivalent ne sont que des phénomènes marginaux. Le taux de chômage très élevé parmi les jeunes, en particulier parmi les jeunes immigrés, est une manifestation de ce problème. Les gouvernements français ont mis en oeuvre plusieurs programmes pour tenter de le résoudre, mais sans grand succès. L'"Emploi jeunes", le dernier de ces programmes, est très important pour les descendants d'immigrés, il s'adresse néanmoins à l'ensemble des jeunes chômeurs.

Concernant l'intégration culturelle, l'école est, une fois encore, la principale institution d'intégration. La langue française, la littérature et l'histoire de France font figure de moyens importants pour la création d'une nation homogène au plan culturel. La construction d'une nation était traditionnellement synonyme d'"assimilation". Au milieu des années 1970, cependant, l'"assimilation" a été de plus en plus remise en question en tant qu'objectif d'intégration culturelle. En tant que concept orienté vers les groupes minoritaires ("le droit à la différence"), l'"insertion" a gagné du terrain pendant une dizaine d'années sous l'influence d'une génération de jeunes Beurs. Le Front National ayant repris ce slogan sur la différence et l'ayant réinterprété avec de plus en plus de succès en lui donnant une connotation raciste, il a été abandonné et remplacé par une nouvelle revendication, le "droit à ne pas être différent ("le droit à l'égalité"). Ceci a donné naissance à un nouveau modèle d'"intégration", généralement adopté en tant que concept politique d'intégration culturelle depuis la fin des années 1980 (Weil et Cowley, 1994, 14). L'"intégration" diffère de l'"assimilation" en ce sens qu'elle admet l'existence d'un processus d'interaction entre les cultures et qu'elle reconnaît que, de son côté, la culture française a évolué sous l'influence des cultures des immigrés (Weil 1997, 13). Pourtant, cette "intégration" est plutôt assimilationniste: par exemple, il n'y a pas de place en France pour des programmes d'enseignement bilingue ou pour un enseignement dans les langues minoritaires pas plus qu'il n'y en a pour les foulards.

Nous considérons que les politiques menées dans le domaine religieux constituent un aspect important de l'intégration culturelle. Depuis la 3^e République, la laïcité s'est implantée comme principe fondamental du rapport entre l'Etat et la société.

"Les institutions religieuses ne peuvent donc être considérées qu'en tant qu'acteurs sociaux, comme le sont les syndicats, les partis ou les associations politiques avec lesquels l'Etat peut négocier ou collaborer d'égal à égal ou auxquels il peut apporter les moyens financiers leur permettant de mener à bien leur mission. Ainsi les écoles catholiques ou juives bénéficient-elles de subventions. Les établissements islamiques auraient les mêmes droits - mais ils n'ont pas encore été créés. Depuis le milieu des années 1970, l'Etat a encouragé les pratiques islamiques dans les usines et (F.H.) dans les foyers d'immigrés.... afin de promouvoir le développement d'un "Islam tranquille".... (Schnapper, Peignard et Krief 1998, 5).

Les politiques d'intégration par identification s'inscrivant dans le processus général d'intégration de l'Etat-nation comportent diverses pratiques destinées à faire naître le sentiment subjectif d'appartenance à la nation et à l'Etat-nation. La socialisation politique, l'enseignement de l'histoire, l'assimilation des symboles et l'éveil de sentiments spécifiques sont autant d'exemples des pratiques de l'Etat nation destinées à favoriser l'intégration par identification. Dans ce domaine la France semble avoir une solide tradition de patriotisme et une tendance à inclure les immigrés afin qu'ils s'identifient en tant que Français. Les politiques qui refusent la formation ou le maintien de groupes minoritaires vont dans le sens de cette tradition. La transparence du processus de naturalisation ou d'acquisition de la citoyenneté par la naissance favorise cette identification.

Si l'on peut considérer que cette forme d'intégration générale, tout comme d'autres, va dans le sens de l'"intégration" ou de l'"acculturation", la politique du logement semble aller totalement à l'encontre de cet objectif. Elle mène manifestement à une forme prononcée de ségrégation (Heckmann et Tomei 1997, 48).

4.4. Politiques d'intégration spécifiques

En France, l'intégration des immigrés s'est toujours "faite tout simplement" dans le cadre d'un processus général d'intégration sociétale et de construction d'une nation. "Le principe majeur implicite du modèle républicain français d'intégration veut que l'absence d'une politique d'intégration spécifique soit le meilleur moyen d'intégrer...les immigrés puisqu'ils sont tout simplement considérés comme des citoyens français" (Schnapper, Krief et Peignard 1998, 14). Dans les années 1970 pourtant, avec la proclamation du "droit à la différence", on a cherché à instaurer des mesures spécifiques pour les immigrés qui ont à nouveau perdu de leur force par la suite (Mahnig 1998, 35). Aujourd'hui, il existe toujours quelques programmes spécifiques s'appliquant directement aux immigrés.

En matière d'intégration culturelle, il existe des politiques spécifiques d'intégration dans le secteur éducatif. Des classes spéciales ("classes d'accueil") sont prévues pour les enfants d'immigrés qui parlent très peu le français afin de faciliter leur entrée dans le système scolaire normal. Le programme des ZEP (Zone d'éducation prioritaire) accorde des fonds supplémentaires aux écoles situées dans des quartiers défavorisés, en particulier dans les banlieues. Officiellement, ce programme n'est pas destiné aux enfants d'immigrés, mais la proportion d'enfants d'immigrés dans le quartier est un critère supplémentaire d'attribution de ces fonds.

Toujours dans le domaine de l'intégration culturelle, et ce depuis 1974, le programme "Langues et cultures d'origine" va à l'encontre de l'ensemble de la philosophie de l'acculturation. Il autorise l'enseignement de l'arabe, du portugais, de l'espagnol, du turc et de l'italien dans les établissements scolaires et on peut y voir l'expression de certaines tendances multiculturelles du milieu des années 1970 (le droit à la différence). Ces cours, qui semblent plutôt un échec, sont organisés et financés par les pays d'origine et assurés par des enseignants de ces pays.

Parmi les politiques spécifiques d'intégration, il convient de citer le FAS (Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles), un organisme important agissant sous l'égide du Ministère des affaires sociales avec un budget de plus d'un milliard de francs. Ses politiques touchent aux quatre dimensions de l'intégration et incluent le travail social, le logement, l'enseignement, l'apprentissage linguistique, l'aide aux immigrés nouvellement arrivés et des activités culturelles. Toutes ces actions du FAS sont financées par des subventions attribuées aux associations gérées par des Français ou des étrangers (Lebbon 1994, 69/70).

5. Mode d'intégration allemand

5.1. Définition sociétale de la situation de l'immigration

La phrase qui revient le plus souvent lorsqu'il s'agit de donner une définition sociétale de la situation de l'immigration est la suivante: "Deutschland ist kein Einwanderungsland". On y voit un aspect particulièrement révélateur de la situation allemande. Pourtant, lorsqu'on compare l'"immigration de main d'œuvre temporaire" (Schnapper) en France au statut de travailleur immigré en Allemagne, la quasi-simultanéité de l'arrêt du recrutement (1973 en Allemagne et 1974 en France) et la "surprise" que fut l'installation permanente qui s'ensuivit avec les regroupements familiaux et la création de familles dans les deux pays, la définition sociétale de la situation de l'immigration en Allemagne n'est pas très différente de celle de la France. Par ailleurs, les autorités allemandes adoptent le même point de vue sur la limitation des entrées et la réussite de l'intégration de ceux qui sont déjà dans le pays. Le nouveau gouvernement a adopté un point de vue que nous avons déjà qualifié du terme d'"Einwanderungssituation", impliquant que les nouveaux venus sont des immigrés et qu'il y en aura encore d'autres à l'avenir, mais que l'Allemagne ne fera aucun effort désintéressé pour recruter de nouveaux immigrés, par des quotas par exemple .

5.2. Ordre social et notion de nationalité

Les sociétés disposent de certains moyens de base pour parvenir à une intégration macro-sociétale et pour déceler et résoudre les tensions et les problèmes sociaux. Ces moyens reposent sur quelques principes d'ordre social fondamentaux. En tant que système de relations économiques, sociales et politiques, la Soziale Marktwirtschaft est un élément fondamental de l'ordre social allemand. Dans ce système, l'Etat joue un rôle interventionniste, c'est à dire qu'il contribue à garantir l'assistance sociale, la justice sociale et de meilleures opportunités aux groupes défavorisés. Le fait que les résidents non-citoyens soient généralement inclus dans le système d'aide sociale en constitue l'aspect le plus important pour l'intégration des immigrés. Voici quelques exemples particulièrement appréciables pour les immigrés de deuxième génération: le droit de fréquenter l'école maternelle, les enfants et les jeunes de nationalité allemande ou autre ont droit à une aide financière aux termes de la loi sur l'assistance aux enfants et aux jeunes (KJHG), les étudiants de nationalité allemande ou autre ont droit à des prêts pour études, selon l'"Arbeitsförderungsgesetz" les vastes programmes de qualification et de recyclage ne font aucune différence entre les citoyens et ceux qui ne le sont pas (Staudt 1995, 63).

Actuellement, le système de Soziale Marktwirtschaft est cependant confronté à des défis qui ont des conséquences directes pour les immigrés. Un observateur économique américain, Philip Martin, a clairement décrit ces défis en comparant l'Allemagne et les Etats Unis:

"La mondialisation ainsi que les changements démographiques ont nécessité une restructuration des principaux mécanismes mis en place au cours du siècle dernier, y compris l'espoir que de nombreux travailleurs auraient un emploi à vie dans une seule grande société. de nombreux Allemands continuent à prétendre à de telles carrières à vie et ils bénéficient d' une aide importante et de longue durée en attendant que ces "emplois enviabes" se libèrent. Mais il existe trop peu d'emplois de ce genre.... L'Allemagne envisage la création d'un plus grand nombre d'emplois "enviables" en encourageant les retraites anticipées et en limitant les heures supplémentaires. Quoiqu'il en soit cette manière de créer des emplois intéressants ne fera pas avancer les étrangers dans la file des demandeurs d'emploi.... L'autre solution consiste à déréglementer le marché du travail afin que les employeurs créent davantage d'emplois, même si certains de ces nouveaux emplois sont moins bien rémunérés, comportent moins d'avantages et n'offrent pas de perspectives de carrière. Sur le marché du travail américain dont la flexibilité est plus grande, les immigrés non qualifiés rencontrent peu de difficultés pour trouver du travail ou créer leur propre petite entreprise, mais ils ont parfois du mal à obtenir un salaire suffisant pour que leur revenu dépasse le seuil de pauvreté." (Martin, 1999, 11).

Notion de nationalité. En Allemagne, le concept de nation qui prévaut depuis le 19e siècle est celui d'une nation ethnique. Le nationalisme ethnique implique qu'une même ethnicité est à la base de l'organisation de l'Etat. Les frontières ethniques et nationales doivent être les mêmes. Le concept de nation ethnique définit la nation en tant qu'un seul peuple avec son propre Etat. Puisque la nation se définit en tant que communauté de même origine avec une culture et une histoire communes, l'appartenance au peuple et la participation légale à la communauté politique, en d'autres termes la citoyenneté, sont étroitement liées. L'une des conséquences de ce principe est que l'inclusion à une nation qui se définit en tant que communauté de même origine et de même culture reste chose difficile ou exceptionnelle.

La nation en tant que concept culturel (Schulze, 1995) et le nationalisme en tant que mouvement social et politique ne sont pas des phénomènes constants, ils évoluent au cours de l'histoire dans leurs contenus et leurs objectifs. L'idée de refuser toute légitimité à l'ancien concept de nation et d'Etat nation et de le déconstruire s'est développée en un mouvement culturel plus vaste dans les années 1960 et 1970: la réflexion intellectuelle et la réaction au totalitarisme nazi avec ses formes extrêmes de nationalisme ont été un élément majeur de la déconstruction de l'ancien concept de nation.

Un deuxième facteur, l'intégration de l'Allemagne au monde occidental, a eu son importance dans l'évolution des anciens concepts de nation et de citoyenneté. Il était certes possible de connecter la démocratie et le constitutionnalisme en tant que principes politiques de l'"Occident" au mouvement national et démocratique antérieur du début du 19e siècle, mais ils étaient en opposition totale avec le nationalisme militant qui s'était développé par la suite. Pour faire partie intégrante de la communauté occidentale, le concept de nation qui avait prévalu au cours du siècle dernier devait être modifié.

Enfin, l'immigration a été un troisième facteur de changement. Elle n'amène pas seulement à se demander: "Qui sont-ils?" mais également: "Qui sommes-nous?". Par ailleurs, prétendre être une démocratie tout en excluant une grande partie de la population d'une participation politique pleine et entière remet en question la légitimité d'une citoyenneté fondée sur la filiation.

J'ai parlé jusqu'à présent des facteurs conduisant au changement, à la déconstruction des anciens concepts. Dès les débuts de la République Fédérale on a vu naître des tentatives pour reconstruire le concept de nation qui ont coexisté avec des prises de position refusant d'attacher à nouveau une valeur quelconque aux idées de nation et d'Etats nations. L'un des mots clés de ce processus de reconstruction a été et demeure le *Verfassungspatriotismus* (patriotisme constitutionnel). Il implique que l'on s'identifie aux nations et à l'Etat nation pour son régime constitutionnel, l'Etat de droit, et que l'on est fier de ses institutions démocratiques. Pour un public de plus en plus large, convaincu de l'intérêt durable de la nation et des Etats nations, le *Verfassungspatriotismus* a exprimé une nouvelle forme d'identification politique à l'Allemagne. Abstraction faite de cette nouvelle forme de patriotisme, le succès économique et la création d'institutions efficaces sont devenus des motifs d'identification autour desquels a pu se développer une nouvelle forme de prise de conscience nationale.

L'historien Mommsen a décrit cette nouvelle prise de conscience nationale l'année de la réunification de l'Allemagne: "Une nouvelle forme de conscience nationale s'est développée en République Fédérale. Elle n'est plus influencée par les traditions politiques et juridiques de l'Allemagne impériale. Elle s'identifie essentiellement au succès économique et à un système politique démocratique et libéral. Elle n'est plus en conflit avec les cultures politiques de l'Europe occidentale et des Etats Unis, comme ce fut si longtemps le cas" (Mommsen, 1990, 272).

5.3. Politiques générales d'intégration

Nous allons nous intéresser à une première dimension de l'intégration culturelle, à savoir la citoyenneté et la naturalisation. Ce thème est bien évidemment en étroite relation avec le chapitre précédent traitant du concept de nationalité.

Une façon très persuasive de définir ce que l'on a coutume de nommer le problème de l'intégration (des immigrés) a consisté et consiste toujours à en faire le problème du statut des étrangers, un problème de citoyenneté. Les partis politiques, les syndicats, les églises, les organisations d'immigrés, les sociologues, les juristes, les intellectuels, les journalistes et de nombreux autres représentants d'un public cultivé ont nourri un débat sur la nécessité de modifier la législation sur la citoyenneté. Il convenait d'ajouter le droit du sol au principe de filiation, de faciliter les naturalisations et de tolérer la double citoyenneté. Ce débat a été animé dans les années 1990, mais il avait débuté dès les années 1980. On peut dire en gros de ce processus qu'il a permis au camp des réformateurs de gagner du terrain, lentement mais sûrement. Déjà, lors de la législature de l'ancien Bundestag, de 1994 à 1998, il y avait eu au Parlement une majorité favorable à la réforme de la législation sur la citoyenneté, seule ce que l'on a nommé une arithmétique de coalition avait empêché sa mise en oeuvre. Avec une majorité conservatrice, le Bundestag avait voté en 1993 une réforme de la législation concernant les étrangers en instaurant le droit à la naturalisation pour les immigrés de deuxième génération (les jeunes de 16 à 23 ans) résidant depuis huit ans en Allemagne et scolarisés pendant six ans dans ce pays. Ce fut la première déviation du concept de nation ethnique et des principes de *ius sanguinis*.

Ce printemps, l'Allemagne a voté la nouvelle loi sur la citoyenneté. Elle entrera en vigueur le 1er janvier 2000. Elle a introduit *jus soli*, facilite la naturalisation et tolère la double nationalité jusqu'à un certain point. Ceci implique l'instauration d'un nouveau principe d'appartenance à la nation: non seulement la filiation, mais aussi le fait de vivre dans la même société et sur le même territoire sont reconnus comme des critères d'intégration. Tandis que le concept de nation ethnique tend à voir dans l'appartenance ethnico-nationale un lien primordial, la nouvelle loi voit

explicitement dans ses dispositions un instrument d'intégration des immigrés. L'ancienne conception selon laquelle la naturalisation constitue l'acte ultime d'un processus d'intégration réussi est toujours défendue par l'opposition.

Les passions soulevées par la double citoyenneté ont en fait laissé dans l'ombre l'aspect proprement révolutionnaire de cette loi, à savoir l'introduction de jus soli. Il est intéressant de noter que ce que l'opposition proposait comme alternative à ce droit du sol n'était pas très éloigné de ce principe territorial. Son idée, intitulée "Einbürgerungszusicherung" prévoyait de donner aux nouveaux nés un document leur garantissant la citoyenneté à leur majorité et leur conférant le droit inconditionnel de vivre dans le pays jusqu'à cette majorité.

Nous allons à présent passer en revue les politiques d'intégration dans le système éducatif. Les Etats fédéraux sont les acteurs principaux de la politique éducative. Des efforts de coordination sont entrepris régulièrement au plan national par la KulturministerKonferenz. En 1996, la conférence des ministres de la culture a pris des décisions fondamentales en matière de politique éducative en faveur des enfants d'immigrés. L'une d'elles a été d'obliger les enfants des travailleurs immigrés à fréquenter l'école. Cette obligation ne s'applique cependant pas à l'enseignement pré-scolaire. Mais plusieurs études ont souligné l'importance de la fréquentation de l'enseignement préscolaire ou de la maternelle pour les résultats scolaires des enfants d'immigrés (Esser, 1990). La politique de l'Etat, à tous les niveaux de gouvernement, a consisté à augmenter le nombre de maternelles. Aujourd'hui, la situation en Allemagne est telle que, statistiquement, pratiquement tous les enfants pourraient fréquenter l'école maternelle.

Selon les décisions de 1976, les enfants des "guestworkers" doivent être intégrés dans le système scolaire normal. Ils doivent pouvoir bénéficier d'une formation préparatoire et d'un enseignement de l'allemand en parallèle, si cela s'avère nécessaire. Ils doivent également bénéficier de cours spécifiques et facultatifs de formation dans leur langue maternelle dispensés après les cours obligatoires. Ces décisions étaient destinées à éviter des problèmes sociaux avec une population appelée à vivre temporairement en Allemagne.

Les classes nationales ou bilingues en Bavière et le nombre assez important d'écoles privées grecques dans plusieurs villes allemandes font exception à ce système. Dans ces établissements l'enseignement est dispensé dans les différentes langues nationales: l'idée du système bilingue bavarois est de commencer avec la langue maternelle et d'introduire ensuite progressivement l'enseignement en allemand. En comparaison de l'importance de la population scolaire immigrée comptant plus d'un million d'élèves, seule une très faible proportion de ces enfants fréquentent ces écoles. En Bavière, seuls 4% de la population scolaire immigrée fréquentent actuellement ces structures bilingues; les chiffres étaient néanmoins plus élevés dans le passé. Alors que le système d'écoles privées grec doit son origine au poids de la communauté grecque en Allemagne - soutenue par le gouvernement grec - les classes nationales bavaroises ont été mises en place pour permettre aux enfants des travailleurs immigrés de retourner facilement dans leur "pays d'origine". La formule du marché du travail à l'origine de ce système était celle d'un système de rotation de la main d'oeuvre.

Un tel système de rotation de la main d'œuvre n'a jamais vu le jour. De façon générale, mis à part quelques exceptions, les immigrés ont accès au marché du travail et aux politiques de l'emploi et y sont totalement intégrés, selon, par exemple, l'Arbeitsförderungsgesetz qui, entre autres, aide à la qualification et au recyclage des chômeurs.

Intégration culturelle: La dimension culturelle de l'intégration englobe l'apprentissage des capacités cognitives et la connaissance de la culture d'une société. La langue prend alors une importance capitale. L'intégration culturelle inclut également l'assimilation des valeurs, des normes, des comportements et la formation de systèmes de croyances. Pour la deuxième génération, l'école est particulièrement importante dans ce contexte. L'Allemagne ne s'est pas considérée comme une société d'immigration confiant à l'école la tâche explicite d'intégrer ("assimiler") les enfants des immigrés, comme ce fut le cas dans les sociétés d'immigration traditionnelles. Les politiques allemandes ont surtout cherché à éviter les problèmes sociaux. Pourtant, le "programme latent" de l'école pour ce qui peut éventuellement se produire en classe, a toujours été et reste aujourd'hui encore le même que celui des pays d'immigration traditionnels et de la France, à savoir l'intégration culturelle ou l'acculturation

Les politiques en matière religieuse influent également sur l'image culturelle et "idéologique" de la société, même si l'Allemagne se considère comme un Etat laïc. Les Eglises chrétiennes et le judaïsme jouent un rôle dans la vie publique, rôle défini au plan juridique et par la tradition, et un rôle dans le système éducatif. Un tel rôle n'a pas encore été mis en place pour la première religion des immigrés, l'islam. Néanmoins, une action est en cours qui pourrait aboutir à l'institutionnalisation de l'islam sur le modèle général. Dès 1985, l'Etat de Rhénanie du Nord-Westphalie a instauré un enseignement de l'islam, confié à des enseignants islamiques sous contrôle du gouvernement. Récemment, un tribunal de Berlin a décrété que l'islam devait être traité sur le même pied que les religions chrétiennes et le judaïsme et a permis à une fédération islamique de commencer à organiser l'enseignement de cette religion dans les écoles publiques de Berlin. Pour la première fois, en Bavière, les écoles offrent une instruction religieuse coranique dans les mêmes conditions qu'en Rhénanie du Nord-Westphalie. Dans l'ensemble, pourtant, on peut affirmer que la relation de l'Etat allemand à l'islam reste à un stade conflictuel, à la recherche de clarification et de définition. La poursuite de cette démarche pour traiter l'islam sur un pied d'égalité avec les communautés religieuses établies impliquerait que l'Allemagne adopte le mode traditionnel d'intégration culturelle et religieuse. Jusqu'à présent, l'enseignement religieux du Coran parmi les immigrés islamiques relève d'associations islamiques privées et se fait après la classe.

Politiques d'identification: En Allemagne, l'appartenance nationale se définit généralement par le biais d'une ethnicité commune. Cette façon de faire exclut, bien évidemment, les immigrés étrangers. Qui plus est, ces immigrés perçoivent la dénégation officielle et continue de l'existence de facto de l'immigration en Allemagne ("l'Allemagne n'est pas un pays d'immigration") comme le refus permanent de la légitimité de la "présence d'étrangers" dans ce pays. Ceci n'a pas été une incitation à l'identification. Il manque un modèle d'appartenance nationale, un modèle permettant de devenir et d'être un allemand basé sur le fait de vivre et de travailler en permanence dans ce pays, modèle qui pourrait intégrer également les immigrés. Le mode général d'intégration et d'identification au sein de l'Etat nation n'a pas inclus les immigrés étrangers, il n'a intégré qu'un grand groupe d'immigrés: ceux qui se définissent comme allemands au plan ethnique (Aussiedler).

5.4. Politiques d'intégration spécifiques

Concernant l'intégration structurelle, il convient de mentionner les classes de transition ("Übergangsklassen") qui préparent à la fréquentation des classes normales et constituent des institutions spécifiques du secteur éducatif. Au niveau des municipalités comme à celui des Etats fédéraux (Länder) il existe une multitude de programmes en faveur des enfants immigrés. On peut citer en exemple les "Regionale Arbeitsstellen zur Förderung ausländischer Kinder und Jugendlicher" en Rhénanie du Nord-Westphalie. Le programme bavarois de classes nationales

et d'enseignement bilingue avait quelque importance au plan régional dans les années 1980, mais n'a cessé de perdre de son attrait dans les années 1990. Il n'est plus soutenu par le ministère de l'éducation bavarois.

Des mesures spéciales touchant le marché du travail et les qualifications incluent "Pro-Qualifizierung", un programme de formation pour les personnes de 25 à 45 ans, leur permettant de s'adapter aux changements technologiques, des programmes pour les femmes immigrées, des incitations pour les employeurs de milieu immigré les encourageant à mettre en place des apprentissages pour les jeunes de deuxième génération et de nombreuses actions locales et régionales allant dans ce sens.

Existe-t-il des structures spécifiques dans le domaine de l'intégration culturelle? "Muttersprachlicher Unterricht" est de loin la structure la plus importante dans ce domaine. Elle consiste en un enseignement facultatif de la langue maternelle et de la culture après la classe, financé par les Etats fédéraux et organisé en coopération avec les consulats nationaux respectifs. Environ 30 à 35% des enfants d'immigrés (première et deuxième génération) participent à ces formations (Kupfer-Schreiner, 1996).

Les politiques d'intégration sociale concernent les mesures prises par des institutions et organisations nouvellement créées afin de développer des relations sociales personnelles et "positives" entre les autochtones et les immigrés, des "relations interculturelles" et d'accroître de la participation des immigrés aux associations. Elles s'attachent également à réduire les préjugés et la discrimination dans la vie quotidienne. Les organisations nouvellement créées en Allemagne dont les activités sont essentiellement axées sur l'intégration sociale sont Ausländerbeiräte (comités d'étrangers) et Ausländer-beauftragte (délégués des étrangers). Elles existent aux niveaux fédéral, des Etats fédéraux et local. Par ailleurs, de nombreuses ONG ont été créées dont les activités sont orientées vers l'intégration sociale. Nombre d'organisations, y compris le ministère de l'intérieur fédéral, ont mené des campagnes contre la xénophobie, les préjugés ethniques et le racisme, en particulier après les violences de 1992.

Tout comme dans les autres pays européens et comme le prouve cette discussion, les politiques spécifiques d'intégration ont beaucoup moins d'impact en Allemagne que l'inclusion des immigrés dans le système d'intégration générale de l'Etat-nation.

6. Mode d'intégration des Pays Bas

6.1. Définition sociétale de la situation de l'immigration

Bien que les Pays-Bas aient été autrefois un pays d'immigration, ils ont commencé à être un pays d'émigration au 20^e siècle. "Même durant les années 1960 et 1970, lorsqu'un nombre considérable de travailleurs immigrés sont arrivés, le gouvernement s'est efforcé d'encourager ses citoyens à partir à l'étranger, au Canada, aux Etats Unis, en Australie ou en Nouvelle Zélande. Les prévisions démographiques faisaient craindre que le pays ne soit pas en mesure d'accueillir tout le monde en termes géographiques et en termes de besoins du marché du travail. Le paradoxe de politiques à la fois d'importation et d'exportation de main d'oeuvre ne semble pas avoir été perçu à cette époque ni débattu publiquement" (Doomernik, 1998, 54).

En 1974, les Pays-Bas ont prononcé l'interdiction de recruter des travailleurs étrangers. Au contraire de certains autres pays européens, ils n'ont pas mis en oeuvre de programme destiné à encourager le retour des immigrés. Par suite du regroupement ou de la fondation de familles, l'immigration s'est poursuivie comme en France et en Allemagne, donnant lieu à un processus

d'implantation. Comme en Allemagne encore, on a continué à se bercer de l'illusion du caractère temporaire de cette immigration. En 1979, un comité consultatif scientifique auprès du gouvernement a montré la nécessité d'abandonner l'illusion d'un retour des immigrés dans leur pays et a conseillé au gouvernement d'élaborer une politique effective d'intégration. En formulant un programme de politiques en faveur des minorités en 1981, le gouvernement reconnaissait la situation de l'immigration et réagissait (Entzinger, 1996, 147/148).

6.2. Ordre social et notion de nationalité

Les Pays-Bas sont un Etat providence très organisé qui a connu plusieurs phases de modernisation dans les années 1990. Qu'ils soient citoyens ou non, les immigrés ont généralement accès aux principales institutions de la société et au système d'aide et de protection sociale.

Une longue tradition de "démocratie consocialisante" et une société "à piliers" ont été des facteurs importants de l'ordre social qui ont non seulement influé sur l'"idée de nationalité" mais aussi sur les politiques d'intégration des immigrés. Historiquement, cette structure à piliers implique que les principaux camps idéologiques et politiques - catholiques, protestants, libéraux et socialistes - possèdent leurs propres institutions: partis politiques, syndicats, écoles, associations, hôpitaux, médias et organisations sociales. Pour que ces piliers deviennent un temple, il leur faut un "toit". Les institutions politiques communes de l'Etat constituent ce "toit" qui permet de résoudre les conflits et de promouvoir la coopération. La caractéristique principale de cette démocratie "consocialisante" est que les conflits y sont réglés pacifiquement et par le compromis, permettant ainsi à tous les groupes concernés d'accéder aux ressources de l'Etat sur un mode égalitaire. Ce principe a été étendu aux nouveaux venus et a contribué à l'idée d'une société néerlandaise multiculturelle (Entzinger, 1996, Doornik, 1998). Il convient néanmoins d'ajouter que la plupart des observateurs s'accordent à dire que ces structures en piliers perdent de leur force dans les années 1990.

6.3. Politiques générales d'intégration

Comme pour la France et l'Allemagne, nous allons commencer par l'intégration structurelle et traiter de la citoyenneté et de la scolarisation. Après la deuxième guerre mondiale la législation sur la citoyenneté reposait essentiellement sur le principe de jus sanguinis. Depuis lors, de plus en plus d'éléments de jus soli y ont été introduits. Les quatre principales réformes des 50 dernières années ont visé à faciliter les conditions d'accès à la citoyenneté par la naissance ou par naturalisation (Groenendijk, 1999). La naturalisation est possible après cinq ans, très facile pour la deuxième génération et automatique pour la troisième. Après une période de libéralisme extrême, les règles concernant la double citoyenneté sont devenues beaucoup plus strictes.

Dans le cadre de la structure en piliers, les minorités peuvent créer leurs propres écoles financées par l'Etat. Mais avec les changements intervenus dans ce système et le contrôle de l'Etat, les écoles ne diffèrent guère, quel que soit l'organisateur. Quoi qu'il en soit, seule une petite minorité d'immigrés envoie ses enfants dans de telles écoles (élémentaires). Les écoles sont donc des institutions de socialisation et d'intégration générales et ne renforcent pas les identités ethniques.

Par suite de leur tradition multiculturelle, les Pays-Bas ont mis en place des programmes spécifiques pour les immigrés "... de nombreuses politiques mises en place dans les années 1980 et axées spécifiquement sur l'intégration des immigrés ont été remplacées au milieu des années 1990 par des politiques générales d'intégration pour toutes les personnes défavorisées, qu'elles soient autochtones ou immigrées" (Doomernik, 1998, 7). Ceci concerne les politiques du logement comme les programmes d'intégration sur le marché du travail. En 1992, a été promulguée ce que l'on a appelé la Loi sur la garantie de l'emploi des jeunes. Elle permet à toute personne de moins de 21 ans au chômage depuis six mois d'avoir un emploi. Le fait de ne pas accepter une offre d'emploi dans le cadre de ce programme entraîne la perte des prestations sociales pendant trois mois. En 1995 un nouveau programme destiné aux chômeurs de longue durée a été mis en place. Nombre de ces emplois sont créés dans le secteur public et sont financés par une nouvelle répartition des emplois sociaux auxquels les gens pourraient prétendre sinon (ibidem). Ces programmes d'ensemble sont particulièrement importants pour les immigrés car leur taux de chômage est plus du double de celui des autochtones.

6.4. Politiques d'intégration spécifiques

Quand apparurent les politiques d'intégration, les politiques en faveur des minorités reflétaient une tendance à mettre en place des programmes d'intégration spécifiques. Ceux-ci n'ont pas totalement disparu, pas même dans l'intégration structurelle. Les écoles primaires accueillant une forte majorité d'enfants d'immigrés, bénéficient de fonds spéciaux leur permettant d'avoir du personnel supplémentaire et des classes moins chargées. Concernant l'intégration sur le marché du travail, il existait un programme spécial dans les années 1980, lorsqu'un quota d'emplois du secteur public était réservé aux immigrés des Moluques. Depuis 1987, le gouvernement s'efforce d'accroître le nombre d'employés immigrés dans le secteur public. Les tentatives pour étendre les règles augmentant les emplois réservés aux immigrés au secteur privé ont échoué. Pour suppléer à cette situation, le gouvernement a promulgué en 1993 une loi obligeant tous les employeurs ayant plus de 35 employés à indiquer l'origine ethnique de ces employés (Entzinger, 1996, 1()).

Quant à l'intégration culturelle, l'orientation pluriculturelle de la première phase a perdu une grande partie de son efficacité depuis les années 1980. Les fonds affectés aux activités sociales et culturelles des minorités ethniques ont été réduits ou supprimés. Par ailleurs, un nouveau débat s'est ouvert sur la pertinence des programmes en langue maternelle qui, de toutes façons, ont déjà été réduits. "On note aujourd'hui un changement dans la philosophie du pays en matière d'intégration. Il semble que le "modèle de la minorité" soit remplacé par un "modèle d'intégration".... Pour des raisons historiques, le pluralisme dans l'éducation ou les médias est plus fort aux Pays Bas que dans la plupart des pays européens. Il est fort probable, cependant, que les minorités ethniques devront lutter elles-mêmes pour que ce pluralisme soit institutionnalisé et qu'elles ne soient plus soutenues par l'Etat comme ce fut le cas jusqu'à présent" (Entzinger, 1996, 156).

En 1996, les Pays Bas ont mis en place un programme spécifique d'intégration des immigrés ("Inburgeringsbeleid") destiné aux personnes qui sont admises en tant qu'immigrés ou réfugiés. Ce programme est obligatoire et doit être commencé à l'arrivée aux Pays Bas. Il comporte des cours de formation en langue, des cours sur la culture et les institutions du pays et a trait à toutes les dimensions de l'intégration. C'est un programme spécifique, mais son objectif est de permettre aux immigrés de participer dès leur arrivée à la vie de la société en général. Il ne prépare pas à vivre dans la culture d'une minorité ethnique.

7. Conclusion: Emergence d'une politique européenne d'intégration

Les trois cas présentés ci-dessus laissent percevoir des signes d'eupéanisation des politiques d'intégration:

1. Les onus résumes les conditions qui influent foremen sure les propitious d'intégration onus onus apercevons que, pour ce qui est de l'immigration de la main d'oeuvre en France, en Allemagne et aux Pays-Bas, les descriptions sociétales de la situation de l'immigrationne sont pas si éloignées que ne le laisseraient supposer l'image et le discours public des différentes "stratégies" d'intégration nationale. "Deutschland ist kein Einwanderungsland" a souvent été présenté comme une réaction purement allemande, mais nulle part les gouvernements ou les sociétés n'ont reconnu clairement la situation de l'immigration au moment où le processus d'installation se mettait en place dans les années 1970. L'Allemagne a simplement mis beaucoup plus de temps à admettre cette situation.

2. Quant à l'ordre social et à la notion de nationalité, les trois pays sont des Etats providence modernes. Leur concept de nation a été très débattu ces trois dernières décennies. L'Allemagne a ajouté une forte composante politique à son concept de nationalité et la structure néerlandaise en piliers s'est affaiblie.

3. L'inclusion des immigrés dans les politiques générales d'intégration est bien plus importante pour leur intégration que toutes les politiques spécifiques ciblées. Comme les pays sont tous des Etats sociaux modernes qui incluent les immigrés dans leurs systèmes, de nombreuses conditions fondamentales d'intégration sont similaires, voire identiques. L'école, le marché de l'emploi, les affaires, les services de santé et les avantages sociaux sont accessibles aux immigrés et à leurs descendants.

4. Les différences que l'on décèle dans le degré ou la qualité de l'intégration des immigrés entre ces pays résultent davantage des particularités qui subsistent dans les conditions générales d'intégration - par exemple , les conditions propres au marché de l'emploi d'un pays - que de mesures spécifiques.

5. Les politiques spécifiques d'intégration ont tendance à diminuer. Elles n'ont jamais été très importantes en France et ont perdu de leur influence en Allemagne. Les Pays bas qui avaient une orientation politique bien définie en faveur des minorités l'ont abandonnée pour adopter une approche plus générale afin d'aider l'ensemble des groupes potentiellement marginalisés. De nouvelles politiques spécifiques destinées à promouvoir l'égalité (du type action positive) ne jouent pas (encore?) un rôle important en Europe.

6. On a noté une convergence remarquable des lois sur la citoyenneté basée sur jus soli. Cette convergence inclut la "philosophie de la naturalisation" dans le processus d'intégration, considérée comme instrument d'intégration et non comme une fin en soi.

7. Les pays s'accordent à dire que des restrictions doivent dorénavant être imposées à l'immigration et que celles-ci conditionnent le "succès" de l'intégration des immigrés qui sont déjà dans le pays.

Les tendances à la convergence ou à l'eupéanisation des politiques d'intégration que nous avons décelées s'apparentent aux processus d'eupéanisation du contrôle de l'immigration. Le traité d'Amsterdam a intégré l'accord de Schengen qui était un accord bilatéral entre des Etats au sein de l'Union Européenne. Dans le traité d'Amsterdam également la plupart des

orientations des politiques d'immigration et de droit d'asile sont devenues "communautaires", bien qu'elles reposent toujours sur un vote à l'unanimité. Le contrôle de l'accès à son territoire reste l'un des aspects essentiels de la souveraineté de l'Etat nation auquel les Etats nations tiennent toujours.

Annexe IV

Programme

Lundi 29 novembre 1999

- 14 h 00 Allocution de bienvenue et ouverture du séminaire
Ludwig Häring
Directeur de l'Académie de formation pédagogique permanente et de gestion
du personnel, Dillingen
Mot d'accueil
Stefan Krimm
Conseiller, ministère d'Etat bavarois de l'Enseignement et du Culte, Munich
Mot d'accueil
Carole Reich
Conseil de l'Europe, Strasbourg
Le séminaire dans le cadre du projet "Enseigner et apprendre l'histoire de
l'Europe du 20e siècle"
Claude-Alain Clerc
Président du groupe de projet
Présentation du séminaire
Siegfried Münchenbach
Directeur d'études, Académie de perfectionnement des enseignants et de
gestion du personnel, Dillingen
- 15 h 00 L'école et l'éducation interculturelle – l'exemple de la Bavière
Johanna Heiss-Wimmer
Directrice d'institut, Académie de perfectionnement des enseignants et de
gestion du personnel, Dillingen
- 16 h 00 Tour de présentation
Ralf Kaulfuss
Directeur d'études, Institut d'Etat de pédagogie scolaire et de recherche
pédagogique
Les migrations dans différents pays d'Europe – Echange sur l'expérience
personnelle, la perception et l'évaluation des migrations dans l'opinion et la
situation dans les écoles

Groupes de travail
Informations et déclarations de divers pays, séance plénière

Mardi 30 novembre 1999

- 9 h 00 Formes de collaboration européenne en matière de politique des migrations
Stratégies d'intégration des migrants en Europe

(Prof. Friedrich Heckmann)
Forum européen d'étude des migrations, université de Bamberg)

- 14 h 30: Les migrations au 20e siècle en Europe
(Prof. Werner K. Blessing, université d'Erlangen)
- 19 h 30: "La Bavière de l'après-guerre", des témoins font état de leur fuite, de l'expulsion et de leur retour. Présentation d'un projet vidéo
(Siegfried Münchenbach, Académie de perfectionnement des enseignants et de gestion du personnel)

Mercredi 1^{er} décembre 1999

- 9 h 00 Le quatrième peuple de Bavière. Caractéristiques de l'intégration des réfugiés et des expulsés après la seconde guerre mondiale

(Prof. Rudolf Endres, université de Bayreuth)
Les déplacements de population et les problèmes d'intégration en Pologne après la seconde guerre mondiale

(Monika Choroś, Institut de Silésie d'Oppeln/Instytut Śląski w Opolu)
Débat sur les possibilités et les limites d'une comparaison
- 14 h 30: 1. Enseignements à tirer au sujet du droit des peuples après un siècle d'expulsion, dans la perspective de la protection des groupes ethniques et des minorités

2. Droit européen et migrations
(Thoman Silberhorn, assistant scientifique, chair de droit des peuples et de droit européen, université de Bayreuth)
- 20 h 00 Soirée littéraire

Lecture par Carmine Gino Chiellino d'extraits de son livre *Sich die Fremde nehmen* (Accepter l'étranger) et d'un recueil de poèmes encore inédit *Canti per M.*

Jeudi 2 décembre 1999

- 9 h 00 Concept d'aide sur le thème "Les migrations au 20esiècle et leurs effets – suggestions pour un cours d'histoire européenne"
(Herwig Buntz, Ohm-Gymnasium d'Erlangen, responsable de cercle d'études)

Le projet d'enseignement "Expulsion – intégration – les migrations à travers le monde" du Paul-Klee-Gymnasium de Gersthofen (projet Comenius)
(Bernhard Lehmann, Paul-Klee-Gymnasium de Gersthofen)
- 14 h 00 Propositions d'aides, formulation de correctifs et de compléments

Réunion en groupes de travail
- 19 h 30: Expériences de projets vidéo, pour donner une orientation pratique à l'enseignement
(Thilo Pohle)

Vendredi 3 décembre 1999

- 9 h 00 L'attitude des jeunes à l'égard des "étrangers" Evaluation d'une sondage auprès d'élèves de Belgique (Jozef van Dooren)
- Expérience acquise sur le thème des migrations dans les écoles néerlandaises. Réflexions pédagogiques et didactiques (Ineke Veldhuis-Meester)
- 10 h 15: Présentation des résultats des groupes de travail et débat
- 11 h 30: Clôture du séminaire